

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION

Rapport d'activité 2008

Juin 2009

TABLE DES MATIERES

	<u>pages</u>
<u>I. LE LUXEMBOURG DANS LES ORGANISATIONS REGIONALES ET INTERNATIONALES</u>	
1. L'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL)	1
2. Le Benelux	2
3. L'Union européenne	3
A. Développements en 2008	3
B. La politique d'élargissement	8
C. Transposition des directives communautaires	10
D. La Cour de Justice des Communautés européennes (CJCE)	11
E. La politique européenne de sécurité et de défense (PESD)	11
F. Non-prolifération et désarmement	13
4. L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)	14
5. Le Conseil de l'Europe	15
6. Les organismes de sécurité	16
A. L'OTAN	16
B. L'OSCE	17
7. Les Nations Unies	18
8. L'Organisation mondiale du Commerce (OMC)	21
9. Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation sur le plan international	22

**II. LE LUXEMBOURG EN TANT QUE SIEGE DES INSTITUTIONS
EUROPEENNES ET AUTRES INSTANCES**

23

**III. LE LUXEMBOURG ET LES PRINCIPALES REGIONS
DU MONDE**

25

1. Relations avec les pays européens	25
2. Les Balkans occidentaux	29
3. L'Europe orientale, le Caucase du sud et l'Asie centrale	32
4. La Méditerranée et le Moyen-Orient	33
A. La région méditerranéenne	33
B. La Turquie	35
C. Le processus de paix israélo-palestinien	36
D. Les pays du Moyen-Orient	36
5. L'Amérique du Nord	37
6. L'Amérique Latine	37
7. L'Afrique	37
8. L'Asie	41

IV. LE LUXEMBOURG ET LES PRINCIPAUX DOSSIERS

<u>THEMATIQUES</u>	45
1. Lutte contre le terrorisme	45
2. Droits de l'homme	45
3. La coopération au développement et l'action humanitaire	47
4. L'immigration	57
A. Activités de la Direction	57
B. Chiffres	58
5. La défense	70
6. Les relations culturelles internationales	73
A. Relations culturelles bilatérales	73
B. Relations culturelles multilatérales	75
7. Protocole et Chancellerie	76
A. Au service des Luxembourgeois à l'étranger	76
B. Représentation consulaire luxembourgeoise à l'étranger	77

ANNEXES

I. Visites et manifestations à Luxembourg en 2008	80
II. Visites à l'étranger	83
III. Déjeuners de départ en l'honneur des Ambassadeurs accrédités et résidents à Luxembourg	83
IV. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Immigration	84
V. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre délégué aux Affaires Etrangères et à l'Immigration	87
VI. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Ministre de la Défense	89
VII. Relevé des Traités	91
VIII. Activités de la Direction du Budget, des Finances et de l'Administration du département	93
IX. Activités du Bureau des Passeports, Visas et Légalisations du 01.01.2008 au 31.13.2008	94

I. LE LUXEMBOURG DANS LES ORGANISATIONS REGIONALES ET INTERNATIONALES

1. L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE (UEBL)

Les sommets semestriels

La visite du Premier Ministre Yves Leterme en avril 2008 à Luxembourg a rouvert la perspective d'un nouveau sommet bilatéral s'inscrivant dans la suite des réunions Gäichel semestrielles tenues depuis 2004.

Si ces sommets marquent de manière solennelle la coopération très étroite entre nos deux pays, celle-ci continue cependant d'une manière dynamique dans de nombreux domaines, que ce soit la coopération consulaire, ou les échanges nombreux dans les domaines politiques économiques ou encore les activités communes de promotion commerciale à travers le monde.

Les accords de promotion et de protection des investissements

Les accords de promotion et de protection des investissements, outre l'encouragement des investissements, offrent à l'investisseur les garanties d'une protection maximale, telle la garantie d'un traitement juste et équitable de l'investissement, la clause de la nation la plus favorisée, l'obligation d'indemnisation dans le cas de mesures privatives de propriété, le libre transfert des revenus et la création d'un cadre juridique adéquat dans lequel pourront être réglés les différends relatifs aux investissements et aux divergences d'interprétation des accords signés.

En 2008, cinq accords ont été paraphés, à savoir avec le Tadjikistan, le Panama, la Barbade, la Colombie et la Jordanie. Un accord a été signé avec l'Oman. Les accords avec le Pérou et avec Madagascar sont entrés en vigueur en 2008.

Les négociations avec l'Indonésie et la Jamaïque continuent, tandis que celles avec Singapour ont été suspendues.

Commission administrative belgo-luxembourgeoise (C.A.B.L.)

Trois C.A.B.L. se sont tenues en 2008. La 268^e réunion de la C.A.B.L. s'est tenue le 19 février 2008 à Luxembourg. Y ont notamment été abordées les questions de la coopération transfrontalière à Martelange et la coopération consulaire. Une deuxième réunion, au château de Val Duchesse, s'est tenue le 14 mai lors de laquelle l'avenir du Benelux a été abordé. Enfin, le 21 octobre, une troisième réunion de la C.A.B.L. a permis de faire le point sur les effets de la crise financière sur l'économie de l'U.E.B.L.

2. LE BENELUX

L'année 2008 a vu l'aboutissement des négociations concernant le nouveau Traité Benelux et la signature de la nouvelle version de ce Traité, le 17 juin, à La Haye. Les Etats du Benelux ont ainsi réaffirmé leur volonté d'intensifier leur coopération afin de permettre au Benelux de continuer à jouer son rôle de précurseur au sein de l'Union européenne.

Conscients de l'importance de cet engagement continu, les Etats du Benelux ont poursuivi leurs efforts de coordination et de coopération en matière de politique étrangère, principalement dans le cadre de l'Union européenne, mais également dans un nombre d'autres enceintes internationales.

En 2008, le Benelux a ainsi contribué de façon constructive à diverses discussions institutionnelles et de politique étrangère au sein de l'Union européenne, que ce soit à travers la formulation de positions communes du Benelux ou par le biais de concertations et de coordinations informelles entre les trois partenaires en aval des rendez-vous européens. Dans ce contexte, il y a lieu de noter que, outre les traditionnelles réunions de concertation Benelux précédant les Conseils européens et les Conseils Affaires générales et Relations extérieures, les Ministres des Affaires étrangères se sont également engagés, dans une déclaration politique adoptée en marge de la signature du nouveau Traité Benelux, de se réunir au début de chaque Présidence de l'Union européenne dans un souci de *« donner une dimension à plus long terme à la coordination de nos positions afin de peser sur le processus décisionnel européen. »*

Les trois Etats du Benelux se concertent également de manière régulière dans d'autres enceintes multilatérales. Ils coordonnent notamment leurs candidatures respectives dans diverses enceintes, principalement onusiennes, dans le souci de consolider la représentation du Benelux au sein de ces organisations dans un souci d'équité.

Les Etats du Benelux ont maintenu le dialogue avec les Etats de Visegrad et les Etats baltes à travers une rencontre entre les Ministres des Affaires étrangères du Benelux et des Etats baltes en Estonie, les 1^{er} et 2 octobre 2008.

Au sujet du Parlement Benelux, il y a lieu de noter que le gouvernement luxembourgeois a été représenté lors de la séance plénière des 7 et 8 mars 2008 par le Ministre Wiseler, le Ministre délégué Schmit et la Secrétaire d'Etat Modert, lors de la séance plénière des 13 et 14 juin 2008 par le Premier Ministre ainsi que les Ministres Jacobs et Schiltz et lors de la séance plénière des 12 et 13 décembre 2008 par les Ministres Asselborn et Halsdorf.

Finalement, il y a lieu de relever que le Luxembourg est à nouveau représenté au sein du Collège des Secrétaires généraux du Benelux depuis que M. Georges Heisbourg a été nommé à la fonction de Secrétaire général adjoint de l'Union économique Benelux, le 15 mai 2008.

3. L'UNION EUROPÉENNE

A. Développements en 2008

Le Traité de Lisbonne

Pour que les dispositions du Traité de Lisbonne, signé le 13 décembre 2007, puissent être pleinement mises en œuvre dès son entrée en vigueur, prévue le 1^{er} janvier 2009, le Conseil européen de décembre 2007 avait décidé de lancer les travaux techniques préparatoires nécessaires dès janvier 2008.

Sous Présidence slovène ont ainsi débuté des travaux informels censés régler les modalités permettant d'opérer la transition entre les dispositions des traités actuels et celles du Traité de Lisbonne. Les travaux visent à déterminer les nouvelles procédures découlant des dispositions du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et des innovations institutionnelles que le Traité de Lisbonne apporte.

Parmi tous ces éléments, les questions institutionnelles revêtent une importance particulière. En effet, les dispositions du Traité de Lisbonne créent de nouvelles interactions entre les différentes institutions et de nombreux points doivent être précisés quant à la structuration de ces interactions. Pour le Luxembourg, la base pour les travaux de mise en œuvre du Traité de Lisbonne est le respect de la méthode communautaire et le maintien de l'équilibre institutionnel.

Les travaux techniques préparatoires ont été suspendus suite au vote négatif lors du référendum en Irlande le 12 juin 2008. En effet, pour entrer en vigueur, le Traité de Lisbonne doit être ratifié par les 27 Etats membres et approuvé par le Parlement européen. Au Luxembourg, la loi portant ratification du Traité de Lisbonne a été approuvée par la Chambre des députés le 29 mai 2008.

L'Irlande est le seul Etat membre qui ait organisé un référendum sur le Traité de Lisbonne. 53,4% des votants ont rejeté le Traité. Le taux de participation était de 53,1%.

Le Conseil européen des 19 et 20 juin 2008 s'est penché sur la poursuite du processus de ratification du Traité de Lisbonne suite au référendum en Irlande.

Le gouvernement irlandais a présenté en décembre ses propositions répondant aux préoccupations exprimées par la population irlandaise, tout en évitant une renégociation du Traité.

Le gouvernement luxembourgeois, pour lequel le Traité de Lisbonne demeure la base du futur fonctionnement de l'Union européenne, a soutenu la poursuite du processus de ratification dans tous les pays après le 12 juin 2008. Même s'il était d'accord de laisser le temps à l'Irlande pour trouver une solution, le Luxembourg plaidait pour que l'UE s'entende rapidement sur un calendrier permettant l'entrée en vigueur du Traité.

Fin 2008, le Traité de Lisbonne a été ratifié par 23 Etats membres. Outre l'Irlande, seules la République tchèque, la Pologne et l'Allemagne ne l'ont pas encore ratifié. Dans les deux derniers pays, le Traité a cependant été approuvé par le Parlement.

Crise financière et économique

Au début de l'année 2008, l'UE a été confrontée à la crise déclenchée par l'augmentation des prix agricoles de base et des prix de l'énergie. Le Conseil européen de juin 2008 s'est penché sur ce sujet et s'est déclaré préoccupé par ses incidences sociales et économiques. Il a discuté des mesures envisagées pour endiguer les effets de cette flambée des prix et a décidé que des mesures pouvaient être prises pour atténuer les effets de la crise sur les couches les plus pauvres de la population, pour autant qu'elles soient ciblées et de courte durée.

Conformément au mandat qui lui a été donné par le Conseil européen de juin, la Présidence française a élaboré un rapport sur les mesures éventuelles visant à atténuer les effets de la flambée des prix du pétrole et du gaz. Le Conseil européen d'octobre a pris note de ce rapport sur la volatilité des prix du pétrole. Il a appelé le Conseil à poursuivre rapidement ses travaux sur cette question et a invité la Commission à prendre les actions nécessaires pour promouvoir la transparence des stocks commerciaux de pétrole, ainsi que l'efficacité énergétique en liaison notamment avec la Banque européenne d'investissement.

En même temps, les travaux se sont poursuivis pour faire face à la crise financière américaine des « subprimes » sur base de la feuille de route adoptée par le Conseil ECOFIN en octobre 2007. Cette feuille de route pour la stabilité financière a ouvert un certain nombre de chantiers afin de combler jusqu'à la fin de 2008 les lacunes recensées dans le système financier. Ce premier document a été complété par la suite par deux autres feuilles de route actualisées en mai 2008, d'une part sur le renforcement, jusqu'à la fin de 2009, des Comités de surveillance financière de l'UE issus du processus Lamfalussy et, d'autre part, sur une consolidation des dispositifs en matière de stabilité financière jusqu'au printemps 2009, de façon à améliorer la préparation à la gestion des crises financières.

Suite à l'aggravation rapide de la crise financière en Europe dès septembre 2008, le Conseil européen des 15 et 16 octobre 2008 s'est penché sur la réaction de l'UE à cette crise. Il a endossé un plan d'action élaboré par l'Eurogroupe, réuni le 12 octobre à Paris au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres. Sur base des travaux préalables des ministres des finances au niveau de l'Eurogroupe, de l'Ecofin et du G7, le sommet a convenu d'un cadre d'action commun, qualifié de « boîte à outils » contre la crise financière. Ce cadre prévoit de garantir les prêts interbancaires par la mise en place de mécanismes spécifiques, de procéder aux recapitalisations d'institutions financières à portée « systémique » afin d'empêcher leur faillite, d'adapter les règles comptables européennes afin d'éviter un désavantage compétitif par rapport au secteur financier américain et de mettre en place une « cellule de crise financière » chargée de coordonner les politiques économiques en cas de crise financière aiguë.

L'action de l'UE s'inscrit dans le cadre international. Le 10 octobre a eu lieu à Washington une réunion des ministres des Finances du G7, suivi d'un sommet du G20 le 15 novembre. En préparation à cette réunion du G20, la Présidence française avait organisé, le 7 novembre, une réunion informelle des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE.

Afin de faire face aux retombées de la crise financière sur l'économie réelle, le Conseil européen de décembre a approuvé un plan de relance de l'économie européenne. Ce plan, qui se base sur une proposition de la Commission européenne, équivaut à environ 1,5 % du PIB de l'Union européenne (chiffre équivalent à environ 200 milliards d'euro) et constitue le cadre commun des efforts entrepris par les Etats membres et par l'Union européenne pour assurer la cohérence des différentes mesures de relance, afin d'en maximiser le plus possible les effets. Il s'ajoute aux différentes mesures déjà entreprises par l'UE et les Etats membres pour faire face à la crise financière internationale qui a secoué le monde bancaire et financier.

Le Conseil européen a précisé que les mesures pourront prendre différentes formes, en fonction des situations nationales. Les mesures seront accompagnées d'un effort accru de mise en œuvre des réformes structurelles dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne et devront respecter le Pacte de stabilité et de croissance révisé afin de ne creuser d'éventuels déficits que de façon temporaire et revenir rapidement vers des objectifs budgétaires de moyen terme.

Le Conseil européen de décembre a également convenu de poursuivre les mesures initiées lors du Conseil européen d'octobre 2008 pour faire face à la crise financière internationale, afin notamment de préparer le sommet du G20 sur l'architecture financière internationale, qui se tiendra à Londres le 2 avril 2009.

La « gouvernance économique » en Europe

Après la relance de la stratégie de Lisbonne en 2005 sous Présidence luxembourgeoise, les Etats membres ont présenté en 2007 leurs premiers rapports d'activité sur la mise en œuvre de leurs programmes nationaux de réforme. Sur base d'une évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne renouvelée publiée en octobre 2007, la Commission européenne a présenté en décembre des orientations et proposé un programme pour un nouveau cycle couvrant la période 2008-2010.

Sur base de ces propositions, le Conseil européen de mars 2008 a lancé le 2^e cycle triennal pour la période 2008-2010. Conformément aux souhaits exprimés par de nombreux Etats membres, dont le Luxembourg, ce cycle met l'accent sur la mise en œuvre des réformes.

Le Conseil européen a également noté que, dans le contexte de la crise financière, de la montée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie et du ralentissement économique, il était d'autant plus important que l'UE maintienne ses efforts en mettant pleinement en œuvre les plans nationaux de réformes de la stratégie renouvelée de Lisbonne de 2005. Le Conseil européen a aussi réaffirmé l'importance de la dimension sociale de l'Union, ce qui a été salué par le Luxembourg.

Deux auditions publiques sur la stratégie de Lisbonne ont été organisées à la Chambre des députés en février et en mars 2008. Ces auditions ont réuni des représentants du gouvernement, de la

Chambre des députés et de la société civile et ont eu pour objectif de faire le bilan du 1^{er} cycle triennal et d'identifier les priorités du nouveau plan national pour le prochain cycle triennal.

Changement climatique

Le 23 janvier 2008, la Commission a présenté un paquet de mesures visant à multiplier les efforts de l'Union européenne pour lutter contre le réchauffement climatique. Ce paquet dit « énergie/climat » se compose d'une série de mesures législatives portant notamment réforme du système d'échange de quotas d'émissions et prônant une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 %, une amélioration de 20% de l'efficacité énergétique ainsi qu'une part de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique de l'Union européenne. L'Union européenne s'engage à réaliser ces objectifs d'ici 2020.

Après une année de négociations au sein du Conseil des Ministres, le Conseil européen des 11 et 12 décembre 2008 a approuvé le paquet « énergie/climat » que le Parlement européen a endossé à son tour le 17 décembre 2008 de sorte qu'un accord en première lecture a pu être trouvé sur l'ensemble du paquet avant la fin de l'année 2008.

L'Union européenne s'est par ailleurs engagée de porter à 30% son effort de réduction des gaz à effet de serre dans le cadre d'un accord mondial ambitieux et global à Copenhague sur le changement climatique pour l'après-2012, à condition que les autres pays développés s'engagent à atteindre des réductions d'émissions comparables et que les pays en développement plus avancés sur le plan économique apportent une contribution adaptée à leurs responsabilités et à leurs capacités respectives.

Avec le Danemark et l'Irlande, le Luxembourg devra produire l'effort le plus important, puisqu'il s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici 2020. Le Luxembourg doit également augmenter la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique à 11% d'ici 2020, et ce malgré son faible potentiel de production d'énergies renouvelables.

Le Luxembourg a obtenu le droit de recourir à des mécanismes de flexibilité lui permettant notamment d'accomplir 3% de l'objectif national en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre par des investissements dans des projets d'énergies renouvelables dans des pays en voie de développement. Le Luxembourg pourra également acheter des droits d'émission à un autre Etat membre de l'Union qui n'aura pas utilisé tous ses droits d'émission ou financer des projets dans un autre Etat membre.

Compte tenu de l'importance du secteur des transports dans sa consommation énergétique totale (le carburant représente plus que 50% de la consommation finale du pays), le Luxembourg s'est vu octroyer des considérations spéciales qui lui permettent d'investir 1% de plus dans des pays les moins développés afin d'atteindre son objectif national en matière d'énergies renouvelables. En 2014, l'objectif de 10% de biocarburants de l'Union sera également réévalué et l'objectif national du Luxembourg pourra être adapté en conséquence.

Marché intérieur de l'énergie

En septembre 2007 déjà la Commission avait présenté le troisième paquet législatif visant à achever la libéralisation des marchés européens de l'électricité et du gaz. La Commission avait initialement insisté sur une séparation patrimoniale stricte qui aurait contraint les entreprises énergétiques intégrées verticalement, tel EDF ou E.ON mais également la CEGEDEL, à se séparer soit de leurs activités de production, soit de leurs activités de distribution de l'électricité.

Un groupe de huit Etats membres, dont la France, l'Allemagne et le Luxembourg, a proposé une voie alternative en février 2008 permettant d'atteindre l'objectif recherché par la Commission tout en permettant aux entreprises de maintenir le contrôle et la propriété de leurs activités de production et de transmission.

Les Ministres de l'énergie ont trouvé un accord en novembre 2008 interdisant aux producteurs d'énergie en provenance de marchés non-ouverts à la compétition d'acheter les activités de transmission d'entreprises dans les marchés européens où est appliquée la séparation patrimoniale. Visant initialement la France, où EDF profitait de sa position protégée pour acquérir des opérateurs européens, la mesure prévient également des opérateurs non-européens, tel Gazprom, à profiter de la séparation patrimoniale sans appliquer les mêmes ouvertures sur leur marché national. Rappelons que le Luxembourg, tout comme Chypre et Malte, profite d'une exemption due à l'exiguïté de son territoire.

Les négociations entre le Conseil, le Parlement européen et la Commission sur ce troisième paquet ont débuté en janvier 2009 et les trois parties sont d'accord pour dégager un accord avant la fin de la législature actuelle en juin 2009.

Elargissements de la zone euro et de l'espace Schengen

Au 1er janvier 2008, Chypre et Malte sont entrées dans la zone euro. Ceci porta à quinze le nombre de pays membres où la monnaie unique est en circulation. Les préparatifs en vue de l'entrée de la Slovaquie ont été menés à bien au cours de l'année 2008 permettant ainsi à ce pays de devenir le seizième membre de la zone euro à partir du 1er janvier 2009.

L'élargissement du 21 décembre 2007 de l'espace Schengen à neuf nouveaux Etats membres de l'Union européenne (Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie) avec la suppression des contrôles aux frontières terrestres et maritimes s'est achevé le 30 mars 2008 avec la suppression des contrôles aux frontières aériennes. L'espace Schengen compte ainsi vingt-deux pays de l'Union européenne. Chypre, la Bulgarie et la Roumanie n'ont pas encore intégré l'espace Schengen. La Grande-Bretagne et l'Irlande ne participent qu'à une partie des dispositions Schengen.

B. La politique d'élargissement

L'UE a poursuivi le processus d'élargissement sur la base du consensus renouvelé sur l'élargissement adopté par le Conseil européen de décembre 2006. Ce consensus est fondé sur la consolidation, la conditionnalité et la communication, conjuguées à la capacité de l'UE à intégrer de nouveaux membres.

Conformément à ces principes, les négociations d'adhésion avec la Croatie et la Turquie se sont poursuivies et les pays candidats potentiels des Balkans occidentaux ont continué à se rapprocher de l'UE.

Pays candidats

En mars 2008, la Présidence française a annoncé son intention d'ouvrir les négociations avec la **Croatie** sur la quasi-totalité des chapitres avant la fin de l'année 2008 et de clore un nombre significatif de chapitres. La clôture des négociations d'adhésion semblait envisageable dans un avenir proche, vu que la Slovénie avait levé ses réserves sur l'ensemble des chapitres qu'elle avait bloqués pendant plusieurs mois en raison de son différend frontalier avec la Croatie. Cependant, Ljubljana avait décidé d'entraver à nouveau les négociations d'adhésion en bloquant la quasi-totalité des chapitres que la Présidence voulait ouvrir ou clore provisoirement lors de la conférence d'adhésion du 30 octobre 2008. Le blocage de la Slovénie était toujours de mise à la fin de 2008. A rappeler dans ce contexte que le nombre des chapitres ouverts avec la Croatie s'élève à 21 sur 35 chapitres au total, dont quatre ont été clos provisoirement.

Les négociations d'adhésion avec la **Turquie** n'ont pas progressé substantiellement en 2008. D'un côté, les négociations restent soumises aux restrictions liées à l'Union douanière décidées par le CAGRE de décembre 2006 et sont entravées par le retard accumulé par la Turquie concernant les critères de référence. L'UE attend dès lors de la Turquie qu'elle intensifie ses efforts en matière de réforme et des libertés fondamentales. A la fin de 2008, l'UE et la Turquie avaient ouvert dix chapitres de négociations (des 35 chapitres en total), dont un a été clos provisoirement.

Le Conseil européen de décembre 2005 avait octroyé à l'**ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM)** le statut de pays candidat. Il avait précisé que les négociations d'adhésion s'ouvriront dès lors qu'un niveau suffisant de conformité avec les critères d'adhésion aura été atteint. En 2008, l'UE a dû constater que les élections législatives ont été entachées de graves irrégularités. Un dialogue constructif et une action décisive sont nécessaires pour assurer la mise en œuvre des réformes conformément aux priorités du partenariat pour l'adhésion. Le sujet d'une ouverture des négociations d'adhésion n'a pas été abordé en 2008.

Pays relevant du PSA

En 2008, la politique de l'UE envers les Balkans occidentaux s'est inscrite dans la poursuite de la mise en œuvre de l'Agenda de Thessalonique, adopté par le Sommet UE-Balkans occidentaux de Thessalonique du 21 juin 2003. Il convient de rappeler que le processus de stabilisation et

d'association (PSA) demeure le cadre global de la politique de l'UE envers les pays des Balkans occidentaux jusqu'à leur adhésion.

Dans son document stratégique pour l'élargissement du 5 novembre 2008, la Commission estimait qu'au cours de l'année écoulée, les pays des Balkans occidentaux s'étaient rapprochés de l'UE, la région ayant progressé, quoique de manière inégale, dans la mise en œuvre des réformes et le respect des conditions et des critères établis. La stabilité a été maintenue dans la région et la situation est restée globalement calme après la déclaration d'indépendance du **Kosovo** le 17 février 2008 et l'entrée en vigueur de sa constitution. La région a continué d'enregistrer des taux de croissance élevés grâce notamment aux investissements nationaux et étrangers tandis que, d'une manière générale, les réformes ont progressé et le niveau de vie a augmenté. Le Conseil de coopération régionale (CCR) a succédé au pacte de stabilité, ce qui a renforcé l'appropriation, par les pays directement concernés, de la coopération régionale dans l'Europe du Sud-Est.

Dans une grande partie de la région, le renforcement de l'Etat et des institutions, ainsi qu'une meilleure gouvernance, constituent des sujets de préoccupation prioritaires. La plupart de ces pays n'ont pas encore mis en place une fonction publique impartiale et responsable. Le respect de l'État de droit, par la réforme du système judiciaire et la lutte contre la corruption et la criminalité organisée notamment, reste une question majeure dans l'ensemble de la région. Des réformes supplémentaires sont nécessaires dans le domaine des politiques sociales et de l'emploi. De nouveaux défis macroéconomiques sont apparus en raison d'un environnement extérieur devenu moins favorable avec la crise financière internationale.

L'**Albanie** a continué de faire progresser ses réformes politiques essentielles. L'accord intérimaire conclu avec l'UE est entré en vigueur il y a deux ans et, dans l'ensemble, sa mise en œuvre ne pose pas de difficulté. La primauté du droit et la garantie du bon fonctionnement des institutions de l'Etat restent cependant des enjeux majeurs.

Les réformes politiques se sont poursuivies au **Monténégro**. Globalement, la mise en œuvre de l'accord intérimaire entré en vigueur au début de 2008 a progressé normalement. Il convient toutefois de poursuivre la réforme du système judiciaire et de consolider l'État de droit, ces défis importants devant encore être relevés. Les capacités administratives et d'application de la législation doivent être renforcées davantage. Le 15 décembre 2008 le Monténégro a déposé officiellement sa candidature à l'UE.

La signature de l'accord de stabilisation et d'association (ASA) avec la **Bosnie-et-Herzégovine** le 16 juin 2008 à Luxembourg a confirmé l'engagement de l'UE en faveur d'un avenir européen pour le pays. La Bosnie-et-Herzégovine a commencé à mettre en œuvre l'accord intérimaire en juillet. Certains éléments constitutionnels définis par l'accord de paix de Dayton/Paris ont été remis en question par des dirigeants politiques de premier plan des deux Entités et les réformes liées à l'UE n'ont pas avancé. Le consensus reste faible autour des priorités essentielles de la réforme.

L'accord de stabilisation et d'association (ASA) avec la **Serbie** a été signé le 29 avril 2008 à Luxembourg. A la suite des élections présidentielles et législatives, la Serbie a réaffirmé son engagement en faveur d'un avenir européen fondé sur des valeurs partagées. Après la signature de

l'ASA, l'accord intérimaire sera mis en œuvre dès que le Conseil se sera assuré que la Serbie coopère pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Même si l'arrestation de Radovan Karadzic et sa traduction devant la justice ont représenté un grand pas en avant, ce processus doit toutefois être mené à son terme. La Serbie a démontré qu'elle détenait la capacité administrative pour progresser de manière substantielle vers l'UE. Au cours de l'année dernière, les réformes ont néanmoins été retardées. La réforme du système judiciaire et la prévention de la corruption constituent toujours des défis majeurs.

Le Conseil européen a pris acte de la volonté affichée par l'UE d'appuyer le développement économique et politique du Kosovo après sa déclaration d'indépendance. La constitution adoptée en avril par le Kosovo est conforme aux normes européennes et un nombre considérable de lois importantes ont été adoptées. Cependant, le renforcement des institutions et de l'État de droit et l'intensification du dialogue et de la réconciliation entre les communautés restent autant de défis majeurs.

C. Transposition des directives communautaires

Un effort soutenu de l'ensemble des ministères et administrations impliqués dans la transposition des directives européennes a permis au Luxembourg de réduire son déficit au Tableau d'affichage n° 17 de juillet 2008. Ce déficit s'élevait ainsi à 1.8 % au 30 avril 2008, soit 31 directives relatives au marché intérieur en retard de transposition sur un total de 1687 directives marché intérieur en vigueur à cette date.

Ce score représentait la meilleure performance jamais atteinte par le Luxembourg et laissait entrevoir la réalisation de l'objectif européen de 1% de déficit de transposition que le Conseil européen de mars 2007 avait fixé pour 2009.

Malheureusement, le Luxembourg n'a pu maintenir son élan lors du Tableau d'affichage n°18 qui retrace l'état de transposition au 31 octobre 2008 et qui a été publié en février 2009. Avec un déficit de 2,2%, soit 36 directives marché intérieur en retard de transposition sur un total de 1611 directives marché intérieur en vigueur à cette date, le Luxembourg est retombé en queue de peloton de l'UE-27.

Conscient de l'évolution globalement négative en matière de transposition que le Luxembourg a connue ces dernières années, surtout mesurée par rapport aux performances réalisées par les autres Etats-membres, ainsi que du risque accru de procédures d'infraction lancées pour non-respect des délais de transposition, le Gouvernement a mis en place, depuis juin 2008, un **nouveau dispositif** permettant un meilleur suivi de la législation européenne, et ce dès la phase de l'élaboration d'actes législatifs par les instances européennes. Les nouvelles mesures visent *in fine* à raccourcir les délais dans lesquels la législation européenne est transposée en droit national, notamment en vue de respecter les échéances de transposition attachées aux directives européennes. Evidemment, l'effet des nouvelles mesures ne pourra pleinement se déployer qu'à moyen, voire à long terme.

Le deuxième rapport sur la mise en œuvre de la transposition des directives communautaires au Luxembourg, portant sur la période du 15 avril 2007 au 30 avril 2008 a été soumis par le Gouvernement à la Chambre des députés en juin 2008.

D. La Cour de Justice des Communautés européennes (CJCE)

En 2008, la Commission européenne a introduit quinze nouveaux **recours en manquement** contre le Luxembourg pour mauvaise application du droit communautaire ou pour non transposition de directives dans les délais prescrits, soit cinq de moins qu'en 2007.

Pendant l'année 2008, dix-sept affaires intéressant le Luxembourg ont pu être réglées. Dans douze cas, soit le même nombre de cas qu'en 2007, la Cour a constaté le manquement du Luxembourg à ses obligations. Dans quatre cas, soit un nombre identique à celui en 2007, la Commission s'est désistée de son recours en cours d'instance. Une autre affaire concernant une question préjudicielle a également été radiée.

En 2008, le Luxembourg a présenté des observations dans le cadre d'une affaire préjudicielle.

E. La politique européenne de sécurité et de défense (PESD)

Opérations de gestion de crises

Opérations civiles

Avec la mission d'état de droit **EULEX**, l'Union européenne a engagé en 2008 au **Kosovo** la mission civile la plus importante conduite au titre de la PESD. L'UE a par ailleurs déployé en Géorgie, avec succès et dans des délais très brefs, une mission civile d'observation (**EUMM Géorgie**). Les institutions européennes ainsi que les Etats membres ont démontré la capacité de l'Union européenne à assurer, en termes politiques et opérationnels, la gestion de crises majeures.

L'Union européenne a également déployé en 2008 une nouvelle mission de réforme du secteur de la sécurité en **Guinée-Bissau**. Elle a accru le nombre de son personnel présent en Afghanistan, dans les territoires palestiniens et en République démocratique du Congo, et a poursuivi ses efforts en Bosnie-Herzégovine.

Sur le plan des opérations de gestion civile de crises, l'année 2008 a été très chargée pour l'UE. Le Comité politique et de sécurité a assuré la mise en place et la gestion de ces missions de l'UE.

Le Luxembourg a contribué aux travaux de préparation en amont des missions et y participe moyennant des contributions en ressources humaines ou financières.

Après la crise en Géorgie, le Luxembourg a contribué à la mise en place de la mission d'observation en Géorgie par l'envoi de deux membres de la police grand-ducale. Le Luxembourg a aussi prêté main forte en se chargeant du transport en Géorgie d'une partie du matériel de la mission EUMM.

Dans le cadre de la Mission intégrée d'Etat de droit **EUJUST Lex** en faveur de l'**Irak**, le Luxembourg a organisé deux cours de formation pour des juges irakiens avec ses partenaires du Benelux. Les cours de formation ont été organisés en juin et novembre 2008, le premier en partie au Luxembourg.

Opérations à caractère militaire

Le Luxembourg participe depuis octobre 2006 à la **Force intérimaire des Nations Unies au Liban** (FINUL) qui a comme but de garantir le cessez-le feu, le retrait des forces armées israéliennes et des groupes armés et la prise de responsabilités des forces gouvernementales libanaises. Un officier et un soldat luxembourgeois sont intégrés dans le contingent belge basé à Tibnine, au Sud-Liban.

Le Luxembourg continue de participer à l'opération **ALTHEA en Bosnie-Herzégovine** avec un sous-officier affecté à l'état-major de l'opération à Sarajevo.

Lancée en 2005, la Mission d'assistance et de conseil en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo, **EUSEC RD Congo**, s'est poursuivie en 2008. Le Luxembourg est présent depuis avril 2006 avec un militaire.

En septembre 2007, le Conseil de sécurité des Nations Unies a approuvé la mise en place d'une **mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT)** et a autorisé l'Union européenne à déployer ses forces, pour une durée d'un an à partir du moment où celle-ci aura déclarée sa capacité opérationnelle initiale. **EUFOR TCHAD/RCA** est une opération militaire de transition qui va travailler en étroite coordination avec la présence multidimensionnelle des Nations Unies dans l'Est du Tchad et dans le Nord-Est de la République centrafricaine afin d'améliorer la sécurité dans ces régions. Le Luxembourg a détaché deux officiers à l'état-major de la mission de l'UE à Abéché depuis avril 2008 pour une période allant jusqu'à mars 2009.

Lors du deuxième semestre 2008, l'armée luxembourgeoise a participé à un **groupement tactique** de l'Union européenne ensemble avec l'Allemagne, la France, la Belgique et l'Espagne. Pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre, le Luxembourg s'est tenu prêt à fournir un peloton de purification d'eau.

Développement des capacités

Capacités civiles

Le domaine de la gestion civile des crises s'est développé substantiellement ces dernières années. Grâce à l'amélioration de ses structures de commandement et de conduite, l'Union assure aujourd'hui dans de bonnes conditions le déploiement de dix missions civiles présentes sur huit théâtres d'opération. Le Conseil a noté avec satisfaction la déclaration de pleine opérationnalité du dispositif de veille et de la Capacité de Planification et de Conduite des opérations Civiles, respectivement en août et en novembre 2008.

Afin de continuer à améliorer les dispositifs en la matière, le Conseil a, en décembre 2008, endossé les "Engagements pris par les Ministres pour le développement des capacités civiles". Le Conseil a aussi adopté le rapport de progrès sur la mise en œuvre du nouvel objectif global civil 2010 et a approuvé des lignes directrices pour les retours d'enseignement et les bonnes pratiques dans les missions civiles.

Coopération avec les organisations internationales et les pays tiers

Sous la conduite du COPS, l'UE a poursuivi sa coopération en matière de gestion de crises avec un certain nombre d'organisations internationales, en particulier l'OTAN, l'ONU, l'Union africaine et l'OSCE.

F. Non-prolifération et désarmement

La non-prolifération des armes de destruction massive

Conformément à la stratégie de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive de l'UE, dont l'objectif est la mise en œuvre effective des traités, leur universalisation et le renforcement des organisations internationales, le Luxembourg a soutenu le long de 2008 les travaux des groupes de contrôle à l'exportation, qui visent à empêcher que certains Etats ou des acteurs non-étatiques ne parviennent à obtenir des armes de destruction massive et leurs moyens de délivrance. Le Luxembourg soutient de même des initiatives de coopération interétatiques qui poursuivent cet objectif, comme par exemple l'Initiative de Sécurité contre la Prolifération.

Cinq ans après l'adoption de la stratégie de lutte contre la prolifération des ADM, le Conseil de l'Union européenne a adopté en décembre 2008 un nouveau document stratégique intitulé « Nouveaux axes d'action de l'Union européenne en matière de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs ». Ce nouveau document est complémentaire à la stratégie ADM de 2003 et sert de feuille de route afin d'augmenter l'efficacité de la mise en œuvre de la stratégie.

En matière de non-prolifération nucléaire, les dossiers iranien et nord-coréen continuent à dominer l'actualité.

Désarmement

En réponse à la demande du Conseil de gouvernement et à la motion de la Chambre des Députés, le Luxembourg a poursuivi son engagement pour en arriver à un instrument international juridiquement contraignant pour résoudre les problèmes posés par les bombes à sous-munitions.

Le Ministère des Affaires étrangères a participé en 2008 aux travaux au sein du «**processus d'Oslo**» visant à mettre au point un instrument juridiquement contraignant. Une délégation luxembourgeoise a participé à la conférence diplomatique organisée par l'Irlande à Dublin en mai 2008 visant à élaborer le texte d'une telle convention. Le résultat a dépassé les attentes : les délégations présentes ont pu s'accorder sur un texte ambitieux qui a été signé lors de la cérémonie officielle organisée à Oslo par le Luxembourg le 3 décembre 2008.

Contrôles à l'exportation et régimes de non-prolifération

Depuis de nombreuses années, l'UE joue un rôle de premier plan dans le contrôle des exportations d'armements, au niveau tant régional qu'international. En 1998, le Conseil a adopté le code de

conduite de l'Union européenne en matière d'exportation d'armements, qui fixe huit critères pour l'exportation d'armes conventionnelles, établit un mécanisme d'information et de consultation pour les refus et comporte une procédure de transparence qui se traduit par la publication des rapports annuels de l'UE sur les exportations d'armements.

La Conseil a adopté en décembre 2008 une position commune qui marque l'aboutissement formel des travaux de révision du code et qui constitue une nouvelle étape importante dans l'amélioration des normes de contrôle des exportations d'armements de l'UE. Elle comprend plusieurs éléments nouveaux qui en approfondissent et en élargissent le champ d'application. Parmi ces éléments figurent l'extension des contrôles au courtage, aux transactions de transit et aux transferts intangibles de technologies, ainsi que la mise en œuvre de procédures renforcées visant à harmoniser les politiques des États membres en matière d'exportation. Les États membres ont ainsi souligné qu'ils étaient déterminés à empêcher les exportations de technologie et d'équipements militaires qui pourraient être utilisés à des fins indésirables telles que la répression interne, l'agression internationale ou la déstabilisation régionale.

Le Groupe des fournisseurs nucléaires (NSG) est un groupe de contrôle des exportations nucléaires, qui comprend 45 gouvernements participants, dont tous les États membres de l'UE, la Commission européenne détenant un statut d'observateur.

La réunion plénière de l'année 2008 du Groupe a eu lieu à Berlin. Les discussions sur la question de l'inclusion du Protocole additionnel aux accords de garanties de l'AIEA en tant que condition de fourniture du NSG se sont poursuivies. Le NSG s'est réuni en plénière extraordinaire afin de régler la question de « l'exception indienne ». Afin que l'Inde puisse mettre en œuvre l'accord sur le nucléaire civil, signé avec Washington en 2005, elle a eu besoin d'une exemption des directives du NSG concernant le commerce de combustible. Après de longues discussions, les membres du NSG se sont finalement accordés sur un texte permettant à l'Inde d'agir sur le marché international du combustible nucléaire afin de combler ses besoins énergétiques importants.

4. L'ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES (OCDE)

Pendant la dernière décennie, l'OCDE a élargi son champ d'action au-delà de ses 30 membres pour mettre ses compétences au service d'environ 80 pays, dont des pays en voie de développement et des économies émergentes.

Les discussions d'adhésion, décidées après de longues négociations en mai 2007 au niveau des ministres, n'avancent pas à rythme égal. Alors que le Chili, Israël, l'Estonie et la Slovaquie ont déjà soumis leur mémorandum d'adhésion, la Russie tarde à le faire.

La réunion du Conseil au niveau des ministres en juin 2008 a permis d'aboutir à un compromis sur le financement à long terme, durement négocié pendant six mois. Ceci n'a toutefois pas empêché que certaines questions ont été rouvertes en automne, entre autres parce qu'elles sont liées aux priorités de l'organisation.

Force est de constater que l'OCDE, sous la houlette du très contesté Secrétaire Général Gurría, essaye de profiter de la crise financière et économique mondiale pour s'imposer comme « secrétariat de la globalisation » en se mettant davantage sur le devant de la scène par ses contributions aux G20 de Washington en novembre et de Londres en avril 2009. En effet, 18 pays membres ou pays liés à l'OCDE figurent au G20.

L'OCDE est une organisation performante avec quelque 2.100 fonctionnaires dont les domaines d'activité dépassent de loin la simple analyse macroéconomique et touchent aux défis économiques, sociaux et politiques comme, entre autre, le changement climatique, les politiques d'aide au développement ou encore la migration internationale.

Le Luxembourg dispose d'un droit de décision identique à celui des autres partenaires grâce au principe du consensus. Cet acquis impose des obligations comme la participation aux Conseils et comités politiques (Comité exécutif, Comité des relations extérieures et Comité budgétaire) et aux groupes techniques.

Le MAE a organisé une réunion de coordination interministérielle, fin novembre, afin de faire le point sur l'évolution des dossiers, les relations et la communication entre le MAE, les autres ministères et la représentation permanente à Paris. La plupart des ministères disposent aujourd'hui d'un correspondant responsable pour l'OCDE et le taux de participation au niveau des réunions à Paris a augmenté (pratiquement 100% pour le Conseil et les trois comités politiques élargés plus haut).

5. LE CONSEIL DE L'EUROPE

Le 7 mai 2008, le ministre délégué Nicolas Schmit a assisté à la 118^e session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Lors de cette session, les ministres ont abordé la question de la consolidation du système de protection des droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, sur la base d'un rapport d'étape sur le suivi du rapport du Groupe des sages chargé d'une réflexion sur l'efficacité à long terme du mécanisme de contrôle de la Convention européenne des droits de l'Homme.

De même, les ministres ont procédé à l'examen des suites données au rapport sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, élaboré par Jean-Claude Juncker à titre personnel, ainsi que les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action adopté lors du sommet de Varsovie en 2005.

Lors de son intervention, Nicolas Schmit a rappelé que "la défense et la promotion de valeurs communes sur lesquelles est fondée notre organisation est notre mission et notre devoir auxquels nous tous, les 47 membres du Conseil de l'Europe, avons souscrit". En ce qui concerne la peine de mort, il s'est réjoui que "les Nations unies aient fait leur initiative du Conseil de l'Europe d'un moratoire sur la peine de mort, dont l'abolition universelle doit être notre objectif". Dans ce contexte, il s'est également montré satisfait "de voir l'Union européenne se joindre cette année au Conseil de l'Europe pour faire de la Journée européenne contre la peine de mort un événement commun".

En ce qui concerne la situation en Europe du Sud-est, et notamment au Kosovo, Nicolas Schmit a rappelé que "le respect des droits de l'Homme, le respect des droits des minorités, la condamnation des criminels de guerre sont les meilleures garanties pour la réconciliation, l'entente et la paix". De même, "le respect des règles et standards que le Conseil de l'Europe devra y promouvoir, contribuera, grâce à la perspective européenne que tous les peuples ont dans la région, à surmonter les divisions et les déchirements, causes de tant de souffrances".

Il convient de noter que, suite à la présentation du rapport Juncker en 2006 et la signature d'un Mémoire d'accord en 2007, la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne a significativement progressé au cours de l'année 2008. La recommandation faite au Conseil de l'Europe d'élire un Secrétaire Général qui possède une expérience de chef d'Etat ou de gouvernement a conduit, entre autres, à la candidature de M. Thorbjørn Jagland, Président du Parlement norvégien et ancien Premier ministre et Ministre des Affaires étrangères. M. Jagland a été reçu par M. Juncker le 12 décembre 2008 pour une entrevue.

Le 30 septembre 2008, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), a réélu Dean Spielmann juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre du Luxembourg.

Les contributions obligatoires du Luxembourg se sont élevées en 2008 à 616.420 €, tandis que les contributions volontaires se sont élevées à 137.2016 €. Sont à relever dans ce contexte les contributions au Bureau du Commissaire aux Droits de l'Homme (50.000 €), aux politiques dans le domaine des langues (20.000 €), au Programme d'action sur les relations avec la société civile de l'ECRI (20 000 €) et au Comité européen pour la prévention de la torture (15 000 €).

6. LES ORGANISMES DE SECURITE

A. L'OTAN

Le sommet de Bucarest

L'évènement-phare de l'année 2008 pour l'OTAN a été le Sommet de Bucarest. Le Luxembourg y a été représenté par le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz.

Trois sujets ont dominé le sommet, à savoir le processus d'élargissement de l'OTAN, les opérations et missions de l'Alliance - tout particulièrement en Afghanistan -, ainsi que la transformation de l'Alliance face aux défis du 21^e siècle.

Concernant l'élargissement, les dirigeants de l'Alliance ont invité, le 9 juillet 2008, la Croatie et l'Albanie à rejoindre les rangs de l'OTAN. Les deux pays seront ainsi les 27^e et 28^e membres de l'organisation. Quant à l'Ancienne république yougoslave de Macédoine (ARYM), son invitation sera formalisée dès que la question relative à la dénomination finale de ce pays sera résolue. Les dirigeants de l'OTAN ont confirmé la vocation euro-atlantique de l'Ukraine et de la Géorgie; la

décision quant à l'octroi du "Membership Action Plan" (MAP) à ces deux partenaires sera prise à un stade ultérieur, sur base d'une évaluation des progrès qui auront été accomplis.

Les Alliés ont confirmé que la prolifération des missiles balistiques représentait une menace croissante pour les forces, le territoire et la population des pays de l'Alliance et ils ont décidé de continuer les travaux relatifs à la définition d'options pour une architecture globale de défense antimissile qui inclurait la capacité de défense antimissile américaine. Enfin, l'OTAN a confirmé vouloir jouer un rôle dans la protection des infrastructures énergétiques et des structures informatiques contre les cyber-attaques.

Le sommet du 60^e anniversaire de l'OTAN est prévu en 2009 à Strasbourg-Kehl.

Les opérations

Au niveau opérationnel, l'OTAN a continué, tout au long de 2008, à être fortement engagée au Kosovo et en Afghanistan.

La déclaration d'indépendance du Kosovo a été une épreuve importante pour l'OTAN, présente avec la KFOR. Bien que la situation sécuritaire soit sous contrôle, le soutien de l'OTAN à la mise en place de l'architecture sécuritaire au Kosovo, en coordination avec l'UE, restera cependant nécessaire. L'Armée luxembourgeoise est engagée au sein de la KFOR depuis 2000 : 23 militaires luxembourgeois sont intégrés dans une unité française au nord du Kosovo.

En matière d'opérations, l'Afghanistan a également continué à dominer les débats en 2008. Le Luxembourg est engagé depuis 2003 dans la FIAS, notamment à travers un détachement de 9 militaires, dont la mission est de participer au sein d'une unité belge à la surveillance et le cas échéant la défense de l'aéroport international de Kaboul.

B. L'OSCE

Au cours d'une visite en Pologne le 26 février 2008, le Vice-Premier Ministre Asselborn a eu une entrevue avec l'ambassadeur Strohal, directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme (BIDDH) de l'OSCE. Le BIDDH dirige, avec l'APOSCE, les missions d'observation électorale de l'OSCE auxquels le Luxembourg participe régulièrement. A noter que le Luxembourg a adopté le 19 décembre 2008 une modification de la loi, qui établit les modalités pour inviter des missions d'observation électorale au Luxembourg. En 2008, le Luxembourg a participé avec cinq observateurs à chacune des trois missions d'observation électorale du BIDDH en Géorgie, Arménie et en Azerbaïdjan.

Le Vice-Premier Ministre Asselborn a participé au 16^e Conseil ministériel de l'OSCE le 4 décembre 2008 à Helsinki. Les ministres ont eu un échange de vues sur les missions actuelles de l'OSCE, le rôle et l'orientation futurs de l'organisation. En outre, les discussions ont porté sur le récent conflit en Géorgie et les conflits gelés. Dans son intervention en plénière, le Ministre Asselborn a appuyé les suggestions menant à une discussion sur une nouvelle architecture de sécurité en Europe et a pleinement souscrit à l'idée d'en débattre dans le cadre de l'OSCE, qui constitue « le forum naturel et

le cadre idéal » pour mener ces débats. En marge de la réunion ministérielle, M. Asselborn a eu une entrevue bilatérale avec le Secrétaire Général de l'OSCE, M. Marc Perrin de Brichambaut.

En 2008, le Luxembourg, outre sa contribution au budget ordinaire de l'OSCE, a également contribué aux frais de fonctionnement de la Cour de conciliation et d'arbitrage, de la Commission consultative pour le régime « ciel ouvert » et du Groupe consultatif commun (traité FCE). Suite à la crise géorgienne au mois d'août et la décision d'envoyer 20 observateurs supplémentaires dans les zones adjacentes à l'Ossétie du Sud, le Luxembourg a soutenu avec une contribution financière de 45.000 € le déploiement rapide des nouveaux observateurs de l'OSCE. Dans le cadre de l'engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan, qui avait été décidé lors du Conseil ministériel en 2007 à Madrid, le Luxembourg a contribué 100.000 € au projet « Development of the Customs Training Facility » à Bishkek au Kirghizstan. Le Luxembourg a soutenu avec 15.000 € un projet de destruction et de sécurisation d'armes légères et de petit calibre au Tadjikistan. 25.000 € ont été accordés au projet « Training for peer educators : capacity building in secondary school student councils » en Bosnie-Herzégovine.

Les députés luxembourgeois Alex Bodry et Patrick Santer ont participé à la session d'hiver de l'APOSCE du 21 au 22 février 2008 à Vienne. Du 5 au 7 juillet 2008 s'est déroulé à Vienne le premier « Model OSCE », une simulation des institutions de l'organisation, destinée aux jeunes entre 17 et 24 ans. Pour le Luxembourg participaient deux étudiants de la classe de 2^{ième} du Lycée Aline Mayrisch, Vernes Tursic et Nico Weyand, ainsi que leur professeur Jean-Pierre Kunnert.

Des délégations luxembourgeoises ont participé, entre autres, aux conférences et réunions annuelles suivantes : Réunion annuelle d'évaluation de l'application (Vienne, 4-5 mars 2008), Forum économique et environnemental (Vienne, 28-29 janvier 2008 et Prague, 19-21 mai), Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité (Vienne, 1-2 juillet), Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine (Varsovie, 29 septembre – 10 octobre 2008), Conférence méditerranéenne (Amman, 27-28 en octobre 2008). Le 27 juin et le 8 juillet, le Luxembourg a présidé deux réunions du Groupe Consultatif Commun dans le cadre du Traité FCE.

Il convient de signaler enfin la nomination, le 11 septembre 2008, de Mme Nicole Reckinger au « ODIHR Advisory Panel of experts on freedom of religion or belief ».

7. LES NATIONS UNIES

Réforme des Nations Unies

Trois ans après le Sommet de l'ONU en septembre 2005, le bilan en matière de réforme des Nations Unies est mitigé. A part quelques succès d'importance comme la Commission pour la consolidation de la paix ou la création du *Central Emergency Response Fund* dans le domaine humanitaire, beaucoup reste à faire, notamment dans la cohérence du système, la gouvernance internationale en matière d'environnement, la gestion du Secrétariat, la revitalisation de l'Assemblée générale, le réexamen des mandats ou le concept de responsabilité de protéger.

En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, il a été décidé de débiter des négociations intergouvernementales au sein de l'Assemblée générale vers la fin février 2009. A relever que les décisions ultérieures sur la réforme du Conseil de sécurité pourront être prises à la majorité des deux-tiers. La difficulté résidera cependant dans le fait que la base de négociation restera très vaste et qu'il sera difficile de se mettre d'accord sur les éléments de négociations.

Assemblée générale des Nations Unies

Dans le cadre de sa participation à la semaine ministérielle de la 63^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Jean Asselborn a été reçu par le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, le 24 septembre 2008.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a souligné l'attachement du Luxembourg au principe du multilatéralisme et a rappelé l'engagement de longue date de notre pays auprès des Nations Unies. Le Luxembourg a coprésidé le Conseil économique et social (ECOSOC) tout au long de l'année 2008, et il prendra la présidence de l'ECOSOC en 2009. Le Secrétaire général a remercié le Ministre pour la contribution luxembourgeoise, tant sur le fond que sur le plan financier, à la Commission pour la consolidation de la paix (*Peace Building Commission*).

MM. Ban Ki-moon et Asselborn ont également eu un échange de vues sur les grands dossiers de l'actualité internationale.

Le Ministre Asselborn a ensuite rencontré le Président de l'Assemblée générale, Miguel d'Escorto Brockmann, avec qui il s'est entretenu de la réforme des Nations Unies.

En marge de l'Assemblée générale, le ministre Asselborn a eu une série d'entrevues bilatérales. Il a rencontré le Premier ministre de Croatie, Ivo Sanader, ainsi que les ministres des Affaires étrangères de Tanzanie, de Colombie et des Iles Fidji.

Dans le cadre de la réunion de haut niveau sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), Jean Asselborn a participé, le 25 septembre 2008, à une table ronde ayant pour thème « La pauvreté et la faim ». Le ministre a déclaré que le gouvernement luxembourgeois était résolu à poursuivre ses efforts en vue d'un plein respect des engagements souscrits lors du Sommet du Millénaire.

Le 26 septembre 2008, le Vice-Premier ministre est intervenu dans le débat général de l'Assemblée générale. Dans son discours, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a une nouvelle fois plaidé pour un système multilatéral efficace, seul garant de la stabilité et de la paix dans le monde.

Conseil économique et social (ECOSOC)

La session ordinaire de l'ECOSOC s'est déroulée à New York du 30 juin au 25 juillet 2008. Comme de coutume, elle s'est articulée en divers segments dont l'un a été présidé par le Représentant permanent du Luxembourg auprès des Nations Unies en sa qualité de vice-président de l'ECOSOC.

Le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, M. Jean-Louis Schiltz, a participé les 2 et 3 juillet à la session de haut niveau. Ce segment, placé sous le signe du développement durable, était consacré à la concertation sur la situation de l'économie mondiale, du premier Forum pour la coopération en matière de développement, de l'Examen ministériel annuel (AMR) et d'un débat thématique sur le développement rural. Dans le cadre des présentations nationales volontaires de l'Examen ministériel annuel, le Ministre Schiltz a fait une présentation sur la mise en œuvre par le Luxembourg des objectifs du Millénaire pour le développement ayant trait au développement durable.

La session ordinaire 2008 de l'ECOSOC s'est située dans le prolongement de la réforme de cet organe décidée en 2006 et de la première session du « nouvel » ECOSOC en 2007. En particulier, les nouveaux formats du Forum de la coopération au développement (DCF) et de l'Examen ministériel annuel (AMR) ont été lancés et testés. Des efforts accrus ont été entrepris pour renforcer l'intérêt, notamment politique, des débats et en accentuer le caractère interactif. La tendance générale est donc positive puisqu'en poursuivant sur cette voie, l'ECOSOC pourrait légitimement nourrir l'ambition de devenir « le Davos du développement », rendez-vous fixe annuel des grands acteurs du développement réunis autour de thèmes d'actualité et de portée politique et opérationnelle majeures.

Organisation mondiale de la santé (OMS)

La 61^{ème} Assemblée mondiale de la Santé, fêtant par la même occasion le soixantième anniversaire de l'OMS, s'est tenue à Genève du 19 au 24 mai 2008. Cette réunion anniversaire qui a vu la participation de 190 pays fut ternie par les très grandes pertes en vies humaines provoquées par le cyclone au Myanmar et le séisme en Chine.

La délégation luxembourgeoise était dirigée par le Ministre de la Santé, M. Mars di Bartoloméo, qui a prononcé une allocution devant l'Assemblée le 20 mai sur les objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé. La délégation luxembourgeoise fut particulièrement impliquée dans la négociation de la résolution qu'elle avait initiée au début de l'année 2008 sur le « suivi des objectifs du Millénaire pour le développement » et lancée pour la première fois par l'Union européenne au Conseil exécutif de l'OMS en janvier 2008. Désormais, l'Assemblée mondiale de la santé fera l'objet d'un rapport annuel de l'OMS sur l'état de la mise en œuvre des OMD liés à la santé, sur les difficultés qui subsistent et sur les recommandations pour les surmonter.

Dans son intervention d'ouverture pour la 61^{ème} Assemblée mondiale, le Directeur général de l'OMS, Dr. Margaret Chan, a mentionné les trois crises qui se profilaient à l'horizon : la crise due à l'augmentation rapide des prix des denrées alimentaires qui risquait de saper les fondements de la santé et de la nutrition ; le changement climatique qui est une crise en devenir qui devrait provoquer des sécheresses, des inondations et des tempêtes tropicales nouvelles, toutes nécessitant une aide humanitaire accrue ; et enfin l'émergence d'une grippe pandémique menaçant l'avenir de l'humanité.

L'Assemblée mondiale a réussi une percée décisive en créant une plateforme permettant de supprimer des obstacles et d'appliquer des méthodes innovantes pour favoriser la recherche-développement et l'accès aux médicaments contre les maladies courantes dans les pays en développement. Elle a en outre évoqué un plan d'action de six ans pour la lutte contre les maladies

non transmissibles qui constituent aujourd'hui la principale menace pour la santé. Elle a demandé à l'OMS d'intensifier ses activités visant à lutter contre l'usage nocif de l'alcool, le cinquième facteur de risque de décès et d'incapacité dans le monde. Enfin, l'Assemblée mondiale a traité les sujets suivants : risques éventuels du changement climatique sur la santé ; éradication de la poliomyélite ; pandémie de grippe ; mutilations sexuelles féminines ; stratégie mondiale en faveur de la vaccination.

Organisation internationale du Travail (OIT)

Le 4 décembre 2008, le Luxembourg a signé un accord-cadre général avec l'Organisation internationale du Travail. La cérémonie de signature a eu lieu entre M. Juan Somavia, Directeur général de l'OIT, et le Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'Office des Nations Unies à Genève. M. Somavia a évoqué les bonnes relations entre son organisation et le Luxembourg. L'accord-cadre signé prévoit notamment des consultations bilatérales annuelles.

Candidature du Luxembourg à un siège non-permanent du Conseil de sécurité

Le Ministère des Affaires étrangères a poursuivi de manière active sa campagne en faveur de la candidature du Luxembourg à un siège de membre non-permanent du Conseil de sécurité pour la période 2013-2014. Les élections auront lieu au cours de la 67^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies en automne 2012.

8. L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)

L'année 2008 a été, comme les années précédentes, dominée par les négociations du cycle de Doha, entamées en 2001.

En juillet 2008, une nouvelle tentative de relancer ces négociations a échoué sous l'effet conjugué de l'écart entre les positions de négociation et le contexte de la crise économique et financière mondiale. Depuis l'échec de cette réunion ministérielle de juillet, les négociations se sont poursuivies au niveau technique, notamment dans les domaines de l'agriculture et des produits industriels.

Le 6 décembre 2008, les présidents des négociations agricoles et sur les produits industriels ont présenté de nouveaux projets de textes sur les modalités de libéralisation qui doivent servir à définir les règles du jeu de ces négociations. En dépit des forts signaux politiques donnés par le sommet économique mondial du G20 qui s'est tenu le 15 novembre 2008 à Washington, il n'a pas été possible de réaliser une percée dans les dossiers agricoles et des produits industriels. Les présidents des autres groupes de négociation (services, règles, facilitation des échanges, commerce et environnement) continuent de faire avancer leurs travaux en parallèle. Fin décembre 2008, une ultime tentative de relance a été amorcée, mais en vain.

Comme les années précédentes, le Luxembourg a continué à augmenter son assistance en matière d'aide au commerce pour les pays en voie de développement, conformément aux engagements de l'UE en la matière. En 2008, le Luxembourg a fait une contribution de 1.500.000 euros en faveur du « Cadre intégré renforcé ». Le Cadre intégré renforcé a été créé en 1997 par six institutions

multilatérales, à savoir l'OMC, la CNUCED, la Banque Mondiale, le FMI, le PNUD et le CCI (Centre du Commerce International). Son objectif principal est l'intégration des pays les moins avancés dans le commerce mondial.

9. ASSISTANCE ECONOMIQUE ET TECHNIQUE, ACTIONS HUMANITAIRES ET ACTIONS DE FORMATION SUR LE PLAN INTERNATIONAL

Le Ministère a disposé en 2008 d'une ligne budgétaire dotée de 2,95 millions d'euro permettant de financer des projets de formation, d'assistance technique ou d'assistance humanitaire. Le Ministère continue à mettre un accent particulier sur les projets de formation et d'assistance technique en faveur des pays de l'Europe du Sud-Est et de la CEI. Le MAEI a également lancé des projets dans d'autres régions du monde, comme p.ex. l'Asie, et cherche à développer davantage de telles coopérations.

Les projets en matière de renforcement des capacités administratives et judiciaires visant à soutenir les pays ayant vocation à se rapprocher de l'Union européenne, voire à adhérer à l'UE, à savoir les pays des Balkans occidentaux et la Turquie restent une des priorités pour le Luxembourg. Le Ministère a financé un certain nombre de programmes de formation dans le cadre de la transposition de l'acquis communautaire et du rapprochement aux standards européens en matière d'administration et de réformes de la fonction publique. Le Luxembourg a pu offrir un large éventail de programmes d'assistance et de formation en fonction des besoins signalés par ces pays et de leurs perspectives d'adhésion à moyen et à long terme. La politique du Ministère traduit la volonté de soutenir des pays ayant vocation à rejoindre l'UE et de les aider dans leur processus d'intégration à l'Union européenne.

En 2008, le Ministère a également financé un programme de formation en faveur de journalistes turcs et croates, réalisé avec le European Journalism Center basé à Maastricht.

Au-delà des pays candidats et ceux relevant du PSA, le MAEI soutient également les pays qui participent à la Politique européenne de voisinage auxquels l'UE offre une coopération étroite. Ainsi, le MAEI a lancé un programme pluriannuel de formation en matière de coopération judiciaire en collaboration avec l'Académie de Droit à Trèves en faveur de l'Ukraine, de la Moldavie et de la Géorgie.

En même temps, le Ministère, en collaboration avec l'Agence de Transfert des Technologies Financières (ATTF), a mis un accent particulier sur la formation dans les domaines bancaire et financier en faveur notamment des pays de la CEI disposant d'un secteur bancaire en éclosion. Ainsi, à côté de projets ponctuels à caractère humanitaire tels que le financement d'orphelinats et de centres pour enfants malades, le Ministère y soutient principalement des projets visant à promouvoir le développement économique durable.

Le Ministère a poursuivi, en 2008, sa coopération avec l'Université du Luxembourg. Il soutient le développement d'un réseau de partenariats stratégiques de l'Université avec d'autres universités sélectionnées à l'étranger en finançant des bourses d'études en faveur d'étudiants qui se rendent au Luxembourg dans le cadre d'un programme d'échange conclu entre l'Université du Luxembourg et l'université partenaire.

II. LE LUXEMBOURG EN TANT QUE SIEGE DES INSTITUTIONS EUROPEENNES ET AUTRES INSTANCES

En matière de politique de siège, les relations des institutions européennes avec les autorités luxembourgeoises s'effectuent par l'intermédiaire du Ministère des Affaires étrangères, conformément à l'accord de coalition du Gouvernement de 2004. La coordination avec les autres ministères ou administrations du pays est assurée au sein du Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens à Luxembourg. Le Secrétaire Général du Ministère participe régulièrement aux réunions des chefs d'administrations des IE et autres organes (CALux) situés au Luxembourg.

Cinq éléments saillants, visant essentiellement à assurer l'attractivité de notre siège dans un contexte de concurrence de plus en plus exacerbé, sont à mettre en évidence :

- les besoins croissants en matière d'infrastructures vu l'augmentation constante des effectifs,
- l'exigence de répondre aux défis posés par la vétusté croissante d'une partie du parc immobilier utilisé,
- la nécessité de garantir – en tant qu'Etat-hôte – les meilleures conditions d'accueil, d'hébergement et de travail possibles aux quelque 10.000 fonctionnaires européens affectés au Luxembourg,
- la nécessité, également, d'assurer, à côté des aspects quantitatifs, la présence à Luxembourg de suffisamment de fonctionnaires européens avec un grade élevé,
- le problème posé, enfin, par un recours sans cesse plus important à des employés locaux recrutés via des contrats de travail à durée déterminée régis par différentes règles.

Parmi les dossiers importants traités au cours de l'exercice sous examen, il convient d'en relever deux plus particulièrement: d'une part, les projets immobiliers et, d'autre part, la présence des services de la Commission européenne et du Parlement européen à Luxembourg :

a) Projets immobiliers

Deux projets ont été achevés en 2008 :

- **BEI** : la nouvelle extension, située le long du boulevard Adenauer (à proximité de l'immeuble d'origine), a été inaugurée le 2 juin 2008 (coût estimé à 135 millions d'euros).
- **Cour de Justice** : la 4^e extension de la CJCE a été inaugurée le 10 décembre 2008 (coût estimé à 350 millions d'euros financé sur le budget communautaire).

Les travaux du Comité de coordination se sont aussi concentrés sur la préparation, la coordination et la supervision de projets immobiliers de grande envergure, afin de répondre aux problèmes posés par la croissance des effectifs et de la vétusté d'une partie des infrastructures immobilières :

- **Parlement européen** : malgré la signature du contrat-cadre en septembre 2006, les travaux n'ont toujours pas été lancés. Il s'agit notamment de clarifier la question du choix énergétique de la future extension.
- **Commission européenne** : un nouveau bâtiment Jean Monnet 2, d'une surface bureau de ± 120.000 m², exécutée par l'Etat luxembourgeois comme maître d'ouvrage, devrait remplacer à terme l'immeuble Jean Monnet 1. Les négociations en vue de conclure un mémorandum d'accord se sont poursuivies tout le long de l'année.
- **Cour des Comptes** : l'accord-cadre pour la deuxième extension de la Cour des Comptes a été signé le 22 février 2008. Les nouvelles infrastructures devraient être achevées en 2012.
- **Cour de Justice** : les négociations portant sur les travaux de modernisation et de sécurisation des anciens bâtiments sont conclues. Le projet de loi y afférent a été introduit dans la procédure législative.
- **Nouvelle Ecole européenne / Centre polyvalent de l'enfance à Mamer/Bertrange** : Le projet passera sous peu en phase d'exécution.

b) Présence des services de la Commission européenne et du Parlement européen à Luxembourg

Une politique de siège dynamique passe aussi par la nécessité de s'assurer que les entités implantées jouissent d'autonomie et de visibilité et de veiller à ce que les fonctionnaires basés à Luxembourg bénéficient de perspectives de carrière.

Le MAE s'attache à veiller non seulement sur la quantité (en relation avec les effectifs), mais aussi sur la qualité des services installés ici et au plein respect des termes des accords convenus, au niveau politique, tant avec le Parlement qu'avec la Commission européenne.

III. LE LUXEMBOURG ET LES PRINCIPALES REGIONS DU MONDE

1. RELATIONS AVEC LES PAYS EUROPEENS

Autriche

Le 17 avril 2008, le Ministre-président du Land de Basse-Autriche, Erwin Pröll, a effectué une visite de travail au Luxembourg, où il a été reçu par le Premier Ministre Jean-Claude Juncker.

Chypre

Le Ministre Asselborn a reçu le ministre des Affaires étrangères de la République de Chypre, Markos Kyprianou, le 28 avril 2008. Les discussions ont porté sur les questions bilatérales, ainsi que sur l'actualité européenne, et plus particulièrement sur le traité de Lisbonne. Les négociations en cours entre les parties grecque et turque sur la réunification de l'île ont également été abordées.

Estonie

Le 27 mai 2008, le ministre des Affaires étrangères de la République d' Estonie, Urmas Paet est venu à Luxembourg pour une visite de travail. Il a été accueilli par le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, pour une entrevue à l'Hôtel Saint Maximin. Urmas Paet a également eu un entretien avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'Hôtel de Bourgogne.

Espagne

Le 24 janvier 2008, Miguel Angel Moratinos, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale d'Espagne, a été reçu par le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, pour un échange de vues sur les grands sujets d'actualité européenne et internationale. Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a également participé à cette entrevue.

Finlande

Sur invitation de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, S.E. Tarja Halonen, présidente de la République de Finlande, a effectué une visite d'État au Luxembourg du 24 au 26 novembre 2008. La présidente de Finlande a été reçue en audience au palais grand-ducal avant de se rendre à la Chambre des députés, où elle a rencontré M. Lucien Weiler. Elle a également été reçue par le Premier ministre Jean-Claude Juncker ainsi que le Ministre Asselborn. Le 25 novembre, les deux chefs d'État ont assisté au séminaire économique et financier qui devait contribuer au renforcement des relations commerciales entre les entreprises finlandaises et luxembourgeoises.

Grèce

Le 23 mai 2008, le Vice-premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a rencontré à Athènes Mme Dora Bakoyanni, Ministre des Affaires étrangères de la République hellénique pour un échange de vues en préparation du Conseil "Affaires générales et relations extérieures" du 26 mai 2008.

Le 4 novembre 2008, le Premier ministre Juncker a rencontré son homologue grec, M. Costas Karamanlis à Bruxelles pour une entrevue bilatérale. Le sujet principal de l'entrevue était la crise financière internationale.

Hongrie

La ministre des Affaires étrangères de la République de Hongrie, Kinga Göncz, est venue à Luxembourg, le 18 avril 2008, pour une visite de travail. Elle a été accueillie par le ministre Asselborn, pour une entrevue à l'Hôtel Saint Maximin. Les ministres ont fait le point sur les relations bilatérales et ont abordé les grands dossiers européens. Madame Göncz a aussi eu l'occasion de s'entretenir avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'Hôtel de Bourgogne et a rencontré le président de la Chambre des députés, ainsi que les membres de la commission pralementaire des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration.

Islande

Le Premier ministre de la République d'Islande, Geir Haarde, a effectué une visite de travail au Luxembourg le 26 février 2008. Les discussions avec le Premier ministre Juncker ont essentiellement porté sur les relations bilatérales et sur les relations entre l'Union européenne et l'Islande, de même que sur les grands dossiers de l'actualité politique internationale. Les deux chefs de gouvernement ont également décidé d'intensifier la collaboration dans le domaine culturel. M. Asselborn a rencontré le Premier Ministre islandais en marge de l'Assemblée générale de l'ONU le 22 septembre à New York.

Italie

En date du 7 mars 2008, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a été en déplacement à Rome où il a rencontré le président du Conseil des ministres italien Romano Prodi pour un échange de vues sur la situation politique italienne ainsi que sur les grands dossiers d'actualité politique européenne. Le Premier ministre Juncker a ensuite été reçu au palais du Quirinal par le chef d'État italien, Giorgio Napolitano pour un entretien bilatéral. À cette occasion, le président de la République italienne a remis l'insigne de chevalier de grande croix de l'ordre du Mérite italien à Jean-Claude Juncker, en signe "de reconnaissance pour la sincère amitié" qu'il a toujours montrée envers l'Italie et les liens historiques entre les deux pays.

Lichtenstein

Le 26 septembre 2008, le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a rencontré la Ministre des Affaires étrangères de la Principauté du Liechtenstein Rita Kieber-Beck en marge de l'AGNU à New York. L'échange a surtout porté sur des dossiers portant sur la fiscalité.

Les 17 et 18 novembre, M. Klaus Tschüscher, Vice-Chef du Gouvernement, Ministre de l'Economie, de la Justice et des Sports du Liechtenstein, était à Luxembourg pour une visite de travail.

Malte

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu les 12 et 13 janvier 2008 à Malte pour assister aux célébrations organisées à l'occasion de l'introduction de l'euro. En marge de cet événement, le Premier Ministre Juncker a eu une entrevue avec son homologue maltais, Lawrence Gonzi.

Le 13 février 2008, le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail en République de Malte. Jean Asselborn a été reçu en audience par le Président maltais, Edward Fenech Adami et a eu une réunion de travail avec son homologue Michael Frendo. Les discussions ont essentiellement porté sur les relations bilatérales entre le Luxembourg et Malte, ainsi que les questions européennes. Les ministres ont exploré les différentes possibilités de renforcement de la coopération dans les domaines d'intérêt commun, notamment en ce qui concerne la coopération dans le domaine de la recherche et du développement, du secteur financier et de l'immigration. Les ministres ont en outre fait le point sur l'actualité régionale et internationale ainsi que sur la coopération euro-méditerranéenne et le dialogue entre l'Union européenne et la Ligue arabe.

Pologne

Le ministre Jean Asselborn s'est rendu en Pologne les 25 et 26 février pour une visite de travail au cours de laquelle il a rencontré son homologue polonais, Radoslaw Sikorski, ainsi que diverses autres personnalités de la vie politique polonaise, notamment le président du Sénat, Bogdan Borusewicz, le président du Sejm, Bronislaw Komorowski et le président de la commission parlementaire des Affaires étrangères, M. Lisek. Le ministre a également assisté aux funérailles de Bronislaw Geremek, ancien ministre des Affaires étrangères de la Pologne, député européen et détenteur du Prix international Charlemagne d'Aix-la-Chapelle, décédé le 13 juillet 2008.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a effectué une visite de travail en Pologne le mardi 10 juin 2008. Le chef du gouvernement luxembourgeois a été reçu par le Président polonais, Lech Kaczynski, et a eu des entretiens avec le Premier ministre Donald Tusk et le ministre des Finances, Jacek Rostowski.

Les 11 et 12 septembre 2008, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a participé au 18e Forum économique à Krynica en Pologne. M. Schmit avait été invité en tant qu'orateur à une session spéciale organisée en hommage à Bronislaw Geremek.

Portugal

Le 17 juin 2008, le ministre des Affaires étrangères de la République du Portugal, Luís Amado, était à Luxembourg pour une visite de travail. Il a été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour une entrevue à l'Hôtel de Bourgogne, avant de rencontrer le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, à l'Hôtel Saint Maximin. Les discussions entre les deux ministres ont porté sur les relations bilatérales et sur quelques points de politique internationale. Après un déjeuner de travail avec le Vice-Premier ministre, Luís Amado a également été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal.

Saint-Siège

En date du 7 mars 2008, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a été reçu en audience privée par Sa Sainteté le pape Benoît XVI au palais apostolique du Vatican. L'audience a été consacrée principalement au Luxembourg et à l'Europe. Sa Sainteté s'est notamment intéressée au Luxembourg et au contexte multiculturel de la société luxembourgeoise. Le pape s'est dit très impressionné par la capacité d'intégration de la société luxembourgeoise d'un nombre élevé de citoyens issus de l'immigration. Sa Sainteté s'est aussi renseignée sur les dispositions légales en matière de médecine palliative et d'euthanasie active au Luxembourg, de même que sur la position de l'Église catholique au Luxembourg et au sein de la société luxembourgeoise. À l'issue de l'audience pontificale, Jean-Claude Juncker a eu un échange de vues avec le secrétaire pour les Relations du Saint-Siège avec les États, l'archevêque Dominique Mamberti, suivie d'un échange de vues avec le cardinal Jean-Louis Tauran, président du Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux auprès de Benoît XVI.

Slovaquie

Le Premier ministre de la République slovaque, Robert Fico, accompagné par son ministre des Finances, Ján Pociatek, ont effectué le jeudi 28 février 2008 une visite de travail au Luxembourg. Robert Fico a été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'Hôtel de Bourgogne pour une entrevue bilatérale. Le chef du gouvernement slovaque a aussi été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal.

Suède

L'année 2008 a été marquée par de nombreux contacts bilatéraux entre le Luxembourg et le Royaume de Suède. Le 18 février, le Premier ministre Fredrik Reinfeldt a effectué une visite de travail au Luxembourg. Le chef du gouvernement suédois a été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker avec qui il s'est entretenu en tête-à-tête.

Les pourparlers ont porté essentiellement sur la situation au Kosovo après la déclaration d'indépendance ainsi que les dossiers de l'actualité européenne, notamment l'état de ratification et les travaux en cours sur la mise en œuvre du traité de Lisbonne ainsi que la préparation de la Présidence suédoise du Conseil de l'Union européenne au deuxième semestre 2009. D'autres points

concernaient la stratégie de Lisbonne, la lutte contre le changement climatique et la coopération au développement.

Par ailleurs, le ministre délégué Nicolas Schmit a eu un échange de vues avec le secrétaire d'État aux Affaires européennes suédois, Frank Belfrage, sur les sujets d'actualité européenne à l'Hôtel Saint Augustin, le 19 février 2008.

Le 26 février, le ministre Asselborn s'est rendu à Stockholm où il a rencontré Carl Bildt, ministre suédois des Affaires étrangères, pour préparer la visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse du mois d'avril. Les deux ministres ont également eu un échange de vues sur les importantes questions internationales, notamment sur le Kosovo et la situation au Tchad.

Sur invitation de Leurs Majestés le Roi et la Reine de Suède, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont effectué une visite d'État en Suède du 15 au 17 avril 2008. En marge de cette visite d'État, une mission de promotion économique multisectorielle a été organisée en partenariat entre les agences *Luxembourg for Finance* et *Luxembourg for Business* et la Chambre de commerce du Luxembourg.

Suisse

Le ministre Asselborn a effectué le 13 juin une visite de travail en Suisse, où il a notamment eu une entrevue avec Micheline Calmy-Rey, Cheffe du Département fédéral des Affaires étrangères. A part les relations bilatérales, les deux chefs de diplomatie ont discuté des relations entre l'Union européenne et la Confédération helvétique, de même que de la situation au Proche et Moyen-Orient.

2. LES BALKANS OCCIDENTAUX

La pacification durable et l'intégration euro-atlantique des pays des Balkans occidentaux restent les objectifs les plus importants de la politique extérieure européenne. Un certain nombre d'événements importants ont jalonné l'année 2008, au premier lieu desquels figurent bien sûr l'indépendance du Kosovo en février et l'arrestation de Karadzic en juillet, mais aussi la signature de l'Accord de Stabilisation et d'Association avec la Bosnie-Herzégovine et la Serbie. Pour le Luxembourg, les Balkans occidentaux revêtent aussi une importance particulière en raison des nombreux réfugiés qui se sont installés dans notre pays à la suite des guerres sur les territoires de l'ex-Yougoslavie et par la présence de fonctionnaires détachés, de soldats et de policiers luxembourgeois en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo. Cette relation étroite avec les divers pays des Balkans a engendré de nombreuses visites bilatérales et la signature d'un certain nombre de traités avec ces pays.

Kosovo

Le 21 février 2009, le Grand-Duché de Luxembourg a reconnu formellement le Kosovo en tant qu'État indépendant, après que le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, eut présenté la veille devant le Parlement les raisons qui ont motivé cette reconnaissance.

En s'exprimant devant les députés, Jean Asselborn avait ainsi souligné: "Si nous sommes d'accord pour dire que le statu quo ne peut plus perdurer et que l'UE a une responsabilité particulière dans les Balkans, alors nous devons agir en conséquence. Pour le gouvernement luxembourgeois, cela signifie d'une part qu'il faut assumer notre part de responsabilité et participer activement à la mission commune de police et d'état de droit qui a été lancée le 15 février dernier ; d'autre part, le gouvernement doit tirer les conclusions de la position qui a été la sienne durant les dernières années et reconnaître le Kosovo." A l'initiative du député libéral, Charles Goerens, les députés ont voté à l'unanimité une résolution pour appuyer l'action du gouvernement.

Par le règlement grand-ducal du 9 mai 2008 le Luxembourg a jeté les bases légales pour participer à la mission « Etat de droit » EULEX qui s'est déployée dans le courant de 2008 au Kosovo. Le règlement grand-ducal prévoit le détachement d'un maximum de quatre policiers. M. Vic Reuter, ancien porte-parole de la police grand-ducale, est devenu fin février le chef du PPIO (Public and Press Information office) de la mission.

Avec l'indépendance du Kosovo, la question des rapatriements des demandeurs d'asile s'est posée avec une certaine acuité. Le 5 août 2008, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a fait le point sur cette question lors d'une conférence de presse. À la même occasion, il a signé une convention avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) relative à l'assistance au retour volontaire et à la réintégration pour les ressortissants d'origine kosovare. 61 personnes ont été invitées par le gouvernement à retourner volontairement au Kosovo, leur pays d'origine. Pour ce qui est de la coopération luxembourgeoise au Kosovo, Nicolas Schmit a signalé que les investissements se sont élevés en 2007 à 3,6 millions d'euros et qu'il était prévu d'y investir quelque 30 millions d'euros entre 2008 et 2012.

Monténégro

Le 19 février 2008, le ministre des Affaires étrangères du Monténégro, Milan Rocen, a effectué une visite de travail au Luxembourg où il a été accueilli par le ministre Asselborn. Les discussions ont essentiellement porté sur les relations bilatérales entre le Luxembourg et le Monténégro, ainsi que sur les relations que la jeune République entretient avec l'UE et avec l'OTAN. M. Milan Rocen a salué l'aide luxembourgeoise au Monténégro qui s'est donné pour objectifs de contribuer à la stabilité de la région, de lutter contre la pauvreté et de faciliter le retour des ressortissants monténégrins. Enfin, les ministres ont signé une convention de sécurité sociale qui retient les principes d'égalité de traitement entre les ressortissants des parties signataires, de la totalisation des périodes d'assurance, ainsi que de l'exportation des prestations de sécurité sociale. Cette convention couvre l'assurance maladie, l'assurance pension et l'assurance accident. En marge de la réunion de travail, Messieurs Milan Rocen et Jean Asselborn ont rencontré des représentants de l'association "Amitié Luxembourg-Monténégro".

Serbie

Le Luxembourg considère la Serbie comme un pays-clé pour la stabilité des Balkans. Aussi, tout au long de 2008, le Grand-Duché s'est attaché à soutenir la Serbie dans son rapprochement avec l'UE par différents moyens. Suite à l'appel de la Commission et de la Présidence slovène, le Luxembourg

s'est ainsi engagé le 6 mai 2008 à faciliter l'octroi de visas aux ressortissants de Serbie, mais aussi pour les autres pays des Balkans occidentaux. Cet appel, signe de la volonté l'Union européenne de soutenir la vocation européenne de la Serbie, s'inscrit dans la perspective de la libéralisation totale des visas. Le Luxembourg a décidé de délivrer des visas gratuits à tous les demandeurs individuels pour lesquels une possibilité existe, en pleine conformité avec l'acquis Schengen

Le 4 décembre 2008, en marge du Conseil ministériel de l'OSCE à Helsinki, les ministres des Affaires étrangères luxembourgeois et serbe ont signé un protocole de coopération portant sur la réalisation d'un projet de développement d'un site de secours à la Bourse de Belgrade, d'un montant de 539.000 euros. Le projet est exécuté par la Bourse de Luxembourg. Le protocole règle les modalités de la coopération entre la Bourse de Belgrade et la Bourse de Luxembourg. Ce projet prévoit la mise en place d'un site de secours (*Disaster Recovery Site*). Un tel site devra assurer le bon fonctionnement de la bourse en cas d'incident et d'évacuation de la salle de marché principale. Ce projet fait suite à deux projets précédents en faveur de la Bourse de Belgrade, le premier en 2003 et un deuxième qui portait sur la période 2005-2008.

Enfin, sur invitation du ministre Asselborn, le ministre des Affaires étrangères de la République serbe, Vuk Jeremic, a effectué une visite de travail au Grand-duché de Luxembourg le mercredi 17 décembre. Les ministres se sont félicités du nombre important et de la qualité des projets bilatéraux entre le Luxembourg et la Serbie.

ARYM

Le 14 février 2008, le ministre Jean Asselborn a accueilli son homologue de l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM), Antonio Milososki pour une visite de travail. Antonio Milososki a remercié le Luxembourg pour le soutien qu'il apporte à l'ARYM dans les démarches d'intégration dans l'UE. Le Luxembourg a aidé à mettre en place le Centre national macédonien du visa, dont le développement est une condition essentielle à la poursuite de la libéralisation du régime des visas, qui facilite le déplacement des citoyens macédoniens vers l'Union européenne.

Bosnie-Herzégovine

Le vendredi 23 mai 2008, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a reçu l'ancien Vice-Premier ministre de la Bosnie et président du *International Forum Bosna*, M. Rusmir Mahmutćehajić. M. Mahmutćehajić était à Luxembourg à l'occasion de la conférence internationale "Religious Traditions and the Challenge of Pluralism in the European Integration Process of the Western Balkans" qui s'est tenu au Grand-Duché du 21 au 24 mai 2008. À l'occasion de cette rencontre, Nicolas Schmit s'est vu remettre, en tant que représentant du gouvernement luxembourgeois, un certificat commémoratif, visant à remercier le Luxembourg pour ses efforts dans la coopération et la reconstruction, notamment du village de Stolac.

TPIY

Le 17 janvier 2008, le ministre délégué Nicolas Schmit a effectué une visite de travail à La Haye lors de laquelle il a eu une entrevue avec Serge Brammertz, le procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ("TPIY") qui a succédé le 1^{er} janvier 2008 à Mme Carla Del Ponte.

3. L'EUROPE ORIENTALE, LE CAUCASE DU SUD ET L'ASIE CENTRALE

En marge de la réunion ministérielle de la Troïka UE-Russie le 29 avril 2008, le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a reçu le ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, Sergueï Lavrov, pour une entrevue à l'Hôtel Saint Maximin. Lors d'une conférence de presse conjointe, les ministres Asselborn et Lavrov ont souligné l'excellence des relations russo-luxembourgeoises tant au niveau politique qu'au niveau économique et culturel.

En octobre 2008, c'était au tour du ministre Asselborn de se rendre en Russie pour une visite de travail auprès de son homologue russe, Sergueï Lavrov. La délégation luxembourgeoise a aussi eu une entrevue à la Douma d'État avec MM. Konstantin Kosachev, président du Comité pour les Affaires internationales, Andreï Klimov, vice-président de la Commission pour les Relations extérieures et président du groupe Benelux ainsi que Nikolaï Barkov, directeur de l'appareil du Comité pour les Affaires internationales.

Le 11 juin 2008, le Premier vice-ministre des Affaires étrangères de l'Ukraine, Volodymyr Khandogiy, a effectué une visite de travail à Luxembourg. Il a été reçu par Monsieur le Ministre délégué aux Affaires étrangères, M. Nicolas Schmit. Les discussions ont essentiellement porté sur les relations bilatérales, les relations entre l'Ukraine et l'OTAN ainsi que sur les relations entre l'UE et l'Ukraine.

Caucase du Sud

Des élections législatives ont eu lieu en **Géorgie** en mai 2008. Le Luxembourg a participé à la mission d'observation électorale sous l'égide de l'OSCE. La situation politique en Géorgie a toutefois été dominée par la guerre en août entre les troupes géorgiennes et les troupes des régions séparatistes de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie, soutenues par l'armée russe. Le Premier Ministre M. Juncker et le Ministre des affaires étrangères, ont, dans une déclaration conjointe, noté avec regret la décision prise par les autorités russes de reconnaître l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud, décision contraire aux principes fondamentaux de la Charte de l'ONU et de l'OSCE.

Après les hostilités, le Luxembourg et ses partenaires se sont engagés à trouver des solutions permettant de maintenir le cessez-le-feu en Géorgie. Deux membres de la police grand-ducale ont participé à la mission EUMM et de l'aide matérielle a été mise à disposition de la mission d'observation de l'UE (EUMM Géorgie). Le but de la mission est de contribuer à la stabilisation, à la normalisation et à l'instauration d'un climat de confiance en Géorgie, en étroite coordination avec les partenaires, en particulier les Nations unies (NU) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Le 4 décembre 2008, en marge du 16^{ème} Conseil ministériel de l'OSCE à Helsinki, le Ministre Jean Asselborn a eu une entrevue avec son homologue **arménien**, Edouard Nalbandian. Les discussions ont notamment porté sur la situation politique au Caucase ainsi que sur la question du conflit gelé au Haut-Karabakh.

Le Haut-Karabakh était également à l'ordre du jour de l'entrevue entre le ministre Asselborn et Elmar Mammadyarov, Ministre des affaires étrangères de l'**Azerbaïdjan**, lors de la 63^e session de

l'Assemblée générale de l'ONU à New York. MM. Asselborn et Mammydyarov ont eu une autre entrevue en marge du 16^{ème} Conseil ministériel de l'OSCE à Helsinki.

4. LA MEDITERRANEE ET LE MOYEN-ORIENT

A. La région méditerranéenne

Afrique du Nord, Proche et Moyen-Orient

Pour le Luxembourg, les relations avec les pays arabes revêtent une importance particulière que ce soit au niveau bilatéral ou à travers l'Union européenne. Les défis dans cette région du monde sont en effet multiples et tous appellent des réponses concrètes en termes de coopération, d'entraide et de solidarité.

Cet engagement s'est traduit à travers la participation de M. le Ministre Jean Asselborn à la réunion ministérielle entre l'Union européenne et la Ligue arabe qui s'est tenue à La Valette (Malte) les 11 et 12 février 2008. Cette réunion a fourni l'occasion de discuter du renforcement du dialogue politique entre l'UE et la Ligue arabe dans différents domaines, dont celui du changement climatique, de la sécurité énergétique et de la migration.

Le Ministre délégué Nicolas Schmit a représenté le Luxembourg le 19 décembre 2008 à Vienne à la conférence ministérielle "Europe and the Arab World - Partners in Dialogue". Cette conférence, qui a été précédée par deux journées de réunions thématiques au niveau d'experts, a eu pour objectif de développer davantage les relations entre l'Union européenne et la Ligue des États arabes (LEA), notamment au niveau de la société civile et dans le domaine du dialogue entre les cultures.

S'agissant des relations bilatérales entre le Luxembourg et les Etats de la Ligue arabe, le Ministre Jean Asselborn a accueilli le 26 juin 2008 les Chefs des missions arabes accréditées auprès du Luxembourg pour une réunion de travail suivie d'un déjeuner au château de Senningen. Cette réunion, qui a lieu annuellement depuis 2001, a permis de faire le point sur les relations politiques et économiques entre le Luxembourg et ses partenaires arabes et d'aborder un certain nombre de dossiers de politique internationale, comme les relations entre l'Union européenne et les pays arabes, le processus de paix au Proche-Orient ou encore le partenariat euro-méditerranéen.

Afrique du Nord et Proche-Orient

Au niveau multilatéral, l'année 2008 a été marquée par la transformation du partenariat euro-méditerranéen (ou « Processus de Barcelone ») en Union pour la Méditerranée (UpM). Cette réforme a été introduite lors du Sommet de Paris pour la Méditerranée le 13 juillet 2008, lors duquel le Luxembourg a été représenté par le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le Ministre délégué Nicolas Schmit. Ce Sommet a permis de rehausser le niveau politique du partenariat entre l'UE et ses partenaires méditerranéens et de renforcer l'appropriation commune du partenariat euro-méditerranéen. De même, il a été décidé de donner une nouvelle visibilité au partenariat avec le renforcement de 6 initiatives-clés préparées par la Commission européenne.

Le ministre délégué Nicolas Schmit a représenté le Luxembourg les 3 et 4 novembre 2008 à la Conférence des ministres euro-méditerranéens des Affaires étrangères lors de laquelle le mandat, la structure et la gouvernance institutionnelle de ce processus ont été discutés. Les ministres ont notamment approuvé une série de lignes directrices destinées à permettre dans un avenir proche de finaliser la structure institutionnelle de l'UpM, avec notamment la mise en place d'un secrétariat à Barcelone.

S'agissant de la coopération sectorielle entre l'UE et ses voisins du Sud, Nicolas Schmit a participé le 2 juillet 2008 à la 7e conférence Euromed des ministres du Commerce à Marseille. Cette réunion visait à relancer l'intégration, à accélérer la diversification économique et à amplifier le commerce et les investissements afin d'aboutir à la création d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne.

Le 25 novembre 2008, Nicolas Schmit a représenté le gouvernement luxembourgeois à Paris à la 2^e conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement. Cette conférence visait à développer le partenariat entre les pays d'origine, de transit et de destination, afin d'apporter une réponse durable à la question de la maîtrise des flux migratoires le long de la route migratoire ouest-africaine.

Le Ministre Jean Asselborn a participé le 2 décembre 2009 à Bruxelles à la réunion entre les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN et leurs homologues méditerranéens dans le cadre du Dialogue méditerranéen.

A côté des échanges qui ont eu lieu en marge des enceintes multilatérales, l'année 2008 a également connu une série d'échanges de visites bilatérales avec les pays de la rive méridionale de la Méditerranée. Le 21 janvier 2008, M. le Ministre Jean Asselborn a participé sur invitation de son homologue marocain à Rabat à un colloque de haut niveau sur le « statut avancé » revendiqué par le Maroc dans ses relations avec l'Union européenne.

En marge de la réunion ministérielle entre l'Union européenne et la Ligue arabe les 11 et 12 février 2008 à La Valette, Jean Asselborn a eu des entrevues bilatérales avec le ministre palestinien des Affaires étrangères, M. Riad Al-Malki, avec le ministre algérien du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, M. Tayeb Louh, ainsi qu'avec le ministre jordanien du Développement politique et des Affaires juridiques, M. Kamal Nasser.

Le 28 février 2008, le Ministre Asselborn a accueilli le ministre palestinien des Prisonniers, M. Ashraf Al Ajrami pour un entretien visant à faire le point sur la situation des prisonniers palestiniens, ainsi que sur l'évolution récente du processus de paix israélo-palestinien.

Sur invitation de son homologue israélienne, le Ministre a effectué du 24 au 25 mars 2008 une visite de travail en Israël. M. Asselborn a été reçu en audience par le Président israélien Shimon Peres et a eu une réunion de travail avec son homologue israélienne, Tzipi Livni. Il a également eu une entrevue avec M. Efraim Sneh, président du groupe parlementaire du parti travailliste et ancien ministre de la Défense et a eu un échange de vues avec des personnalités de la société civile israélienne et l'ancien ambassadeur israélien auprès du Luxembourg, M. Avi Primor.

Le 25 mars 2008, M. le Ministre Asselborn a effectué une visite de travail dans les Territoires palestiniens où il a été reçu par le Président Mahmoud Abbas. M. le Ministre a également eu des entrevues avec le Premier ministre M. Salam Fayyad et son homologue Riyad Al Malki et a rencontré M. Saëb Erekat, un des principaux négociateurs du côté palestinien dans le cadre du processus de paix.

Du 26 au 27 mars 2008, le Ministre Asselborn s'est rendu en visite de travail en Egypte. Il y a rencontré son homologue Ahmed Aboul Gheit avec lequel il s'est entretenu des relations bilatérales, de la situation au Soudan et au Tchad, ainsi que de l'avancée des efforts de médiation de l'Egypte dans les discussions entre Israël et les dirigeants palestiniens.

Sur invitation du Ministre Asselborn, le ministre des Affaires étrangères de la République tunisienne, M. Abdelwaheb Abdallah, a effectué une visite de travail à Luxembourg le 12 novembre 2008. Il a été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker et a eu une réunion, suivi d'un déjeuner de travail avec M. Asselborn. M. Abdelwaheb Abdallah a également eu l'occasion de s'entretenir avec le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz et a rencontré le président ainsi que les membres de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des députés. A noter encore que le Luxembourg a participé en 2008 à la force internationale des Nations unies au Liban (FINUL).

B. La Turquie

Du 30 juin au 1^{er} juillet, le Ministre Asselborn a effectué une visite de travail de deux jours en Turquie. Il a été reçu en audience par le Premier ministre, Recep Tayyip Erdogan. MM. Erdogan et Asselborn ont fait le tour des relations bilatérales qu'ils ont qualifiées d'excellentes. L'accord de soutien mutuel concernant la candidature des deux pays à un siège non-permanent au Conseil de sécurité des Nations unies en est un exemple parmi d'autres.

Concernant les relations économiques, le Premier ministre turc a exprimé le souhait de voir celles-ci s'intensifier encore dans les années à venir. Depuis 2004, les échanges commerciaux entre les deux pays ont plus que doublé pour atteindre le chiffre de 170 millions d'euros en 2007. L'actualité régionale, et notamment la situation à Chypre, a également été abordée. La question chypriote figurait également à l'ordre du jour de la rencontre entre Jean Asselborn avec son homologue turc, Ali Babacan.

Le Ministre Asselborn a ensuite été reçu en audience par Köksal Toptan, président de la Grande Assemblée nationale de Turquie, Murat Mercan, le président de la commission parlementaire des Affaires étrangères, ainsi que Yasar Yakis, président de la commission d'harmonisation de l'UE. La visite de travail s'est achevée par une audience chez le Président Abdullah Gül avec lequel M. Asselborn a eu un échange de vues sur l'actualité européenne et de l'avancée du processus de réformes en Turquie.

A noter également que le Professeur Mehmet Aydin, Ministre d'Etat de la République de Turquie et co-président du Groupe de Haut Niveau pour l'Alliance des Civilisations, a participé à une conférence débat au Centre culturel Neumünster le 22 octobre 2008.

C. Le processus de paix israélo-palestinien

La commissaire générale de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA), Karen Koning AbuZayd, a effectué le 31 janvier 2008 une visite de travail au Luxembourg. Elle a eu des entretiens avec le Ministre Jean Asselborn, ainsi qu'avec le ministre Jean-Louis Schiltz lors desquelles le soutien du Luxembourg à l'UNRWA a pu être reconfirmé.

Le 24 juin 2008, Jean Asselborn a participé à Berlin à la Conférence internationale pour le soutien à la sécurité civile palestinienne et l'Etat de droit. Cette conférence, à laquelle ont participé les délégués d'une quarantaine de pays, visait à consolider l'Etat de droit dans les Territoires palestiniens en renforçant notamment la sécurité civile et la justice en accord avec les priorités identifiées lors de la Conférence de Londres en 2005. En sus de l'enveloppe financière déjà en cours, le ministre Asselborn y a annoncé une enveloppe supplémentaire de 100.000 euro pour participer au financement du programme « Justice now » du ministère palestinien de la Justice.

Suite à l'offensive israélienne dans la Bande de Gaza, le ministre Asselborn a participé le 30 décembre 2008 à Paris à une réunion de concertation des Ministres européens des Affaires étrangères consacrée à la situation dans ce territoire.

D. Les pays du Moyen-Orient

Le ministre des Affaires étrangères a participé le 26 mai 2008 au Conseil conjoint entre l'Union européenne et les six pays membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG) que sont l'Arabie Saoudite, le Bahreïn, les Émirats arabes unis, le Koweït, Oman et le Qatar. Lors de la réunion, les délégations européennes et du Golfe ont eu un échange de vues sur des sujets d'intérêt mutuel sur le plan régional et international, tels que le conflit israélo-palestinien, la situation en Iran et en Irak, la lutte contre le terrorisme et la protection des droits de l'Homme.

En marge de sa participation à la semaine ministérielle de la 63e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Ministre Asselborn a rencontré le 22 septembre 2008 à New York le Ministre des Affaires étrangères des Emirats Arabes Unis, Cheikh Abdallah Bin Zayed al Nahyan pour un entretien sur les relations bilatérales et l'actualité régionale. M. Asselborn a également eu des entretiens bilatéraux avec le Ministre des Affaires étrangères de la République du Yémen, M. Abou Bakr Abdallah Al-Qirbi.

Le 6 novembre 2008, le ministre délégué Nicolas Schmit a reçu une délégation parlementaire iranienne, présidée par M. Kazem Jalili, rapporteur de la commission de sécurité et de la politique extérieure au parlement iranien. A cette occasion, les deux parties ont pu évoquer les grands dossiers régionaux dont, notamment, le dossier nucléaire, les relations entre l'Union européenne et l'Iran ainsi que le dialogue en matière de droits de l'homme.

5. L'AMERIQUE DU NORD

Le ministre Asselborn, a participé le 10 novembre 2008 à la table ronde "59. Forum Pariser Platz" à Berlin. La table ronde portait sur les développements aux États-Unis après l'élection du nouveau Président Barack Obama, le 4 novembre.

6. L'AMERIQUE LATINE

5e sommet UE - Amérique latine et Caraïbes à Lima

Le ministre Asselborn a participé du 15 au 17 mai 2008 au 5e sommet UE - Amérique latine et Caraïbes à Lima au Pérou. Les deux principaux sujets à l'ordre du jour du sommet étaient les questions sociales (pauvreté, inégalité et intégration) et le développement durable (environnement, changement climatique, énergie). Lors de la session plénière des ministres des Affaires étrangères le 15 mai 2008, le ministre Asselborn est intervenu sur le sujet de l'intégration régionale.

Le ministre Asselborn a profité de cette occasion pour avoir des entrevues avec le ministre des Affaires étrangères de la République de Bolivie, David Choquehuanca Céspedes, avec la vice-présidente du Salvador, Ana Vilma Albanes de Escobar, le vice-ministre des Affaires étrangères du Nicaragua, Manuel Coronel Kautz, ainsi qu'avec son homologue péruvien, José Antonio García Belaunde.

En marge du sommet UE à Lima, le ministre Asselborn a eu une entrevue avec le ministre des Affaires étrangères du Belize, Wilfred Elrington. Les deux États, désireux de promouvoir des relations d'amitié et de coopération, ont signé l'acte établissant les relations diplomatiques entre les deux pays.

7. L'AFRIQUE

Afrique de l'Ouest

Cap-Vert

Du 13 au 16 janvier 2008, le Premier ministre Jean-Claude Juncker, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle Mady Delvaux-Stehres ainsi que le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz ont effectué une visite de travail au Cap-Vert, pays partenaire privilégié de la Coopération luxembourgeoise.

La délégation luxembourgeoise a eu notamment des entretiens bilatéraux avec le président de la République du Cap-Vert Pedro Verona Pires, le Premier ministre capverdien José Maria Neves et le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés de la République du Cap-Vert Victor Borges. La délégation luxembourgeoise a ensuite assisté à la 9e Commission de partenariat, qui a été ouverte par les deux Premiers ministres et dont les travaux étaient présidés par les ministres Schiltz et Borges.

Le ministre des Affaires étrangères de la République du Cap-Vert, José Brito, a effectué le 21 novembre 2008 une visite de travail à Luxembourg. Il a été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker et a eu l'occasion de s'entretenir avec le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn. Le chef de la diplomatie capverdienne a ensuite eu un entretien avec le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz.

Les ministres Nicolas Schmit et José Brito ont eu un échange de vues sur la question de la migration capverdienne et, en particulier, la situation de la communauté capverdienne au Luxembourg. De même, ils ont examiné la question de la mise en œuvre du groupe de travail conjoint Cap-Vert/Luxembourg dans ce domaine, ainsi que les possibilités de contribution du Luxembourg dans le cadre de l'accord sur le Partenariat de mobilité entre ce pays et l'Union européenne.

Ghana

Dans le cadre de sa participation à la XIIe session de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à Accra du 20 au 22 avril 2008, le ministre des Affaires étrangères a été reçu par le président de la République du Ghana, John Kufuor. La situation politique et économique interne ainsi que l'intégration régionale en Afrique ont été au centre des discussions. Le Ghana ayant assumé en 2007 la présidence de l'Union africaine, l'importance d'une coopération étroite de la communauté internationale en vue du règlement des crises au Darfour et au Zimbabwe a été soulignée.

En marge de la CNUCED, le ministre Asselborn a également eu une série d'entrevues bilatérales. Il a ainsi rencontré le ministre de l'Industrie, du Commerce, du Tourisme et de l'Artisanat de la République de Guinée, Mamady Traoré. L'impact de la crise alimentaire sur l'économie guinéenne a été au centre de l'entretien. Le ministre Traoré s'est félicité dans ce contexte de la réponse rapide du Luxembourg suite à l'appel du Programme alimentaire mondial (PAM). Le ministre a ensuite rencontré le président du Sierra Leone, le Dr Ernest Bai Koroma, ainsi que Joaquim David, ministre de l'Industrie de la République de l'Angola, qui a présenté les projets de son pays en matière de développement économique, en particulier de l'industrie pétrolière et du secteur tertiaire.

Mali

Le 23 juillet 2008, le ministre Asselborn a accueilli le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali, M. Moctar Ouane, à l'occasion de sa venue à Luxembourg pour la 4e Commission de partenariat entre le Grand-Duché du Luxembourg et la République du Mali. MM. Asselborn et Ouane sont revenus sur les résultats du 11e Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu à Charm El Scheikh du 30 juin au 1er juillet 2008.

La 4e Commission de partenariat entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République du Mali a été présidée par le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz et le ministre Moctar Ouane.

Niger

Le 22 avril 2008, le ministre Jean-Louis Schiltz a reçu Mohamed ben Omar, Ministre de la Communication du Niger. L'entrevue a porté sur la situation au Nord du Niger où depuis plus d'un an un conflit armé oppose les forces de sécurité du Niger et un groupement de rebelles, le Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ).

Sénégal

Du 16 au 18 janvier 2008, le Premier ministre Jean-Claude Juncker, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle Mady Delvaux-Stehres ainsi que le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz ont effectué une visite de travail au Sénégal, pays partenaire privilégié de la Coopération luxembourgeoise. La délégation luxembourgeoise a notamment eu une réunion de travail avec le Premier ministre sénégalais.

En amont de la Semaine de la microfinance et dans le cadre des activités de microfinance du gouvernement luxembourgeois, S.A.R. la Grande-Duchesse, le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, ont effectué une visite de travail au Sénégal du 3 au 6 novembre 2008. Dans ce contexte, S.A.R. la Grande-Duchesse a été reçue en audience privée par Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, en présence de Viviane Wade, première dame, au palais de la République.

Togo

En date du 23 avril 2008, le ministre des Affaires étrangères s'est rendu pour une visite de travail dans la capitale de la République togolaise, Lomé. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré son homologue Léopold Gnininvi pour une réunion de travail à laquelle ont participé plusieurs membres du gouvernement togolais. Le ministre Asselborn a également été reçu par le Premier ministre togolais, Komlan Mally.

Le 24 avril, Jean Asselborn a été reçu par le président du Togo, Faure Essozimna Gnassingbé. L'entretien a surtout porté sur la situation politique et économique du pays et sur le processus d'intégration régionale en Afrique et dans la sous-région. Le président a souligné dans ce contexte l'importance d'une coopération renforcée au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et ce aussi bien dans les domaines politique qu'économique.

En marge de la visite officielle, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a visité le port autonome de Lomé, important relais commercial en Afrique de l'Ouest et porte océane pour les pays du Sahel. Le Vice-Premier ministre a en outre visité l'hôpital de Tsévié, dont la construction dans les années 1980 a été cofinancée par l'État luxembourgeois. Le ministre a également visité le bureau du Haut Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies au Togo.

En date du 10 juillet 2008, le ministre Jean-Louis Schiltz a reçu le Ministre de la Coopération et de l'Aménagement du Territoire du Togo, M. Gilbert Bawara. Le Ministre Schiltz a marqué son appréciation pour les efforts importants entrepris par le Togo dans le domaine de la gouvernance.

S'agissant de la coopération luxembourgeoise, le Ministre Schiltz a notamment souligné le rôle très actif des ONG luxembourgeoises, dont quatre sont présentes au Togo.

Afrique centrale

Ouganda

Le ministre Jean-Louis Schiltz et António Guterres, Haut Commissaire des Nations unies aux Réfugiés (UNHCR), ont effectué une mission conjointe en Ouganda du 3 au 6 mars 2008. Le fait d'avoir effectué cette visite conjointement avec le Haut Commissaire António Guterres répond à l'engagement pris par les bailleurs de fonds dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, visant à réduire la charge de travail pour le pays partenaire du fait de la multiplication des visites bilatérales.

Afrique australe

Afrique du Sud

Jean Asselborn a effectué une visite de travail en Afrique du Sud du 2 au 4 novembre 2008. Le ministre a été d'abord reçu par le Président de la République d'Afrique du Sud, Petrus Kgalema Motlanthe, à Johannesburg. Lors de cette entrevue, les deux hommes ont évoqué la situation politique interne en Afrique du Sud ainsi que les efforts de médiation en cours au Zimbabwe et en République démocratique du Congo.

Le ministre Asselborn a rencontré le même jour à Pretoria son homologue sud-africain, la ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Nkosazana Dlamini-Zuma. Lors de cette rencontre, les deux ministres ont fait le point sur l'état des relations bilatérales, ainsi que sur un certain nombre de sujets de l'actualité politique internationale.

Le 4 novembre 2008, le ministre Asselborn a été reçu par le maire du Cap et leader du principal parti d'opposition, l'"Alliance Démocratique", Helen Zille. Lors de cette entrevue, les deux parties ont discuté de la situation politique interne, des défis ainsi que des opportunités qui se présentent à l'Afrique du Sud.

Jean Asselborn s'est par la suite rendu au Parlement où il a rencontré la présidente de l'Assemblée nationale, Gwen Lindewe Mahlangu-Nkabinde. Enfin, le ministre a prononcé un discours au séminaire de l'Association luxembourgeoise des fonds d'investissements (ALFI), exposant les opportunités que représente l'industrie des fonds luxembourgeoise pour les investisseurs sud-africains.

Botswana

Les 5 et 6 novembre, le ministre Asselborn a effectué une visite officielle au Botswana pendant laquelle il a été reçu par le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale,

Phandu T.C. Skelemani, à Gaborone. M. Asselborn a ensuite été accueilli par son homologue pour un dîner d'honneur, lors duquel il a rencontré le vice-président de la République du Botswana, le Lieutenant général Mompoti S. Merafhe, ainsi que le ministre-assistant des Finances et de la Planification du développement, Samson Moyo Guma.

Le 6 novembre, le ministre a été reçu par le vice-président de la République, le Lieutenant général Mompoti S. Merafhe, pour un échange de vues sur l'actualité politique intérieure, suivi d'une entrevue avec le ministre-assistant des Finances et de la Planification du développement, Samson Moyo Guma.

Le ministre Asselborn a ensuite été invité par le PDG du International Financial Services Center (IFSC), Alan Boshwaen, pour des discussions sur la nature des structures économiques et financières luxembourgeoises et botswanaises.

8. L'ASIE

Pour le Luxembourg, le continent asiatique revêt une importance singulière, que ce soit sur le plan politique, économique ou culturel. Au courant de l'année 2008, l'attachement du Grand-Duché à l'égard des pays asiatiques s'est à nouveau traduit par un nombre important de rencontres et de visites bilatérales aussi bien au niveau CEEG qu'au niveau ministériel.

ASEM

Les 24 et 25 octobre 2008, le Premier Ministre Jean-Claude Juncker a participé au 7e Sommet ASEM (*Asia-Europe Meeting*) à Pékin. Ce Sommet réunissait pour la première fois 43 pays – les 27 européens et les 16 pays asiatiques – ainsi que la Commission européenne et le Secrétariat de l'ASEAN. L'Inde, le Pakistan, la Mongolie, la Roumanie et la Bulgarie y prenaient part pour la première fois. La crise financière internationale et les réponses à y apporter ont largement dominé les débats de cette rencontre. Outre une déclaration sur la crise financière, une déclaration de la présidence ainsi qu'une déclaration sur le développement durable ont été adoptées.

ASEAN

S'agissant des relations bilatérales entre le Luxembourg et l'Association des Nations du Sud-Est asiatique, le ministre Jean Asselborn a accueilli le 6 mai 2008 les Ambassadeurs et représentants des pays ASEAN accrédités au Luxembourg. Pendant la réunion de travail, les deux parties ont discuté de l'intégration régionale de l'ASEAN telle que prévue par la « Charte ASEAN » adoptée en novembre 2007 au Sommet ASEAN de Singapour. Le ministre Asselborn a rappelé que le Luxembourg attachait une grande importance aux relations avec les pays du Sud-Est asiatique aussi bien au niveau bilatéral qu'au niveau de l'Union européenne. Dans ce contexte, il a rappelé que l'UE avait été le premier acteur international à établir des relations informelles avec l'ASEAN et que l'année 2007 avait marqué le 30e anniversaire des relations UE-ASEAN.

Afghanistan

Le ministre Asselborn a participé le 12 juin 2008 à la Conférence internationale de soutien en faveur de l'Afghanistan à Paris. Cette conférence, qui a réuni 68 pays et 17 organisations internationales, a permis de réaffirmer l'engagement à long terme de la communauté internationale en faveur du peuple afghan et de promouvoir une meilleure coordination entre les différents partenaires sur le terrain. Elle a également permis de récolter quelque 20 milliards d'euros pour soutenir le gouvernement afghan dans sa mise en œuvre de la Stratégie afghane de développement national. Dans son discours, M. Asselborn a indiqué que le Luxembourg s'était engagé dès 2001 à œuvrer en faveur d'un environnement sûr, stable et démocratique en Afghanistan, et que le Grand-Duché restera engagé aux côtés des Afghans le temps qu'il faudra. Le montant total d'aide publique au développement du Luxembourg en faveur de l'Afghanistan s'élève à ce jour à plus de 22 millions d'euros. Le Luxembourg est de même engagé militairement en Afghanistan et participe depuis 2003 avec un contingent basé à l'aéroport international de Kaboul à la FIAS (Force internationale d'assistance et de sécurité en Afghanistan).

Au cours de l'année écoulée, le Ministre de la Défense Jean-Louis Schiltz s'est par ailleurs rendu à deux reprises en Afghanistan : le 9 juin ainsi que les 3 et 4 décembre (lors de ce dernier déplacement le Ministre Schiltz était également accompagné des Députés Marc Spautz, Marc Angel, Félix Braz et Jacques-Yves Henckes). En plus d'une visite des troupes luxembourgeoises déployés au sein de la FIAS, ces déplacements ont permis au Ministre de la Défense d'avoir des entretiens politiques avec le Ministre de la Défense afghan, M. Abdul Rahim Wardak, le Commandant de la force de l'OTAN, le Général David MacKiernan, le Représentant Spécial du SGNU, M. Kai Eide, ainsi qu'avec le Représentant Spécial de l'UE, l'Ambassadeur Ettore Sequi.

République populaire de Chine

Du 21 au 23 janvier 2008, le Vice-Premier Ministre de la République populaire de Chine, Zeng Peiyan, accompagné du Président de la Commission d'administration et de supervision des actifs d'Etat Li Rongrong ainsi que d'une importante délégation d'hommes d'affaires, a effectué une visite de travail au Luxembourg. Zeng Peiyan a entre autres eu des entrevues avec le Premier Ministre Jean-Claude Juncker, le Vice-Premier Ministre Jean Asselborn, le Ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden et le Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur Jeannot Krecké.

Après le 7^e Sommet ASEM de Pékin, le Premier Ministre Jean-Claude Juncker, accompagné du Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle Mady Delvaux-Stehres et du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz, a fait le 26 octobre une visite d'une journée dans la province du Hunan, province qui possède des liens étroits avec le Luxembourg par le biais de l'industrie de l'acier. Arcelor Mittal y est présent à travers une participation importante dans Valin Steel. Lors de son séjour, le Premier Ministre luxembourgeois a en outre eu une entrevue bilatérale avec le Gouverneur de la province du Hunan, Monsieur Zhou Qiang.

Indonésie

Le ministre Jean Asselborn a effectué les 28 et 29 mai 2008 une visite de travail en République d'Indonésie, membre fondateur de l'ASEAN et pays comptant la plus grande population musulmane du monde. M. Asselborn a eu des entretiens avec le Président Susilo Bambang Yudhoyono, le Vice-Président Muhammad Yusuf Kalla, le Ministre des Affaires étrangères Noer Hasan Wirajuda ainsi qu'avec le Président du Parlement Hidayat Nur Wahid. Ces entrevues ont permis aux deux côtés de faire le point sur les relations bilatérales de même que d'aborder les sujets d'actualité régionale et internationale, dont la situation au Myanmar. M. Wirajuda a en outre informé le Ministre Asselborn de la situation économique de l'Indonésie ainsi que des progrès démocratiques réalisés par son pays au cours de la dernière décennie. En effet, l'Indonésie a engagé depuis 1998 une vaste politique de réformes institutionnelles.

Le 12 novembre, le Président de l'Assemblée délibérative du Peuple de la République d'Indonésie Hidayat Nur Wahid a effectué, sur invitation du Président de la Chambre des Députés, une visite officielle au Luxembourg. Il a à cette occasion également été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc et a eu une entrevue bilatérale avec le ministre Jean Asselborn.

Mongolie

Du 27 au 29 octobre, le Premier Ministre Jean-Claude Juncker a effectué une visite officielle en Mongolie. Il était accompagné de la Ministre de l'Education et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, et du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz. Le Premier Ministre luxembourgeois a eu des entrevues avec le Président Nambaryn Enkhbayar, le Premier Ministre Sanjaagiin Bayar ainsi qu'avec le Président du Grand Khoural d'État (Parlement) Damdin Demberel. Le Premier Ministre Juncker et les Ministres Delvaux-Stehres et Schiltz ont en outre assisté à l'inauguration du nouveau Consulat honoraire du Luxembourg à Oulan-Bator. Trois accords ont par ailleurs été signés dans le cadre de cette visite : un projet avec le PNUD concernant le développement des capacités pour le marché de la micro-assurance, un projet avec le FNUAP visant la réduction des risques de transmission de maladies sexuelles ainsi qu'un projet sur le développement des capacités et de la formation des professionnels du secteur financier.

Philippines

Le 2 juin 2008, le Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration Jean Asselborn a effectué une visite de travail aux Philippines où il a été reçu par son homologue philippin, M. Alberto Romulo. Les deux chefs de la diplomatie ont fait un tour d'horizon des relations bilatérales. Le ministre philippin a dans ce contexte salué la décision des autorités luxembourgeoises d'accréditer un ambassadeur non-résident à Manille. Les moyens d'intensifier les relations économiques et commerciales ont également été évoqués. Le Ministre Romulo a également informé son homologue sur la situation intérieure aux Philippines, et plus précisément sur les derniers développements à Mindanao. M. Asselborn s'est également renseigné sur la situation des droits de l'homme, et notamment sur les assassinats extrajudiciaires. Le ministre Asselborn s'est réjoui de la décision des Philippines en juin 2006 d'abolir la peine de mort.

Thaïlande

Du 29 mai au 1^{er} juin, le Ministre Jean Asselborn a effectué une visite de travail en Thaïlande, où il a été reçu par son homologue thaï, Noppadon Pattama. Les deux Ministres se sont félicités des bonnes relations diplomatiques entre le Luxembourg et la Thaïlande dont on fêtera en 2009 le 50^e anniversaire. Les relations économiques bilatérales ont également été abordées, plusieurs sociétés luxembourgeoises ayant des succursales en Thaïlande, et Cargolux effectuant actuellement sept vols par semaine vers Bangkok. Concernant l'actualité internationale et régionale, les deux Ministres ont abordé la situation au Myanmar et les efforts entrepris par la Thaïlande pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire vers les régions sinistrées suite au passage du cyclone Nargis. Le Ministre Asselborn s'est également renseigné sur l'avancement du processus de ratification de la nouvelle charte ASEAN adoptée lors du Sommet ASEAN de Singapour. Le Ministre des Affaires étrangères luxembourgeois a également eu une entrevue avec le Président du Sénat, Prasobsook Boondech.

Lors de son séjour, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a aussi officiellement inauguré l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Bangkok en présence du Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Industrie thaï, M. Suwit Khunkitti, de l'Ambassadeur Marc Ungeheuer et de nombreuses personnalités luxembourgeoises et thaïlandaises.

Vietnam

Le 22 décembre 2008, le ministre Asselborn a rencontré à Hanoi Pham Gia Khiem, le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères de la République socialiste du Vietnam. Lors de leur entrevue, les deux chefs de diplomatie ont fait état des relations bilatérales et discuté de la situation politique interne au Vietnam ainsi que des efforts du pays en vue de restructurer son économie. En ce qui concerne sa politique étrangère, la partie vietnamienne a souligné qu'elle a adopté une approche multidirectionnelle. Membre actif au sein de l'ASEAN et de l'APEC, le Vietnam siège actuellement aussi en tant que membre non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies. Lors de son séjour, le ministre Asselborn a également eu des entrevues avec Nguyen Phu Trong, Président de l'Assemblée nationale du Vietnam, ainsi qu'avec Duong Van Quang, Directeur général de l'Académie diplomatique du Vietnam.

IV. LE LUXEMBOURG ET LES PRINCIPAUX DOSSIERS THEMATIQUES

1. LUTTE CONTRE LE TERRORISME

La stratégie contre le terrorisme de l'Union européenne a été renouvelée, mais très peu de progrès ont été enregistrés dans les négociations relatives à une future Convention globale de lutte contre le terrorisme car il n'existe pas de consensus sur la définition du terrorisme.

Alliance des civilisations

Le ministre Asselborn a participé le 15 janvier 2008 au premier Forum de l'Alliance des civilisations à Madrid. Organisé par le gouvernement d'Espagne, ce forum a réuni des leaders politiques, des directeurs de médias, des représentants de la société civile, des cadres d'entreprises et de l'industrie du cinéma, et des autorités religieuses.

Le forum fut inauguré par le président du gouvernement d'Espagne, M. José Luis Rodriguez Zapatero, le Premier ministre de Turquie, M. Recep Tayyip Erdogan, le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, et le président Jorge Sampaio, Haut représentant des Nations unies pour l'Alliance des civilisations.

D'importantes initiatives ont été prises lors du forum, notamment d'importants projets visant à promouvoir l'entente entre les cultures dans le domaine des médias et de la jeunesse. D'autres engagements et associations entre gouvernements et organisations multilatérales ont également été présentés.

Dans son intervention, le ministre Jean Asselborn a souligné que les quatre domaines d'action prioritaires mis en avant par le Haut Représentant M. Sampaio – à savoir l'éducation, les médias, la jeunesse et les migrations – étaient tout à fait pertinents et qu'il appartenait aux gouvernements, à la société civile et aux organisations internationales, de travailler ensemble pour mettre en œuvre des projets concrets dans chacun de ces domaines. Il a rappelé l'importance primordiale de l'éducation qui demeure l'une des "armes" principales pour venir à bout du cercle vicieux de l'ignorance.

2. DROITS DE L'HOMME

Union européenne

L'Union européenne n'a cessé tout au long de l'année 2008 de développer ses actions en faveur du respect des droits de l'homme partout dans le monde. La promotion de ces droits est en effet l'un des domaines les plus élaborés des relations extérieures de l'Union européenne. Tant en ce qui concerne le fonctionnement du Conseil des droits de l'homme à Genève ou la troisième Commission de l'Assemblée générale à New York, que sur les questions de la peine de mort, de la torture, de la justice internationale, la voix de l'Union européenne est entendue, reconnue et reste très influente.

Conseil des droits de l'homme

Le Conseil des droits de l'homme s'est réuni à trois reprises dans le courant de 2008 (mars, juin et septembre). Il s'est également réuni à trois reprises en sessions extraordinaires : en janvier 2008 sur les incursions militaires d'Israël dans les territoires palestiniens occupés, en mai 2008 sur la crise alimentaire, et enfin en novembre 2008 sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo.

La 7^{ème} session du Conseil des droits de l'homme a eu lieu du 3 mars au 1^{er} avril 2008. Elle a été inaugurée par le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-Moon. M. Asselborn a participé au segment de haut niveau du Conseil des droits de l'homme, le 3 mars. Dans son discours, le Ministre a mis l'accent sur l'arsenal institutionnel réformé, désormais à la disposition du Conseil pour faire face à ses obligations de protection et de promotion des droits de l'homme dans le monde. Il a évoqué dans ce contexte la situation préoccupante au Proche-Orient. Il a regretté que les droits de l'homme continuent d'être bafoués au Darfour et dans les régions voisines. Il a appelé à veiller, avec une vigilance particulière, à un suivi rigoureux des résolutions adoptées par le Conseil des droits de l'homme, ainsi qu'à une application stricte par toutes les parties de toutes les recommandations soumises à ce Conseil.

En marge de la session du Conseil, Jean Asselborn a eu un certain nombre d'entretiens bilatéraux. Il a ainsi rencontré Mme Louise Arbour, haut commissaire aux droits de l'homme. Le ministre Asselborn a assuré Mme Arbour du soutien continu du Luxembourg, tant financier que politique; l'indépendance du Haut-commissariat étant une condition indispensable pour garantir l'efficacité du bureau. Il s'est également rendu à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui figure parmi les partenaires multilatéraux privilégiés du Luxembourg, où il a rencontré le Dr Margaret Chang, directrice exécutive de l'OMS. Mme Chang s'est félicitée de l'effort du Luxembourg, 12^e contributeur extrabudgétaire de l'OMS. Le ministre et la directrice exécutive ont été d'accord pour souligner la forte complémentarité qui peut résulter des travaux menés par les différentes instances onusiennes s'occupant en particulier des Objectifs du millénaire pour le développement et de l'importance d'une cohérence des politiques.

Examen périodique universel du Luxembourg (2 décembre 2008)

Sous la direction du ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, le Luxembourg a été soumis à son premier examen périodique universel (EPU), le 2 décembre à Genève.

Trente délégations ont participé au dialogue interactif en formulant des questions et recommandations dans des domaines comme les conditions de détention, les droits des femmes, dont les efforts en matière d'égalité et leur protection contre les violences, le respect des droits de l'enfant, notamment en cas d'emprisonnement de la mère, la formation aux droits de l'homme, l'immigration, l'asile, ou encore sur la ratification en suspens de certaines Conventions onusiennes.

Le rapport du Luxembourg a été adopté *ad referendum* le 4 décembre, et devait être formellement entériné par le Conseil des droits de l'homme lors de sa 10^{ème} session en mars 2009.

La préparation de cet examen a consisté en un travail de coopération interministérielle coordonnée par le Ministère des Affaires étrangères, qui a résulté en un rapport national dressant un tableau complet de la promotion et de la protection des droits de l'homme au Luxembourg. Ce rapport, ensemble avec une compilation établie par le Haut Commissariat aux droits de l'homme des principales conclusions des organes de traités, et une autre compilation des contributions de la société civile, ont constitué la base de l'examen. Ces documents de référence sont publiés sur le site suivant du HCDH : <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/PAGES/LUSession3.aspx>.

L'examen a duré près de trois heures et trente délégations sont intervenues pour adresser des questions et recommandations à l'attention du Gouvernement luxembourgeois avec pour objectif de contribuer à l'amélioration de la protection et la promotion des droits de l'homme au Luxembourg.

Quant au suivi à assurer à cet exercice, le Luxembourg s'est engagé à prendre position sur chacune des recommandations figurant en fin de rapport et a donné rendez-vous dans quatre ans à l'occasion de son deuxième examen qui reviendra sur les engagements et les efforts entrepris par le Luxembourg en la matière.

60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Le 12 décembre 2008, M. Asselborn s'est déplacé à Genève pour prendre part à la session commémorative du Conseil des droits de l'homme à l'occasion du 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le Ministre a prononcé un discours sur les avancées constatées en matière de promotion et de protection des droits de l'homme depuis l'adoption de la déclaration universelle, mais également sur l'ampleur des efforts encore à accomplir dans la réalité de la vie quotidienne partout dans le monde.

Jean Asselborn a également eu une entrevue avec le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU), Ban Ki moon. Par ailleurs, le Ministre a profité de sa visite à Genève pour rencontrer Mme Navenethem Pillay, la nouvelle Haut-Commissaire aux droits de l'homme, et M. Antonio Guterres, le Haut-Commissaire aux réfugiés.

3. LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET L'ACTION HUMANITAIRE

1. L'Aide Publique au Développement du Luxembourg en 2008

L'APD luxembourgeoise s'est élevée en 2008 à quelque 284 millions EUR, équivalant à 0,92% du Revenu National Brut (RNB). Ceci représente une augmentation en volume d'un peu plus de 3 % par rapport à 2007, année où le ratio APD / RNB s'est situé à 0,91%. Les chiffres définitifs de l'APD seront communiqués plus tard dans l'année, dans le rapport annuel 2008 de la Coopération luxembourgeoise, quand l'exercice budgétaire 2008 aura été clôturé.

Parmi les cinq pays qui ont dépassé l'objectif fixé par les Nations Unies correspondant à une APD de 0,7% du RNB, le Luxembourg s'est situé en 2008 en deuxième position après la Suède.

2. Qualité de l'aide

Le volume de l'aide apportée par le Luxembourg doit aller de pair avec la qualité de celle-ci. Cette exigence de qualité a été rappelée par le Ministre Jean-Louis Schiltz lors de sa déclaration sur la politique de coopération au développement et de l'action humanitaire, le 23 avril 2008 à la Chambre des Députés.

Mesurer l'efficacité de l'aide a été une des tâches principales des évaluateurs dans le cadre de l'examen de la Coopération luxembourgeoise par ses pairs (« peer review ») du Comité d'aide au développement de l'OCDE. Cet examen s'est conclu en juin 2008 sur un bilan très positif (voir chapitre 9 consacré à l'évaluation).

Compte tenu du rôle prédominant qu'elle avait joué en sa qualité de Présidence du Conseil de l'Union européenne dans les négociations qui ont abouti à l'adoption de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide en mars 2005, la Coopération luxembourgeoise a suivi de près, à l'OCDE comme au sein de l'UE, les préparatifs pour le 3^e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'est tenu du 2 au 4 septembre 2008 à Accra au Ghana et qui a adopté. Ce forum a fait le point sur la mise en œuvre des objectifs fixés en 2005 et adopté des mesures pour leur réalisation effective avant 2010, le « Programme d'action d'Accra » (« Accra Agenda for Action »).

Après le constat par les pairs du CAD que les stratégies et politiques de la Coopération luxembourgeoise intègrent bien les principes de l'efficacité de l'aide, il était important de formuler un plan d'action qui les traduise concrètement dans les méthodes de travail au siège et dans les pays partenaires. En consultation itérative avec les Bureaux de la coopération du Ministère et les bureaux régionaux de Lux-Development, un consultant a commencé dans la seconde moitié de l'année 2008 l'identification des mesures concrètes que le Ministère et Lux-Development pourraient mettre en œuvre à court, moyen et long terme pour améliorer l'utilisation des systèmes nationaux, éviter les structures parallèles, explorer les opportunités pour des coopérations déléguées et renforcer la coordination entre bailleurs de fonds.

Les travaux en vue de l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre, au niveau de la Coopération luxembourgeoise, de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et du Programme d'action d'Accra se concluront en 2009.

3. Coopération bilatérale

a) Les programmes de la coopération bilatérale

En 2008, le Ministère a continué sa politique de concentration géographique sur les dix pays partenaires privilégiés de la Coopération luxembourgeoise : le Burkina Faso, le Cap Vert, le Laos, le Mali, la Namibie, le Nicaragua, le Niger, le Salvador, le Sénégal et le Vietnam. Une attention particulière a également été apportée à la coopération au bénéfice des Territoires palestiniens occupés et des Balkans occidentaux. Le désengagement des autres pays, notamment de la Tunisie,

du Maroc, de l'Équateur et du Pérou, s'est poursuivi suivant un calendrier déterminé conjointement avec ces pays.

Les secteurs d'intervention prioritaires de la coopération bilatérale restent la santé, l'éducation et le développement local intégré, avec un accent sur l'eau et l'assainissement. Il convient de signaler que le domaine de l'éducation est étoffé par un volet de formation et insertion professionnelles. Les instruments de microfinance sont mis à profit comme complément aux activités menées dans les autres domaines chaque fois qu'ils peuvent fournir une valeur ajoutée. De manière générale, la création des secteurs financiers inclusifs est encouragée.

Les faits marquants dans les différents pays partenaires étaient les suivants.

Cap Vert

Du 13 au 15 janvier 2008, le Premier ministre Jean-Claude Juncker, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle Mady Delvaux-Stehres ainsi que le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz ont effectué une visite de travail au Cap Vert. Le Premier ministre a présidé l'ouverture de la 9^e commission de partenariat entre les deux pays et inauguré l'hôpital régional d'Assomada construit par la Coopération luxembourgeoise dans le cadre du projet CVE/056 « Région Sanitaire Santiago Nord ». Lors d'une cérémonie solennelle, le Président de la République du Cap Vert, Pedro Verona Pires, a remis à Jean-Claude Juncker l'ordre d'Amilcar Cabral 1^{er} degré, distinction honorifique capverdienne.

Le 21 novembre 2008, le nouveau ministre des Affaires étrangères et des Communautés du Cap Vert José Brito est venu en visite à Luxembourg. Lors de cette visite, M. Brito a pu s'entretenir avec le ministre Jean-Louis Schiltz pour faire un tour d'horizon des relations bilatérales avant de procéder à la signature du protocole d'accord relatif à la deuxième phase du projet « Migrer les Yeux Ouverts ». L'objectif principal du projet reste inchangé : il s'agit de permettre à la partie de la population capverdienne qui envisage d'émigrer de choisir cette voie en connaissance de cause, notamment en l'informant sur les opportunités et les contraintes de l'émigration vers le Luxembourg par un renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Ce projet s'inscrit parfaitement dans le cadre du partenariat de mobilité signé entre le Cap Vert et l'UE.

Un projet visant la rationalisation des transferts de fonds des migrants capverdiens et le développement de la microfinance au Cap Vert a été développé par l'ONG Appui au Développement Autonome. Ce projet sera mis en œuvre sur la période 2009-2010.

La revue à mi-parcours du PIC II conclu entre le Luxembourg et le Cap Vert pour la période 2006-2010 a été lancée au second semestre 2008.

Sénégal

Du 16 au 18 janvier 2008, le Premier ministre Jean-Claude Juncker, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle Mady Delvaux-Stehres ainsi que le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz ont effectué une visite de travail au

Sénégal. Lors de cette visite de travail, la délégation a notamment visité le lycée technique de Thiès en présence du ministre de l'Économie et des Finances sénégalais, Abdoulaye Diop. Ce projet, qui s'est étendu sur 5 ans, est le plus important réalisé jusqu'à présent par la coopération luxembourgeoise au Sénégal. La visite de travail au Sénégal s'est clôturée par la signature d'une convention pour la période 2008-2011 avec ENDA-Tiers Monde, une ONG internationale du Sud, basée à Dakar.

En février 2008, ont été signés, par échange de courrier, les protocoles d'accord relatifs à aux projets que la Coopération luxembourgeoise met en œuvre au Sénégal dans le cadre du PIC de deuxième génération (2007-2011).

En amont de la Semaine de la microfinance et dans le cadre des activités de microfinance du Gouvernement luxembourgeois, S.A.R. la Grande-Duchesse, le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, ont effectué une visite de travail au Sénégal du 3 au 6 novembre 2008. La délégation a notamment assisté au lancement du programme de promotion des secteurs financiers inclusifs en zone UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine) et a visité des projets de microfinance urbaine et rurale ainsi que le Lycée d'enseignement technique et de la formation professionnelle de Thiès. Par ailleurs, le Ministre Jean-Louis Schiltz a prononcé un discours sur les relations entre les pays du Sud et les pays du Nord à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Mali

Le 23 mai 2008 Mme Maiga Sina Damba, ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille du Mali était en visite officielle au Luxembourg.

Le 23 juillet 2008 a eu lieu au Luxembourg la 4^e commission de partenariat entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République du Mali. A cette occasion, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz et le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali Moctar Ouane, ont procédé à la signature de six protocoles d'accord relatifs à des projets mis en œuvre au Mali par la coopération luxembourgeoise dans le cadre du PIC de deuxième génération (2007-2011). En marge de la Commission de partenariat, le ministre Ouane a également été reçu par le Premier ministre, Jean-Claude Juncker et par le Vice-Premier ministre, Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn.

En marge des Journées européennes du développement, les 15 et 16 novembre 2008 à Strasbourg, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz a eu une entrevue bilatérale avec S.E.M. Amadou Toumani Touré, président du Mali.

Niger

Le 22 avril 2008, le ministre Jean-Louis Schiltz a reçu Mohamed ben Omar, Ministre de la Communication du Niger. L'entrevue a porté sur la situation au Nord du Niger où depuis plus d'un an un conflit armé oppose les forces de sécurité du Niger et un groupement de rebelles, le Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ).

Le ministre Schiltz a exprimé ses préoccupations face aux conséquences de ce conflit. Celui-ci affecte en effet les populations du Nord, il freine tant les activités économiques – le tourisme, activité importante, est totalement à l'arrêt – que les activités de coopération au développement dans la région risquant ainsi de détruire les frêles acquis dans la région concernée. Le ministre Schiltz a demandé au ministre Omar de tout faire pour que puisse être mise en œuvre aussi rapidement que possible une solution pacifique.

Un Programme Indicatif de Coopération (PIC) de deuxième génération a été signé les 20 et 27 octobre 2008 à Luxembourg et à Niamey pour un montant de 60 millions EUR sur la période 2008-2012. Cette signature conclut le lancement des PIC de 2^e génération avec les principaux pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise.

Nicaragua

Le 8 octobre 2008 a eu lieu à Managua la 8^e commission de partenariat entre le Luxembourg et le Nicaragua. Les activités de la coopération ont pu se dérouler normalement malgré les tensions grandissantes entre les autorités nicaraguayennes et la communauté des bailleurs de fonds présents à Managua.

Vietnam

Le 18 avril, la fusée Ariane 5 a mis sur orbite le premier satellite de télécommunications vietnamien, VINASAT 1. La société luxembourgeoise SES est associée à ce projet depuis le début et un programme de formation pour les techniciens vietnamiens a été organisé sur financement de la Coopération luxembourgeoise via ASTRA TechCom.

Le Luxembourg a accordé une aide d'urgence au Vietnam suite aux inondations exceptionnelles que le pays a subi au mois d'août 2008, notamment dans les provinces montagneuses du Nord.

b) Les relations avec Lux-Development

Le 20 octobre 2008, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz et le directeur général de Lux-Development S.A., l'Agence luxembourgeoise pour la coopération au développement, Gaston Schwartz, ont signé la convention révisée entre Lux-Development et l'Etat luxembourgeois.

La convention régit les relations entre l'Etat et l'agence qui a fêté en 2008 son trentième anniversaire. Lux-Development travaille sous mandat du Ministère des Affaires étrangères, notamment dans les phases de formulation et d'exécution des projets et programmes bilatéraux de coopération.

La version révisée de la convention vise à mieux tenir compte du nouveau cadre international de la coopération au développement, de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au Programme d'action d'Accra. En adaptant la convention entre l'Etat et Lux-Development, la coopération luxembourgeoise donne également suite à l'examen par les pairs du Comité d'aide au

développement (CAD) de l'OCDE, qui a recommandé d'actualiser la convention afin de préciser les missions, rôles et responsabilités dévolus de façon à gérer l'aide plus efficacement.

4. Coopération multilatérale

Pour la coopération multilatérale l'année 2008 était marquée par l'approfondissement des relations de travail avec ses partenaires principaux, les organisations multilatérales. La décision prise en 2007 de signer des accords-cadres avec deux organisations internationales avec lesquelles la coopération s'est renforcée au cours des dernières années, à savoir l'Organisation Internationale du Travail (OIT/BIT) et le Fonds d'Equipe des Nations Unies (FENU), a été mise en œuvre. L'accord-cadre avec le FENU a été signé en juillet 2008 à New York et celui avec l'OIT en décembre à Genève.

La Coopération luxembourgeoise a continué à développer des liens privilégiés avec les organisations multilatérales avec lesquelles des accords cadre ont été signés en 2004 et 2006, à savoir le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), le Fonds des Nations Unies pour les enfants (UNICEF) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Des consultations bilatérales ont eu lieu à New York et à Genève et ont permis d'évaluer les grandes lignes de notre coopération avec ces agences onusiennes.

La Coopération luxembourgeoise a par ailleurs participé aux réunions des conseils d'administration des fonds et programmes de l'ONU ainsi qu'à la réunion pour les bailleurs de fonds organisée par le BIT.

Le ministre Jean-Louis Schiltz a présenté la politique de coopération dans le cadre de l'examen ministériel annuel de la session annuelle 2008 du Conseil économique et social (ECOSOC) début juillet à New York. Il a particulièrement insisté sur le développement durable, septième objectif du Millénaire pour développement (OMD).

A noter également que le Luxembourg a introduit une résolution sur la microfinance et les secteurs financiers accessibles à tous à la 63^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette résolution a été adoptée par consensus.

Le Luxembourg a par ailleurs activement participé à la Conférence internationale de suivi sur le financement pour le développement et l'examen de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, du 29 novembre au 2 décembre 2008 à Doha au Qatar.

Le Luxembourg a poursuivi sa participation active aux travaux de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies (CCP), dans le cadre de laquelle la Coopération luxembourgeoise soutient des projets au Burundi.

5. Action humanitaire

D'un point de vue humanitaire, la situation a continué à s'aggraver en 2008 : le nombre de réfugiés et de personnes déplacées a augmenté suite à des conflits armés nouveaux ou récurrents ; la flambée des prix des céréales et du pétrole a engendré une crise alimentaire qui a plongé plus de 100 millions

de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté, portant à près d'un milliard le nombre de personnes souffrant de la faim à travers le monde ; les catastrophes naturelles (cyclones, inondations, tremblements de terre) étaient particulièrement dévastatrices.

En réponse à ces crises, le Ministère a déboursé 29,4 millions d'euros pour contribuer au financement de 130 programmes humanitaires dans quelque 44 pays en Afrique, en Asie et en Amérique latine et centrale et dans les Caraïbes.

Pour faire face à la crise alimentaire, le Ministère a fait des contributions de plus de 5,5 millions d'euros pour soutenir les programmes d'amélioration de la sécurité alimentaire et de lutte contre la sous-alimentation et la malnutrition du Programme alimentaire mondial, de la Fondation Caritas Luxembourg, de MSF Luxembourg et d'autres ONG luxembourgeoises.

Le Ministère a par ailleurs réitéré son soutien au Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies (BCAH/OCHA) en allouant quatre millions d'euros au Fonds central d'intervention d'urgence (Central Emergency Response Fund – CERF) et en faisant une deuxième contribution au « pooled fund » des Nations Unies en République Démocratique du Congo.

Dans le respect de sa stratégie en matière d'aide humanitaire, le Ministère a dépensé 1.450.004,53 euros, soit près de cinq pour cent de son budget d'aide humanitaire pour des mesures de prévention, de réduction des risques et de préparation aux catastrophes naturelles. Dans ce contexte, le Ministère a confirmé son soutien à la Stratégie Internationale pour Prévention des Catastrophes des Nations Unies (International Strategy for Disaster Risk Reduction – UN-ISDR), notamment pour faciliter l'organisation de la deuxième session de la Plateforme Mondiale pour la Réduction des Risques de Catastrophes qui aura lieu en juin 2009 à Genève.

6. Coopération avec les ONG

L'importance attribuée à la coopération avec les organisations non gouvernementales de développement (ONG) se traduit entre autres par l'ampleur de la part budgétaire réservée au cofinancement des activités menées par les ONG de développement agréées par le Ministère.

En 2008, 85 organisations non gouvernementales de développement disposaient de l'agrément ministériel qui les habilite à pouvoir solliciter la participation du Ministère à leurs activités de coopération dans les pays en développement et à leurs activités de sensibilisation sur le territoire luxembourgeois. La participation financière du Ministère à l'ensemble de ces activités des ONG s'est élevée en 2008 à 32.313.936,44 euros.

En début de l'année 2008, deux nouveaux accords-cadres ont pu être conclus et un accord-cadre existant a été reconduit. Les 17 accords-cadres pluriannuels (durant de 2 à 5 ans) permettaient à une quinzaine d'ONG de réaliser des activités de développement suivant une stratégie de concentration soit sectorielle, soit géographique, dans 61 pays en développement différents. Le Ministère cofinance ces activités à hauteur de 80 %, ce qui souligne la très grande responsabilité des ONG concernées. La participation du Ministère en 2008 aux programmes d'activités de ces accords-cadres était de 18.841.976,08 euros.

Les 70 ONG qui ne disposent pas d'un accord-cadre gouvernant leur coopération avec le Ministère peuvent transmettre des propositions de projets à ce dernier et demander un cofinancement individuel (qui peut être pluriannuel) et qui peut aller de 66,66 % à 75 % (dans les cas où le projet se situe dans un pays partenaire de la Coopération luxembourgeoise). La participation du Ministère en 2008 à ces projets était de 8.271.109,60 euros.

Afin de contribuer à la professionnalisation des ONG, le Ministère participe aux frais administratifs générés par les activités de formulation et de suivi des projets de développement des ONG : les dépenses en 2008 à cette fin étaient de 3.196.846,41 euros. Le Ministère finance également le Bureau d'assistance technique (BAT), situé au niveau du Cercle de coopération des ONG, qui fournit un appui-conseil personnalisé pour la formulation de demandes de cofinancement et la rédaction de rapports de réalisation aux ONG. La contribution aux frais de fonctionnement du BAT était de 156.544,50 euros en 2008.

Dans leurs relations de travail, le Ministère et les ONG misent sur l'échange et la discussion : des questions techniques ou politiques d'intérêt commun sont abordées au sein d'un groupe de travail permanent institué en 1998 et qui s'est réuni quatre fois en 2008. Parmi les points abordés au sein de ce groupe de travail furent des sujets comme l'examen des pairs du CAD, les Assises de la Coopération, le renouvellement de procédures et de formulaires, l'éducation au développement, les mécanismes pour un développement propre, l'accès aux financements de la Commission européenne destinés aux ONG et l'évaluation de l'outil de l'accord-cadre de coopération. Un autre facteur d'intégration du travail des ONG est le Cercle de coopération, qui sert de plateforme nationale des ONG de développement : 70 des 85 ONG agréées par le Ministère en faisaient partie en 2008. La contribution du Ministère en 2008 aux frais de fonctionnement du secrétariat du Cercle était de 113.142,65 euros.

Enfin, soucieux d'appuyer les activités des ONG en matière de sensibilisation et de l'éducation au développement de l'opinion publique luxembourgeoise, le Ministère y a contribué à hauteur de 1.734.317,20 euros en 2008.

7. Initiatives en matière de microfinance

Dans le cadre des Nations Unies, le Ministère a continué de participer au groupe de Conseillers des Nations Unies pour les Secteurs financiers accessibles à tous (« UN Advisors Group on Inclusive Financial Sectors »). Ce groupe a présenté le 30 juin 2008 à New York ses recommandations destinées aux gouvernements, aux régulateurs et aux partenaires dans le développement ainsi qu'au secteur privé, en vue les inciter à contribuer à accroître l'accès aux produits et services financiers pour les pauvres et les micro-entrepreneurs au niveau mondial. Les recommandations du groupe ont également été discutées le 29 novembre 2008, en marge de la conférence internationale sur le financement du développement qui a eu lieu à Doha au Qatar (29 novembre – 2 décembre 2008). Depuis novembre 2007, le groupe de Conseillers sur les secteurs financiers inclusifs a été présidé par le Directeur de la Direction de la Coopération au Développement du Ministère des Affaires étrangères du Luxembourg.

Dans le cadre de la Semaine européenne de la Microfinance 2008, qui s'est tenue à Luxembourg du 12 au 15 novembre, le deuxième Prix Européen de la Microfinance a été décerné le mercredi 12 novembre 2008 dans les nouveaux locaux de la Banque Européenne d'Investissement en présence de S.A.R. la Grand-Duchesse, du Commissaire Européen au Développement et à l'Aide humanitaire Louis Michel, du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz et du Président de la BEI Philippe Maystadt.

Lancé par le Ministre Schiltz lors de la première Semaine de la Microfinance en octobre 2005, le Prix Européen de la Microfinance vise à récompenser une Institution de Microfinance (IMF), ancrée dans le contexte local, qui contribue au secteur de la microfinance de façon innovante et qui a la capacité d'augmenter la portée de la microfinance. Le Prix 2008, doté de 100.000 euros, a été décerné à l'institut de microfinance Buusaa Gonofaa d'Ethiopie pour la mise au point d'un système innovateur permettant de déterminer les besoins de ses clients et de mesurer l'évolution de leur bien-être social. Outre le vainqueur du prix, les finalistes étaient l'organisation cambodgienne AMK (Angkor Microfinance Kampuchea) et le réseau équatorien d'IMF Red Financiera Rural.

8. Appui aux programmes

L'appui aux programmes déployé dans le cadre de la politique de coopération au développement du Luxembourg consiste dans le financement de la mise à disposition de « Junior Professional Officers » (JPO) aux Nations Unies, de « Jeunes Experts » (JED) à des délégations de la Commission Européenne, de « Volontaires des Nations Unies » (VNU), ainsi que dans le financement de coopérants, de stagiaires et de boursiers.

En 2008, quatre JPO, six JED, cinq stagiaires Lux-Development (LD), 13 stagiaires hors LD ont été recrutés et financés par le biais de l'appui aux programmes.

En tout, au 31 décembre 2008, l'appui aux programmes couvrait 21 JPO, six JED, 17 VNU, huit agents de la coopération, huit stagiaires LD, 13 stagiaires hors LD et un boursier.

9. Evaluation

a) Evaluations mises en œuvre par la Coopération luxembourgeoise

La Coopération luxembourgeoise a lancé pour la troisième année consécutive une évaluation externe portant sur cinq accords-cadres conclus avec des ONG luxembourgeoises. Les ONG concernées en 2008 étaient Aide à l'Enfance de l'Inde, Action Solidarité Tiers Monde, Bridderlech Deelen, Fondation Caritas Luxembourg et Objectif Tiers Monde. Un travail de synthèse des trois phases d'évaluation réalisées en 2006, 2007 et 2008 (concernant en tout 15 ONG) sera commandité en 2009.

Dans le cadre de son programme de travail, le service évaluation et audit de la Direction de la Coopération au Développement a également réalisé deux évaluations d'ONG cofinancées, Aide au Développement de la Santé Luxembourg et « Indesch Patenschaften », cette dernière ayant bénéficié de fonds dans le cadre de la reconstruction après le Tsunami de décembre 2004.

Le Luxembourg a participé à la préparation, puis au lancement d'une évaluation conjointe multibailleurs et multisectorielle au Niger.

Enfin, la revue à mi-parcours du Programme Indicatif de Coopération (PIC) entre le Luxembourg et le Cap Vert a lancé le cycle de revues de tous les PIC de deuxième génération qui s'étendra jusqu'en 2010.

b) Evaluation de la Coopération luxembourgeoise

Un nouvel examen du Luxembourg par ses pairs (« peer review ») du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a été conclu en 2008. Le CAD fait autorité dans le système international de la coopération au développement pour ses informations fiables, comparables et transparentes sur les niveaux de l'aide et sur les méthodes de sa mise en œuvre. La Coopération luxembourgeoise se soumet régulièrement à l'exercice de l'examen par les pairs et accorde une grande importance aux recommandations du Comité. Les derniers examens par les pairs concernant le Luxembourg ont été tenus en 1998 et 2003.

L'examen en tant que tel avait débuté le 1^{er} novembre 2007 par la remise au CAD d'un Mémoire élaboré par la Direction de la Coopération au Développement afin de présenter toutes les facettes de la Coopération luxembourgeoise. Il s'est poursuivi par la visite à Luxembourg, du 3 au 6 décembre, d'une délégation d'évaluateurs du CAD incluant des experts finlandais et espagnols. L'examen s'est poursuivi en 2008 par une visite de terrain au Burkina Faso, et il s'est conclu par une réunion le 3 juin 2008 à Paris, lors de laquelle le CAD a tiré les recommandations finales de la « peer review » en présence du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz.

Le bilan de cet examen est très positif. Le Luxembourg est reconnu par le CAD comme un bailleur généreux, engagé, flexible, avec un programme ambitieux, cohérent, concentré sur un nombre limité de pays partenaires et de secteurs. Des défis ont été identifiés en matière d'utilisation des systèmes administratifs des pays partenaires, des nouvelles modalités de l'aide, d'une meilleure valorisation des leçons apprises. Depuis la publication de ce rapport, la Direction de la Coopération au Développement a mis plusieurs initiatives en chantier pour mettre en œuvre les recommandations du CAD, en collaboration avec Lux-Development.

10. Comité interministériel pour la coopération au développement

Le Comité interministériel pour la coopération au développement (CID) est composé des représentants des ministères suivants : Affaires étrangères, Agriculture, Economie, Education nationale, Egalité des chances, Environnement, Finances, Fonction publique, Santé, Sécurité sociale - et d'un représentant de l'Inspection générale de finances. Il est présidé par le Directeur de la Coopération luxembourgeoise.

Le CID s'est réuni quatre fois en 2008. Les sujets à l'ordre du jour étaient notamment l'examen par les pairs du CAD (à trois reprises), la flambée des prix alimentaires et les Assises de la Coopération.

4. L'IMMIGRATION

Cadre politique et légal

Depuis la formation du Gouvernement en date du 31 juillet 2004 et l'arrêté grand-ducal du 7 août 2004 portant constitution des ministères, le Service des étrangers, y inclus le Bureau d'accueil pour demandeurs d'asile du Ministère de la Justice est devenu la **Direction de l'Immigration** du Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration. En outre, la Direction de l'Immigration s'est vue attribuer le Service des permis de travail du Ministère du Travail et de l'Emploi. La Direction de l'Immigration comporte quelque 60 agents.

A. Activités de la Direction

La Direction de l'Immigration est en charge du traitement des demandes en relation avec le séjour des étrangers. A ce titre, elle délivre les cartes et les permis de séjour, de même que les permis de travail. Elle traite par ailleurs les demandes d'asile déposées au Luxembourg et octroie le statut de réfugié.

Sont regroupés à ce titre au 12-16, avenue Monterey, tous les services impliqués dans la procédure d'asile en vue de la tenue d'un « guichet unique » (Service des Réfugiés, Service de Police judiciaire, Commissariat du Gouvernement aux étrangers du Ministère de la Famille et de l'Intégration).

Enfin, la Direction de l'Immigration est en charge des dossiers en matière de libre circulation des personnes, de migrations et d'asile traités au niveau européen et international.

Après l'adoption d'une nouvelle législation en matière d'asile (Loi du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection. - Mémorial A-N°78 du 9 mai 2006), le Luxembourg s'est doté d'une nouvelle législation en matière d'immigration par le biais de la loi du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration (Mémorial A-N°138 du 10 septembre 2008), abrogeant l'ancienne loi modifiée de 1972 concernant l'entrée et le séjour des étrangers. Cette loi transpose en droit national pas moins de six directives européennes : la directive 2003/86/CE du Conseil du 22 septembre 2003 relative au droit au regroupement familial, la directive 2003/109/CE du Conseil du 25 novembre 2003 relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée, la directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres, la directive 2004/81/CE du Conseil du 29 avril 2004 relative au titre de séjour délivré aux ressortissants de pays tiers qui sont victimes de la traite des êtres humains ou ont fait l'objet d'une aide à l'immigration clandestine et qui coopèrent avec les autorités compétentes, la directive 2004/114/CE du Conseil du 13 décembre 2004 relative aux conditions d'admission des ressortissants de pays tiers à des fins d'études, d'échange d'élèves, de formation non rémunérée ou de volontariat, la directive 2005/71/CE du Conseil du 12 octobre 2005 relative à une procédure d'admission spécifique des ressortissants de pays tiers aux fins de recherches scientifiques.

La construction d'un Centre de rétention séparé du Centre pénitentiaire a été autorisée par une loi du 24 août 2007 relative à la construction du centre. Entre-temps, deux fonctionnaires ont été spécialement chargés de l'élaboration du concept d'exploitation et de gestion du Centre de rétention,

concept qui a été déposé à la Chambre des Députés sous forme de projet de loi portant création et organisation du Centre de rétention (5947) le 24 octobre 2008.

B. Chiffres

C.1. en matière d'immigration

- Nombre d'attestations d'enregistrement délivrées par la Direction de l'Immigration (01.01.2008 au 30.09.2008) : 13.436
- Nombre d'attestations d'enregistrement délivrées par les administrations communales (à partir du 01.10.2008) : 7.114
- Nombre d'attestations de séjour permanent : 11.107
- Nombre de cartes de séjour de membre de famille d'un citoyen de l'Union : 1.768
- Nombre de cartes de séjour permanent de membre de famille d'un citoyen de l'Union : 482
- Nombre d'autorisations de séjour (ressortissants de pays tiers) : 9.215
- Nombre des titres de légitimation (fonctionnaires des institutions européennes) visés : 2.342
- Nombre d'arrêtés de refus d'entrée et de séjour : 113
- Nombre d'arrêtés de refus de séjour : 49
- Nombre d'arrêtés d'expulsion : 2
- Nombre de personnes mises à la disposition du Gouvernement : 200
- Nombre d'éloignements de personnes en séjour irrégulier (y compris les demandeurs d'asile déboutés) : 233

C.2. en matière de permis de travail

Il s'avère difficile de présenter, pour l'exercice écoulé, les chiffres en matière de délivrance de permis de travail sous une forme uniformisée, alors que le système des permis de travail a été aboli par la nouvelle législation en matière de libre circulation des personnes et d'immigration entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2008.

Ainsi, pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2008, les chiffres clés en matière de délivrance de permis de travail sont les suivants (voir chiffres détaillés des décisions prises en annexe) :

Sur un total de 3.959 décisions prises (5.971 sur un total de 12 mois en 2007), il y a eu :

- 1975 délivrances d'un permis de travail de la catégorie A (durée maximale de 1 an) ;
- 539 délivrances d'un permis de travail de la catégorie B (durée de validité de 4 ans) ;
- 438 délivrances d'un permis de travail de la catégorie C (validité illimitée), et
- 170 délivrances d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT).

Parmi ces décisions, 185 concernent des travailleurs salariés originaires de la Bulgarie (46 décisions, dont 11 refus) et de la Roumanie (191 décisions, dont 41 refus), les deux seuls nouveaux Etats membres de l'Union européenne, dont les ressortissants restent soumis à l'obligation de permis de travail pour pouvoir accéder au marché de l'emploi. La première période transitoire ayant pris fin le 31

décembre 2008, le gouvernement a informé en temps utile la Commission européenne qu'il entendait prolonger la période de transition pour un nouveau terme de trois ans. Rappelons que les

ressortissants des nouveaux Etats membres n'obtiennent pas de permis de travail des catégories B et C alors qu'ils bénéficient du droit d'accéder librement au marché de l'emploi national après une occupation régulière et ininterrompue de douze mois, c'est-à-dire, après avoir été en possession d'un premier permis de travail valable un an. Ce droit s'étend à leur conjoint, de quelque nationalité qu'il soit.

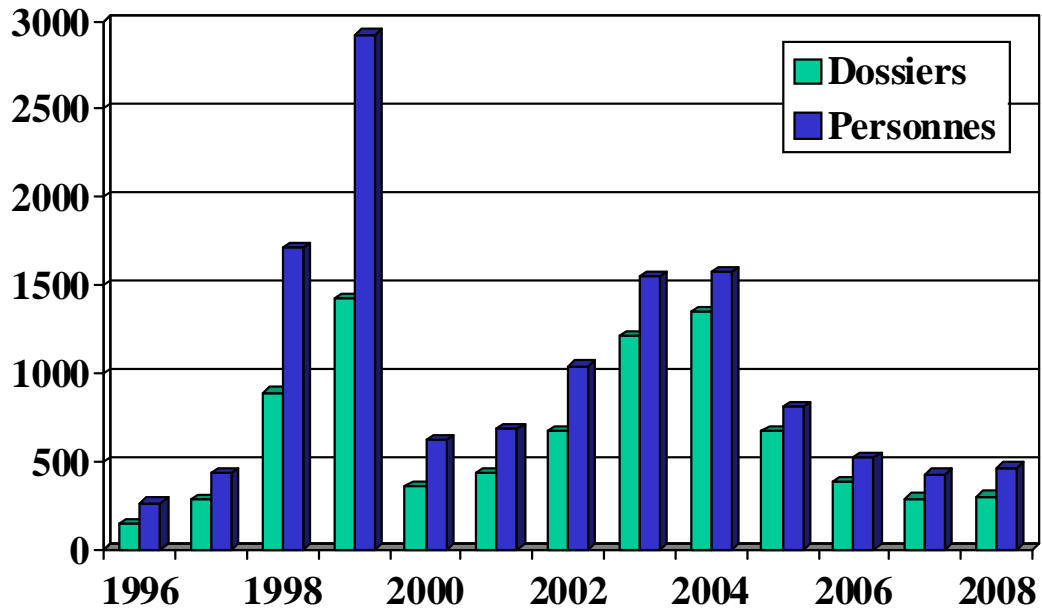
Depuis, le 1^{er} octobre 2008, le permis de travail et l'ancien permis de séjour en qualité de travailleur salarié sont abolis. Les deux permis ont été remplacés par un « titre unique » comprenant aussi bien autorisation de travail et autorisation de séjour. Toutefois, la loi du 29 août 2008 a sensiblement élargi le nombre de catégories de titres de séjour délivrés. Ainsi, pour le seul ancien travailleur salarié, il y a lieu de distinguer maintenant entre « travailleur salarié », « travailleur salarié détaché », « travailleur salarié transféré » et « travailleur hautement qualifié », « sportif » et « stagiaire rémunéré » notamment.

Pendant la période du 3 novembre 2008 (entrée en fonction du nouveau logiciel informatique) au 31 janvier 2009, le nombre des autorisations temporaires (AST), titres de séjour (TS), ainsi que autorisations de travail (AT) pour citoyens RO et BG, frontaliers et membres de famille travaillant à temps partiel ou effectuant un apprentissage initial, délivrés pour les ressortissants de pays tiers a été le suivant :

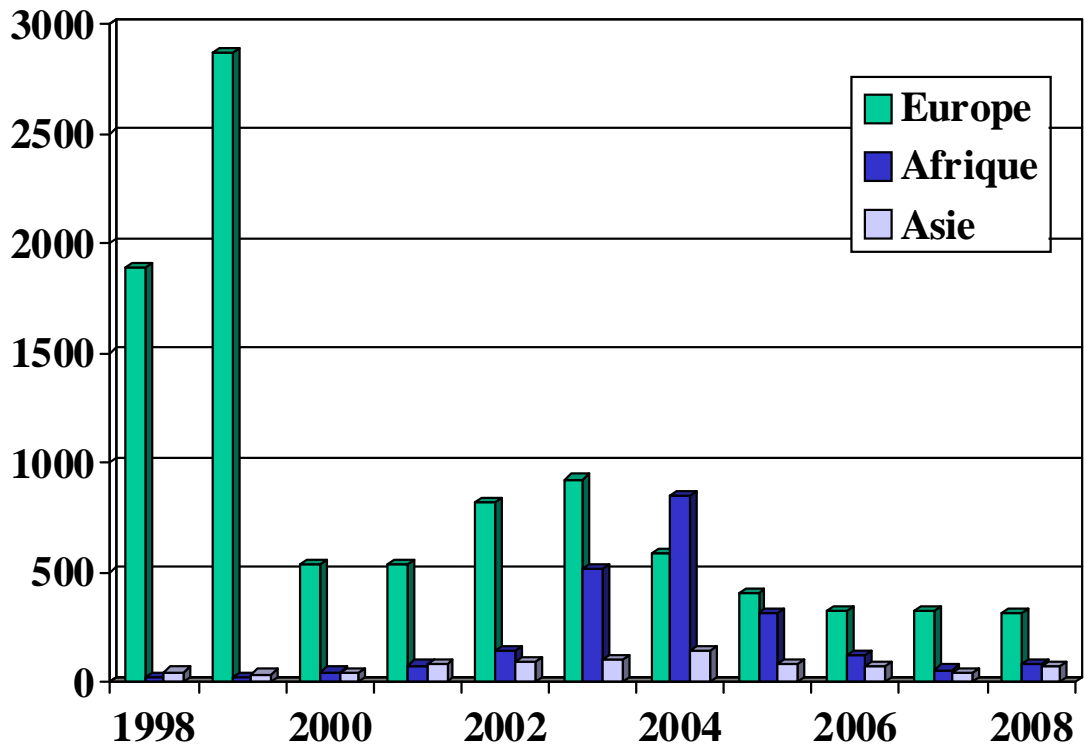
Catégorie \ Type	AST	TS	AT
Travailleur salarié	25	249	69
Travailleur salarié détaché	2	8	
Travailleur salarié transféré	35	42	
Travailleur HQ	29	62	4
Travailleur indépendant	1	13	
Sportif joueur-entraîneur		1	
Elève		155	2
Etudiant	3	22	
Stagiaire	4	6	6
Volontaire	1	1	
Chercheur			
Membre de famille	46	421	2
Vie privée	11	46	
Résident de longue durée CE		63	
Prestataire de services EU		1	
Protection internationale		52	
Travailleur pensionné		4	
Total	157	1146	83

Nota : des AST ont été délivrées dès la deuxième semaine d'octobre, des titres de séjour dès la troisième semaine d'octobre, mais ils n'ont pas pu être répertoriés statistiquement dans le tableau ci-dessus !

Evolution des demandes d'asile de 1996 à 2008



Evolution de demandeurs d'asile par continent de 1996 à 2008



C.3. en matière d'asile

1. Nouvelles demandes : 299, représentant 463 personnes

Répartition par continent

Afrique	Pays	demandes	demandeurs
1.	Erythrée	11	11
2.	Somalie	10	10
3.	Cameroun	8	8
4.	R.D.Congo	6	6
5.	Togo	4	4
	Algérie	4	4
6.	Nigéria	3	5
7.	Bénin	3	3
8.	Côte d'Ivoire	2	3
9.	Kenya	2	2
	Gambie	2	2
	Tchad	2	2
	Guinée/Conakry	2	2
	Libye	2	2
	Ethiopie	2	2
10.	Mauritanie	1	1
	Niger	1	1
	Sierra Leone	1	1
	Soudan	1	1
	Congo/Brazzaville	1	1
	Djibouti	1	1
	Ghana	1	1
	Centrafrique	1	1
	Rwanda	1	1
	Comores	1	1
	Maroc	1	1
	Yémen	1	1
	Sénégal	1	1
TOTAL Afrique		76	79
Pourcentage face au GRAND TOTAL		25%	17%

Asie	Pays	demandes	demandeurs
1.	Iraq	16	29
2.	Iran	16	18
3.	Israël/Palestine	5	6
4.	Afghanistan	4	4
5.	Ouzbékistan	2	4
6.	Corée du Nord	2	3
7.	Liban	2	2
	Inde	2	2
8.	Chine	1	1
	Jordanie	1	1
	Géorgie	1	1
TOTAL Asie		52	71
Pourcentage face au GRAND TOTAL		17%	15%

Europe	Pays	demandes	demandeurs
1.	Kosovo	104	201
2.	Bosnie	14	31
3.	Serbie	13	18
4.	Monténégro	11	14
5.	Albanie	9	14
6.	Russie	6	13
7.	Biélorussie	5	6
8.	ARYM/Macédoine	4	7
9.	Ukraine	3	3
10.	Turquie	2	2
	Lettonie	2	2
11.	Moldavie	1	1
	Croatie	1	1
TOTAL Europe		175	313
Pourcentage face au GRAND TOTAL		58%	68%

2. Décisions

a) en matière de réfugié

	<u>dossiers</u>	<u>personnes</u>
Accords statut de réfugié	93	107
Accords protection subsidiaire	0	0
Refus (non fondé)	116	188
Refus (en procédure accélérée)	28	39
Irrecevabilité (2 ^e demande)	21	30
Incompétences Dublin	51	83

b) autres

	<u>dossiers</u>	<u>personnes</u>
Tolérances	108	200
ASP ¹ humanitaires	86	139

3. Médiateur et Questions parlementaires

En 2008, la direction de l'Immigration a reçu 16 questions parlementaires – dont une avec débat. Le Médiateur est intervenu 35 fois en matière de libre circulation des personnes, d'immigration, y compris en matière d'accès au marché du travail, et d'asile.

¹ Autorisation de séjour provisoire délivrée pour raisons humanitaires

C.4. en matière de rapatriements

	pays	retours volontaires	retours forcés	total
Amérique	Canada		1	1
	Brésil	5	2	7
	Total Amérique	5	3	8
Afrique	Algérie	4		4
	Cameroun	2		2
	Congo (R.-D.)	2		2
	Kenya	1		1
	Libye		1	1
	Nigéria	3	22	25
	Afrique du Sud		2	2
	Burundi	1	1	2
	Bénin	1		1
	Cap Vert	1	2	3
	Gambie	1		1
	Ghana		1	1
	Guinée	5	4	9
	Maroc		1	1
Total Afrique	21	34	55	
Asie	Chine		2	2
	Sri Lanka	2		2
	Total Asie	2	2	4
Moyen Orient	Iran	3		3
	Total Moyen orient	5	1	6
Europe¹	Arménie		1	1
	Biélorussie	2		2
	Géorgie	2		2
	Moldavie		1	1
	Russie (Féd.)	7		7
	Turquie	2	1	3
	Ukraine	4	1	5
Total Reste Europe	17	4	21	
Balkans	Albanie	3	5	8
	Bosnie-H.	4	1	5
	Croatie	1		1
	Kosovo	56	31	87
	ARYM/Macédoine	1	9	10
	Monténégro	8	9	17
	Serbie	8	6	14
Total Balkans	81	61	142	
Total retours		129	104	233

¹ sans les pays des Balkans

**Données statistiques en matière permis de travail
année 2008 (jusqu'au 30 septembre)**

Décisions prises

Libellé NACE		APPRENTIS	DISPENSES	ETUDIANTS	INSERTIONS	PERMIS A validité : max. 1 an	PERMIS B validité : 4 ans	PERMIS C validité : illimitée	REFUS	STAGIAIRES	DISPENSES 1951	A O T	Total	
SERVICES AUX ENTREPRISES	1	8	50	4		375	101	67	41	21	2	23	693	
HOTELS ET RESTAURANTS	1	9	46	4		316	98	86	80	1	3	44	688	
CONSTRUCTION		13	15	1		215	60	72	34	1			52	463
INTERMEDIATION FINANCIERE	1	1	4	2		155	44	9	9	63				288
NON TROUVE (00)	1	1	13	1		139	36	22	37	4	1		6	261
COM. DE DETAIL ET REP. D'ARTICLES DOMESTIQUES		21	9			84	27	28	18	2			16	205
METALLURGIE			3			101	17			22				143
SANTE ET ACTION SOCIALE		6	10	5	1	65	17	23	2	6	2	3	140	
ACT. INFORMATIQUES			2			66	15	3	12	7				105
COM. DE GROS ET INTERMEDIAIRE DU COMMERCE		2	9			46	13	16	11	1	1	3	102	
TRANSPORTS TERRESTRES		1	2			33	6	33	4					79
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT		2	3			49	9	4	1	11				79
COM. ET REP. AUTOMOBILE		14	3		1	23	6	13	9		1	9	79	
EDUCATION				3		45	11	1		8				68
AUX. FINANCIERS ET D'ASSURANCE			3	1		36	12	1	3	3				59
SERVICES DOMESTIQUES				1		23	7	13	4	2		2	52	
FAB. DE MACHINES ET EQUIPEMENTS			1			10	4	2		33				50
ACT. IMMOBILIERES		1	2	1		17	11	8	7			1	48	
SERVICES PERSONNELS		16	1			10	5	6	3			3	44	
ADM. PUBLIQUE				2		25	5	5		1	3	1	42	
ACT. RECREATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES			3			34	1	1	1					40
AGRICULTURE ET CHASSE		2	3			19	3	3	4				4	38
IND. ALIMENTAIRES			4			13	4	1	2	2			2	28
TRAVAIL DES METAUX		1	2			6	6	4		6	1	1	27	
IND. DU CAOUTCHOUC ET DES PLASTIQUES			3			12	4	3	2					24
POSTES ET TELECOMMUNICATIONS			2			8	2	3		6	1			22
ACT. ASSOCIATIVES						9	2	1	1					13
TRANSPORTS AERIENS				1		4	2	1	1					9
SERV. AUX. DES TRANSPORTS						7	1		1					9
FAB. D'AUTRES PROD. MINERAUX NON METALLIQUES		1	1			3	1	1		1				8
IND. TEXTILE			1			2	2				1			6
ASSURANCE						4	2							6
SYLVICULTURE/EXPL. FORESTIERE						4	1	1						6
FAB. INST. MEDICAUX, DE PRECISION, D'OPTIQ. ET D'HORLOG.		1				4	1							6
ACT. EXTRA-TERRITORIALES						5								5
LOCATION SANS OPERATEUR			1	1			2	1						5
PROD. ET DIST. D'ELEC/GAZ/CHALEUR						3			1					4
SERV. COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS						2			1					3
IND. CHIMIQUE								3						3
FAB. DE MACHINES ET APP. ELECTRIQUES		1				1								2
FAB. DE MEUBLES/INDUSTRIES DIVERSES									2					2
IND. DU TABAC								1						1
IND. AUTOMOBILE							1							1
TRAVAIL DU BOIS/FAB. D'ART. EN BOIS								1						1
AUTRES INDUSTRIES EXTRACTIVES						1								1
EDITION/IMPRIMERIE/REPRODUCTION						1								1
Total	4	101	196	27	2	1975	539	438	290	201	16	170	3959	

Code sexe salarié		APPRENTIS	DISPENSES	ETUDIANTS	INSERTIONS	PERMIS A validité : max. 1 an	PERMIS B validité : 4 ans	PERMIS C validité : illimitée	REFUS	STAGIAIRES	DISPENSES 1951	A O T	Total	
F	<= 20		33	3	9		26	2	4	4	2	1	6	90
	21-25		6	6	11		147	24	11	23	27		14	269
	26-30	1	2	30			215	54	23	33	21		4	383
	31-35		2	40			154	56	37	25	6	1	6	327
	36-40		1	18			128	51	51	15	1	1	1	267
	41-45			9			86	29	27	4	1		2	158
	46-50			9			46	15	26	7				103
	51-55			3			21	6	9	2				41
	56-60						7	6	6	2				21
	61 et +						2		2					4
Total F		1	44	118	20		832	243	196	115	58	3	33	1663
M	<= 20		42	1	4	2	35	3	7	8	5		16	123
	21-25		11	6	3		176	36	8	30	46	2	27	345
	26-30	1	1	25			303	67	32	56	42	2	36	564
	31-35	1	1	22			215	57	55	40	27	4	25	447
	36-40	1	1	12			167	45	50	18	15	3	12	324
	41-45		1	5			118	41	45	11	8	1	11	241
	46-50			3			65	30	25	8		1	1	133
	51-55			2			37	12	14	2			9	76
	56-60			1			20	4	5	2				32
	61 et +			1			7	1	1				1	11
Total M		3	57	78	7	2	1143	296	242	175	143	13	137	2296
Total		4	101	196	27	2	1975	539	438	290	201	16	170	3959

	APPRENTIS	DISPENSES	ETUDIANTS	INSERTIONS	PERMIS A validité : max. 1 an	PERMIS B validité : 4 ans	PERMIS C validité : illimitée	REFUS	STAGIAIRES	DISPENSES 1951	A O T	Total
nationalité salarié												
SERBIE-ET-MONTENEGRO	46	10	6	1	450	118	109	14		1	34	789
*** YUGOSLAVIE -> 20030723 ***	5	2	1		78	32	78	16			80	292
CAP-VERT	17	24			111	46	49	15				262
BOSNIE-HERZEGOVINE	15	10	1		125	22	70	5	2	1	4	255
CHINE (REP. POP.)	1	2	10		108	41	30	13	13			218
ETATS-UNIS D'AMERIQUE		7	1		156	21	6	3	16			210
ROUMANIE	1	1	5		135	1		41	7			191
INDE			2		105	23	2	3	40			175
RUSSIE	1	12	1		52	19	4	15	30	1	1	136
BRESIL	1	21			53	23	8	20	6			132
MAROC	1	22			39	8	3	24	11			108
ALBANIE	3	2		1	31	11	5	8		2	1	64
CANADA					38	11	1	2	2			54
PHILIPPINES		3			30	9	4	5				51
MACEDOINE	1	2			23	7	12	4			1	50
TURQUIE	1	4	2		16	9	4	7	2		2	47
UKRAINE		6			23	7		7	3			46
BULGARIE		2			28			11	5			46
TUNISIE		3			19	5	4	8	6			45
JAPON		1			27	9	2	3				42
MAURICE		1			20	12	2	1	1			37
AFRIQUE DU SUD					27	4	1	1	4			37
CROATIE		2	1		17	3	10	1	3			36
CAMEROUN		3	3		12	4		1	4			27
NEPAL	1	1			7	7		7			2	25
CONGO (REP. DEMOCRATIQUE)	1				9	1	1	4	2		6	24
REPUBLIQUE DOMINICAINE		4			15	2		1				22
SENEGAL		2	3		8			2	6			21
ALGERIE		3	4		4	3	5	5	1			21
NIGERIA		1			9			1			8	19
MALAISIE					7	4	1		6			18
VIET NAM	1				4	6	1		5			17
EQUATEUR		1			3	5	4	4				17
AUSTRALIE					12	5						17
PEROU		2			6	4	1	2	1			16
THAILANDE		4	1		2	5		3				15
%%% APATRIDE					7	4	4					15
BELARUS		5			4	2		4				15
COTE D'IVOIRE		2			6	1		4			1	14
IRAN					1	1	1	2	1	2	5	13
MEXIQUE					5	1	1	2	4			13
ISRAEL			1		7	3		1			1	13
BANGLADESH			1		4	4	3	1				13
COREE DU SUD		1			6	4			1			12
MADAGASCAR		2	2		3	1		3				11
NOUVELLE-ZELANDE		1			5	4						10
COLOMBIE					5	4	1					10
ETHIOPE		1			3					2	3	9
PAKISTAN		1			7	1						9
OUZBEKISTAN					3	3			3			9
SERBIE	1	1			1			1		4		8
GUINEE	1				2			1	3		1	8
ARGENTINE					6	1	1					8
MOLDOVA		1			4	1		1	1			8
AFGHANISTAN	1				4						2	7
KAZAKHSTAN					6	1						7
LIBAN					5				2			7
CONGO (REPUBLIQUE)			4		1			2				7
MOZAMBIQUE					6							6
KIRGHIZISTAN					4	2						6
SINGAPOUR					4	1			1			6
NIGER					3		1	2				6
]]]] PAYS INDETERMINE]]]					2		1	1		1		5
ANGOLA	1				1			1				2
BURUNDI												5
TOGO	1				1							3
TERRITOIRE BRITANNIQUE D'OUTRE-MER						2	3					5
IRAQ	1				1			2			1	5
XXK					3					1		4
BOLVIE					4							4
MONTENEGRO					3		1					4
RWANDA					3			1				4
GUATEMALA					1	3						4
MONGOLIE					2				1		1	4
SIERRA LEONE		1			3							4
BENIN	1				1				1			3
CUBA					1		1	1				3
PARAGUAY					1	2						3
SRI LANKA					2	1						3
SOMALIE										1	2	3
CHILI					2		1					3
ZIMBABWE					3							3
VENEZUELA					2			1				3
ARMENIE	1				2							3
NICARAGUA					1				1			2
AZERBAIDJAN					2							2
BURKINA FASO					1	1						2
GHANA							1		1			2
CHINE (TAIWAN)					1			1				2
CAMBODGE									2			2
GAMBIE	1										1	2
TCHAD								1			1	2
LIBERIA						1		1				2
TURKMENISTAN											2	2
GABON						2						2
REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE					2							2
KENYA					1		1					2
]]]] PAYS MANQUE]]]			1									1
JORDANIE					1							1
*** U.R.S.S. ***		1										1
MALI								1				1
GUINEE-BISSAU		1										1
*** YUGOSLAVIE AVANT SCISSION ***					1							1
COSTA-RICA					1							1
SAO TOME-ET-PRINCE					1							1
POLOGNE					1							1
OUGANDA								1				1
AUTRICHE					1							1

5. LA DEFENSE

A. Introduction

Le Luxembourg est favorable à une approche globale des questions de sécurité. La gestion militaire des crises n'en est qu'un aspect alors que les crises d'aujourd'hui nécessitent le plus souvent une approche intégrée qui mette en œuvre tant des moyens politiques et diplomatiques que des moyens militaires, mais aussi civils (reconstruction et développement) : c'est l'approche « 3D » qui regroupe diplomatie, défense et développement.

On rappelle que les engagements luxembourgeois à l'Union européenne, à l'OTAN et à l'ONU se traduisent par une présence militaire au Kosovo, en Bosnie-Herzégovine, en Afghanistan; au Liban, en République démocratique du Congo et au Tchad. Sous l'égide de ces organisations, l'armée luxembourgeoise a continué à participer en 2008 à 5 missions de maintien de la paix à l'étranger.

Il s'agit de :

- la force de l'OTAN au Kosovo (KFOR) : depuis avril 2000 (23 militaires),
- la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan (FIAS) : depuis juillet 2003 (9 militaires),
- l'opération de l'UE en Bosnie-Herzégovine (EUFOR ALTHEA) : depuis novembre 2004 (1 militaire),
- la mission de l'UE en République démocratique du Congo – réforme du secteur sécuritaire (EUSEC RDC) : depuis avril 2006 (1 militaire),
- la mission des Nations Unies au Liban (FINUL) : depuis octobre 2006 (2 militaires)
- l'opération EUFOR Tchad/RCA en soutien à la mission des Nations Unies (MINURCAT), depuis avril 2008 (2 militaires)

B. Réforme de l'armée

Les travaux sur la réforme de l'armée, à la suite des deux lois adoptées le 21 décembre 2007, portant respectivement sur l'organisation militaire (« réforme de l'armée ») et les dépenses d'investissement dans des capacités et moyens militaires (« programme d'acquisition militaire »), se sont également poursuivis en 2008. Un accent particulier a été mis en 2008 sur la mise en place d'un service de reconversion des soldats-volontaires.

C. Paquet Défense

La Direction de la Défense a suivi de près les travaux du Conseil de l'UE en matière du « paquet Défense » de la Commission. Un membre de la Direction a participé régulièrement aux réunions du Groupe Compétitivité et Croissance portant sur le projet de directive simplifiant les conditions des transferts de produits liés à la défense dans la Communauté, en soutien au délégué du Ministère de l'Economie (Représentation permanente à Bruxelles); l'Office des Licences y était représenté également.

La Direction de la Défense a encore représenté le Luxembourg au sein du groupe du Conseil « Marchés Publics », pendant les négociations du projet de directive relative à la coordination des procédures de passation de certains marchés publics de travaux, de fournitures et de services dans les domaines de la défense et de la sécurité.

D. Réunions des ministres de la Défense de l'Union européenne et de l'OTAN

Union européenne

Le ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz, a participé à la réunion informelle des ministres de la Défense de l'Union européenne qui s'est tenue en Slovénie les 21 et 22 février 2008. Au cours de cette réunion, à laquelle a également participé Javier Solana, secrétaire général et Haut représentant de l'Union européenne, les ministres de la Défense des 27 États membres ont abordé notamment les opérations et missions européennes de gestion de crise, la coopération avec les organisations partenaires et le développement des capacités militaires.

Le ministre de la Défense a participé le 14 mai aux travaux du Conseil «Affaires générales et relations extérieures» consacré aux questions de défense. Les ministres de la Défense ont à cette occasion fait le point sur l'opération EUFOR Althea en Bosnie-Herzégovine ainsi que sur la mission EUFOR Tchad/RCA, qui se situe dans le cadre des efforts de l'Union européenne pour faire face à la crise au Darfour.

Le ministre Schiltz a participé les 1^{er} et 2 octobre à la réunion informelle des ministres de la Défense de l'Union européenne qui s'est tenue à Deauville. Le secrétaire général/Haut représentant de l'UE, Javier Solana, et le secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer, étaient également présents. Les Ministres de la Défense de l'UE ont fait le point sur les opérations et missions européennes en cours, le développement des capacités, la dynamisation du marché européen de la défense, l'utilisation des forces multinationales européennes (en particulier les groupements tactiques), l'ERASMUS militaire, la surveillance maritime et l'évacuation des ressortissants européens. Le ministre Schiltz a confirmé à cette occasion la contribution luxembourgeoise de 500.000 euros au « Trust Fund » franco-britannique pour les hélicoptères. Cette contribution vise à augmenter le nombre d'hélicoptères disponibles pour les opérations UE, OTAN et ONU et a été affectée à différents projets (formation et exercices multinationaux) organisés sous l'égide de l'Agence européenne de défense (AED).

Le ministre de la Défense a de même participé le 10 novembre aux travaux du Conseil « Affaires générales et relations extérieures » consacré aux questions de la Défense. Les ministres de la Défense ont fait le point sur les opérations de l'UE, en présence du secrétaire général/Haut représentant de l'UE, Javier Solana. Les Ministres de la Défense se sont également réunis en tant que Comité directeur de l'Agence européenne de défense (AED), pour discuter sur plusieurs projets capacitaires et sur les activités de l'Agence, notamment dans le domaine de la recherche et technologie. Lors de cette réunion, le ministre de la Défense a signé pour le Luxembourg une déclaration d'intention au sujet de l'*European Air Transport Fleet* (EATF) et, dans le même cadre EATF, une deuxième déclaration portant sur la mise à disposition de l'A400M comme élément de la première unité de l'EATF ; ces déclarations devraient être suivies de lettres d'intentions au courant de 2009.

OTAN

Le ministre de la Défense a assisté à la réunion informelle de l'OTAN qui s'est tenue à Vilnius les 7 et 8 février et au cours de laquelle l'opération de l'OTAN en Afghanistan était au centre des débats. Le ministre Schiltz a de même participé à la réunion formelle des ministres de la Défense de l'Alliance atlantique qui s'est tenue en juin 2008 à Bruxelles. Les ministres y ont abordé les opérations de l'OTAN en Afghanistan et au Kosovo ainsi que les relations entre l'Alliance et la Russie.

Le ministre Schiltz a également participé à deux réunions informelles des ministres de la Défense de l'Alliance atlantique à Londres le 19 septembre et à Budapest les 9 et 10 octobre. Outre les opérations de l'OTAN en Afghanistan et au Kosovo les Ministres ont abordé la question de la transformation de l'Alliance en vue de la préparation du Sommet de l'OTAN les 3 et 4 avril 2009.

E. Entrevues

Le 31 mars 2008, le ministre de la Défense Schiltz a reçu Pieter De Crem, ministre de la Défense du Royaume de Belgique, au Centre militaire à Diekirch. Les ministres ont passé en revue les relations bilatérales entre la Belgique et le Luxembourg et ont échangé leurs vues sur l'actualité internationale, notamment au Kosovo, au Liban et en Afghanistan. Ils se sont en particulier félicités de la bonne coopération en Afghanistan et au Liban où les militaires luxembourgeois sont intégrés dans des unités belges.

Le ministre de la Défense Schiltz a rencontré le 7 mai 2008 à Paris son homologue français Hervé Morin. Les deux ministres ont eu un échange de vues sur le renforcement de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) et notamment les priorités de la future présidence française du Conseil de l'Union européenne. S'agissant des relations bilatérales entre la France et le Luxembourg dans le domaine de la défense, les ministres ont évoqué la bonne collaboration entre la France et le Luxembourg au Kosovo où les vingt-trois militaires luxembourgeois opèrent au sein d'une unité française de la force de l'OTAN au Kosovo (KFOR) depuis 2006.

Lors de sa visite à Washington les 16 et 17 octobre 2008, le Ministre de la Défense a eu des entrevues avec le Secrétaire américain à la Défense, M. Robert Gates, le Deputy National Security Advisor, Mme Judy Ansley, et le Chairman of the Joint Chiefs of Staff, l'Admiral Michael Mullen. Le ministre a également profité de son séjour pour déposer une gerbe au monument belgo-luxembourgeois de la Bataille des Ardennes au cimetière d'Arlington et pour rendre visite à la National Defense University.

F. Visites à l'étranger

Afghanistan

Le ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz, a effectué deux visites de travail en Afghanistan en juin et en décembre 2008. A noter que quatre membres de la Commission des affaires étrangères et de la Défense de la Chambre des Députés - MM. Marc Spautz (CSV), Marc Angel (LSAP), Jacques-Yves Henckes (ADR) et Félix Braz (Déi Gréng) – ont également assisté à la visite en décembre 2008.

Lors de ces visites le ministre a rencontré le contingent luxembourgeois qui, dans le cadre de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan (ISAF) participe à la protection de l'aéroport de Kaboul (KAIA). Il a eu des entretiens avec les autorités afghanes, les commandants militaires, des responsables de l'Union européenne, des acteurs des agences onusiennes présentes en Afghanistan ainsi que des représentants de la société civile afghane.

Kosovo

Le ministre de la Défense a rendu visite au contingent luxembourgeois « KFOR 24 » du 28 au 29 avril 2008. Lors de ce déplacement, le Ministre Schiltz a également eu des entretiens politiques à Pristina pendant la journée du 28 avril. Il s'agissait de la première visite d'un ministre luxembourgeois dans ce pays que le Luxembourg a officiellement reconnu le Kosovo le 21 février 2008.

Le ministre Schiltz a rencontré le Premier ministre Hashim Thaçi. Il a de même eu une entrevue avec le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies Joachim Rucker ainsi qu'avec le Représentant spécial de l'Union européenne Pieter Feith avant de s'entretenir avec un représentant de la communauté serbe, le député Slobodan Petrovic.

A Novo Selo le ministre Schiltz a rencontré les vingt-trois militaires de l'armée luxembourgeoise opérant au sein d'une unité française de la force de l'OTAN au Kosovo (KFOR). Il a pu se rendre compte sur place des tâches dont ils ont la responsabilité et qu'ils mènent à bien à la satisfaction unanime des militaires français avec lesquels ils travaillent. La participation militaire luxembourgeoise de même que la situation au Kosovo en général ont été évoquées au cours des entrevues du ministre Schiltz avec le Commandant de la KFOR, le Lieutenant Général Xavier de Marnac et avec le Commandant de la Multinational Task Force North, le Général Christian Dexter.

6. LES RELATIONS CULTURELLES INTERNATIONALES

A. Relations culturelles bilatérales

° *L'Accord-cadre de coopération culturelle* signé avec la Croatie à Zagreb le 22 février 2007, à l'occasion d'une visite de M. le Ministre François Biltgen, a été approuvé par la Chambre des Députés en date du 30 janvier 2008 et est entré en vigueur le 21 avril 2008. Il s'agit, après la Slovénie en 1997, du deuxième pays successeur de l'ancienne Yougoslavie avec lequel le Luxembourg entretient des relations culturelles formelles.

° Dans le cadre des manifestations commémoratives du 10^{ème} anniversaire de l'établissement de relations diplomatiques avec le Laos, M. Jean-Louis Schiltz, Ministre de la Coopération et de l'Action Humanitaire, avait signé un Accord de coopération culturelle à Vientiane le 16 octobre 2007. Le projet de loi a été déposé à la Chambre des Députés le 9 avril 2008. Rappelons que le Laos – au même titre que le Vietnam avec lequel existe également un Accord culturel – représente un pays cible important de l'aide au développement du Grand-Duché en Asie.

° Des projets de texte d'un Accord culturel avec le Pérou, la Lituanie et l'Arménie restent en procédure d'échange, alors qu'un Accord avec la Mongolie a été signé à l'occasion de la visite de M. Premier Ministre Sanjaa Bayar au Luxembourg le 21 mars 2009.

Tous ces accords prévoient notamment des échanges de jeunes et de boursiers, des échanges de documentation et d'experts dans les domaines de la culture, de l'éducation, des sciences et de la technologie, des archives et bibliothèques, de la muséologie et de la restauration d'œuvres d'art.

En 2008 ont pu être signés des *programmes pluriannuels*, exécutifs d'Accords-cadre culturels en vigueur, avec les pays suivants :

- Cap-Vert (Praia, le 2 avril 2008 / années de validité : 2008-2011
- Portugal (Lisbonne, le 4 juin 2008 / années de validité : 2008-2011

Un certain nombre de commissions mixtes d'experts chargés d'élaborer des programmes bilatéraux est prévu pour 2009.

En matière de ***promotion culturelle par les missions à l'étranger***, le MAEI a géré en 2008, à l'instar des années précédentes, un budget doté de 50.000 € destiné à des activités culturelles co-organisées respectivement cofinancées par l'intermédiaire de nos postes diplomatiques à l'étranger et imputables à l'article budgétaire 01.1.12.301. On peut affirmer que la réalisation d'une vingtaine de projets culturels d'envergure par an représente une constante dans la mesure où le budget est resté de grandeur égale depuis des années. La manière de gérer les projets soumis pour examen et accord par les missions diplomatiques aux Directions concernées (D VI et IV) et arrêtées en consultation avec le Secrétaire Général constitue donc une approche au profil stable et au rapport coût / efficacité réel et plus que satisfaisant.

Il s'agit à cet égard de mettre en exergue également l'appui régulier, - tant logistique que financier – et en même temps collégial de la part du Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MCESR) en particulier et, par extension, des institutions qui en dépendent. Pour simplifier les procédures dans certains domaines, telle la participation croissante du Luxembourg à des festivals de cinéma à l'étranger, les deux Départements cherchent à s'accorder sur des arrangements financiers communs.

Les activités réalisées par nos missions diplomatiques peuvent fort opportunément bénéficier des cofinancements conséquents sur certains projets, des aides d'appoint sur d'autres.

A une autre échelle, le **réseau des Maisons du Grand-Duché de Luxembourg** (Bruxelles, Berlin, Tokyo, New York et Madrid) met en vitrine la dimension culturelle du pays « in loco ». Les MGDL sont gérées sur place par les missions diplomatiques respectives. En 2008 elles se partageaient un budget annuel commun de 145.000 € distinct de l'article budgétaire 01.1.12.301 susmentionné, ce dernier étant réservé en principe aux missions qui ne sont pas intégrées dans le réseau MGDL.

Il convient de préciser que suite à une décision en 2005 d'élargir le réseau des MGDL de quatre à cinq unités, la mission diplomatique à Madrid y participe à partir de 2006. Une future inclusion des Ambassade à Varsovie et à la Haye dans le concept général fut discutée en 2008. Dans ce contexte,

une cogestion des intérêts promotionnels du MAE, des Ministères de la Culture, du Tourisme et de l'Economie (et/ou autres partenaires des secteurs public et privé) est envisagée.

Toujours dans le contexte des MGDL, il importe de souligner que dans une très large mesure le succès de ces manifestations repose sur l'excellente collaboration entre le secteur public, Ministères (Affaires Etrangères, Culture, Tourisme), Ville de Luxembourg et institutions concernés (Agence luxembourgeoise d'Action culturelle, CCR Neumünster e.a.), d'une part, et les acteurs culturels privés, de l'autre.

Précisons que les activités culturelles luxembourgeoises à l'étranger, en collaboration avec nos postes diplomatiques font depuis quelques années l'objet d'une rubrique à part dans le rapport annuel du Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Une réunion du Comité de pilotage des MGDL a été organisée le 15 décembre à Luxembourg.

B. Relations culturelles multilatérales

Comme chaque année, au niveau de l'Union Européenne, deux *réunions informelles des **Directeurs Généraux des relations culturelles internationales*** des Etats membres se sont tenues en 2008 : la première eut lieu sous Présidence slovène, à Ljubljana, du 13 au 15 mai et la seconde, sous Présidence française, à Paris, les 2 et 3 octobre 2008. Le Luxembourg y est traditionnellement représenté conjointement par le MCESR et par le MAEI.

Dans le cadre de la **Francophonie** et de la promotion de la langue française, rappelons que le 11 janvier 2002 fut signé à Paris, entre l'OIF et les Gouvernements de la France, de la Communauté Française Wallonie-Bruxelles et du Luxembourg, un "plan pluriannuel d'action pour le français en préparation de l'élargissement de l'UE". Une partie du plan, qui répond à la nécessité de revoir la place de la langue française dans l'Union, a pour objet la formation en français aussi bien de fonctionnaires des nouveaux pays membres au sein des institutions européennes que des fonctionnaires et cadres travaillant dans l'administration publique de ces pays.

Pour la première fois en 2007, le MAEI avait offert une bourse de trois semaines à une jeune diplomate roumaine qui avait posé sa candidature sur base d'un 'Memorandum relatif à la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de formation au français dans l'administration roumaine, que le Luxembourg avait signé à Bucarest en 2004 avec le SG de l'OIF, le PM de Roumanie et les représentants diplomatiques de France et de la Communauté Française de Belgique. Des arrangements similaires existent d'ailleurs avec l'Autriche, la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Grèce, la Hongrie, la Lituanie, la Slovaquie, la Slovénie, la République Tchèque et, derniers en date, la Lettonie (signé le 31 mars 2008) et la Pologne (signé le 27 novembre 2008).

7. PROTOCOLE ET CHANCELLERIE

Les festivités de la Fête nationale 2008 ont, comme de coutume, rassemblé l'ensemble du corps diplomatique accrédité au Luxembourg. Monsieur le Ministre des Affaires étrangères a accueilli 322 invités au traditionnel déjeuner du 23 juin 2008. Parmi les invités officiels de la journée figuraient outre les Ambassadeurs et Chargés d'affaires a.i. des Ambassades accréditées au Luxembourg, les hauts représentants des Institutions européennes. La journée a également été marquée par le chant du Te Deum à la cathédrale auquel ont assisté 280 membres des corps diplomatique et consulaire et des institutions européennes, ainsi que par la parade militaire à laquelle le Ministre allemand de la défense et le secrétaire d'Etat français à la défense ont assisté en tant qu'invités d'honneur.

En décembre 2008, le Corps diplomatique accrédité au Grand-Duché de Luxembourg représente 166 Etats dont vingt-cinq ont une Ambassade résidente au Grand-Duché de Luxembourg.

Au courant de l'année 2008, trente-six nouvelles demandes d'agrément ont été introduites. Pendant cette même période, vingt-six Ambassadeurs bilatéraux ont remis leurs lettres de créances à Son Altesse Royale le Grand-Duc, dont trois Ambassadeurs résidents.

Vingt-sept Ambassadeurs ont fait part de leur fin de mission dont seize ont été reçus en audience de congé par Son Altesse Royale le Grand-Duc, parmi eux trois Ambassadeurs résidents : Pays-Bas, Portugal et Turquie.

Assurant la gestion administrative du corps diplomatique résident, la Direction du Protocole est intervenue dans la gestion des personnes bénéficiant du statut diplomatique en établissant 182 cartes diplomatiques et titres de légitimation et en prolongeant 146 cartes diplomatiques et titres de légitimation. Par ailleurs, le Protocole a émis 111 immatriculations sous plaques CD et a traité quelques 2500 demandes en exonération de la TVA introduites par les ambassades, les Institutions et les fonctionnaires européens, tout en en assurant le traitement des propositions de distinctions honorifiques.

A. Au service des Luxembourgeois à l'étranger

1. Rapatriements

En 2008, la Direction du Protocole et de la Chancellerie, en liaison étroite avec les proches et/ou avec le Ministère de la Famille, est intervenue quinze fois pour prêter assistance aux ressortissants luxembourgeois en détresse à l'étranger. Dans la plupart des cas, il s'agissait de rapatriements suite à des vols de papiers d'identité ou à des accidents. Cinq dépouilles mortelles ont également fait l'objet d'une procédure de rapatriement.

2. Etat Civil, nationalité

Dans le cours de l'année 2008, la Direction du Protocole et de la Chancellerie a répondu à une centaine d'appels, sollicitant des renseignements sur la nationalité luxembourgeoise ou la double nationalité. Elle a transmis une dizaine de demandes de nationalité et une quinzaine d'annotations marginales aux administrations concernées.

3. Extraditions

La Chancellerie a transmis trois demandes d'extraditions aux autorités compétentes.

4. Affaires judiciaires

Dans le domaine de transmission de documents judiciaires, le Chancellerie a transmis quelques 86 commissions rogatoires et quatre demandes d'entraide judiciaire aux autorités ou institutions concernées. En outre, la Chancellerie a transmis 96 avis de condamnation au Ministère de la Justice.

5. Objets trouvés

La direction du Protocole et de la Chancellerie s'est également chargée de la collecte et de l'envoi au Service national des Objets trouvés de 242 objets de toute nature, perdus ou volés à l'étranger et appartenant à des ressortissants luxembourgeois.

B. Représentation consulaire luxembourgeoise à l'étranger

1) Le réseau consulaire luxembourgeois comprend en 2008 :

- 6 Consulats de carrière
- 18 sections consulaires
- 14 Consulats Généraux honoraires
- 118 Consulats honoraires

2) Consul nommé en 2008

Monsieur Mario WIESEN a été nommé aux fonctions de Consul près l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Bruxelles (31 octobre 2008).

3) Corps consulaire honoraire

a) En vertu du principe selon lequel les Consuls généraux honoraires et les consuls honoraires sont nommés pour une période renouvelable de cinq ans, les mandats suivants ont été prorogés en 2008 :

Monsieur Christos PAPTAEODOROU, Consul Général honoraire du Grand - Duché de Luxembourg à Athènes (22 juillet 2008).

Monsieur Sjouke Magthiel Tjeerd SCHIPPER, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Rotterdam (9 octobre 2008).

Monsieur Heribert HECKSCHEN, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Dresde (12 novembre 2008).

Monsieur Nikolai Mikhailovich NOVIKOV, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Kiev (12 novembre 2008).

Monsieur José Artur MAGALHAES SARAVIA DE AGUILAR, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Vila Real (19 décembre 2008).

Monsieur Luis Borges GAGLIARDINI GRACA, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Porto (19 décembre 2008).

b) Par dérogation au principe énoncé ci-avant, le mandat du Consul honoraire suivant a été prorogé pour une période inférieure à cinq ans, à savoir :

Par arrêté grand-ducal du 6 mai 2008, le mandat consulaire de Monsieur Michel OBERTIN, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Sarrebruck a été prorogé pour une période de deux ans.

Par arrêté grand-ducal du 30 mai 2008, le mandat consulaire de Monsieur Ron L. BOZZER, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Vancouver a été prorogé pour une période renouvelable de trois ans.

Par arrêté grand-ducal du 29 juillet 2008, le mandat consulaire de Madame Frauken BARSCHKIS-CORNILS, Consul Général honoraire du Grand - Duché de Luxembourg à Mexiko-City a été prorogé pour une période renouvelable de quatre ans.

Par arrêté grand-ducal du 12 novembre 2008, le mandat consulaire de Monsieur Ottomar BRAUN, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Aix-la-Chapelle a été prorogé pour une période renouvelable de deux ans.

c) Les nominations suivantes de nouveaux consuls honoraires sont intervenues en 2008 :

Monsieur Carlo GARAVAGLIA, Consul honoraire à Milan (11 avril 2008).

Monsieur Kevin RIES, Consul honoraire à Minneapolis (31 mars 2008).

Monsieur Peter KRISKO, Consul honoraire à Bratislava (6 octobre 2008).

Monsieur Jorge Alberto JUSTO PEREIRA, Consul honoraire à Faro (10 octobre 2008).

Madame Doris Fabris BUCHELI, Consul honoraire à Funchal (10 octobre 2008).

Madame Dashdavaa HULAN, Consul honoraire à Oulan-Bator (17 octobre 2008).

Monsieur Eric COTTE, Consul honoraire à Marseille (14 novembre 2008).

Monsieur Vahur KRAFT, Consul honoraire à Tallinn (19 décembre 2008).

d) Démission honorable de leurs fonctions a été accordée à :

Monsieur Frantisek FITOS, Consul honoraire à Bratislava (6 octobre 2008).

Monsieur Fausto FONTANA, Consul honoraire Chiasso (19 décembre 2008).

e) Sept Exequatur ont été accordés par SAR le Grand-Duc à la nomination de consuls honoraires étrangers à Luxembourg :

Par arrêté grand-ducal du 15 février 2008, Monsieur Jacques ELVINGER a été nommé aux fonctions de Consul honoraire de la République d'Afrique du Sud au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté grand-ducal du 15 février 2008, Monsieur Marc SCHINTGEN a été nommé aux fonctions de Consul honoraire de la République de Colombie au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté grand-ducal du 3 juillet 2008, Monsieur Raul Alfonso RIVERA MARAVI a été nommé aux fonctions de Consul Général de la République du Pérou au Grand - Duché de Luxembourg avec résidence à Bruxelles.

Par arrêté grand-ducal du 15 mai 2008, Monsieur Javier Dario HIGUERA ANGEL a été nommé aux fonctions de Consul Général de la République de Colombie au Grand - Duché de Luxembourg, avec résidence à Bruxelles.

Par arrêté grand-ducal du 15 mai 2008, Monsieur Abdallah Y.AL-MOUALLIMI a été nommé aux fonctions de Consul Général du Royaume d'Arabie Saoudite au Grand - Duché de Luxembourg, avec résidence à Bruxelles.

Par arrêté grand-ducal du 17 juillet 2008, Son Altesse Royale le Grand - Duc a daigné délivrer à Monsieur Stanislas MROZEK, l'exéquatur qui lui est nécessaire pour exercer les fonctions de Consul de France au Grand - Duché de Luxembourg.

Par arrêté grand-ducal du 17 juillet 2008, Son Altesse Royale le Grand - Duc a daigné délivrer à Monsieur Hubert Jean GAASCH, l'exéquatur qui lui est nécessaire pour exercer les fonctions de Consul honoraire du Royaume de Lesotho au Grand - Duché de Luxembourg.

4) Conseillers de commerce extérieur

Ont été nommés par arrêtés ministériels pour une période renouvelable de cinq ans :

Monsieur Claude WAGNER Conseiller du Commerce extérieur au Laos (10 avril 2008).

Monsieur Patrick SEIL, Conseiller du Commerce Extérieur à Singapour (10 avril 2008).

Ont été prorogés par arrêtés ministériels pour une période renouvelable de cinq ans :

Monsieur Rodolfo DEBICKE VAN DER NOOT, Conseiller du Commerce Extérieur en Italie (8 mai 2008).

Monsieur René STOLTZ, Conseiller du Commerce Extérieur à Singapour (14 novembre 2008).

ANNEXE I

Visites et manifestations à Luxembourg en 2008

JANVIER

- 21-22 janvier Visite de Monsieur Reinhard SILBERBERG, Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne
- 21-23 janvier Visite de SEM ZENG Pei Yan, Vice-Premier Ministre de la République Populaire de Chine
- 24 janvier Déjeuner de SEM Miguel Angel MORATINOS, Ministre des Affaires étrangères du Royaume d'Espagne avec SEM Jean ASSELBORN
- 25 janvier Visite officielle de SEM François FILLON, Premier Ministre de la République française
- 31 janvier Visite officielle de SEM Jaap de HOOP SCHEFFER, Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord
- 31 janvier Visite de travail de Madame Karen KONING ABUZAYD, Commissaire générale de l'UNRWA

FEVRIER

- 14 février Visite de travail de SEM Antonio MILOSOSKI, Ministre des Affaires étrangères de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine
- 18-19 février Visite de travail de SEM Fredrik REINFELDT, Premier Ministre du Royaume de Suède
- 19 février Visite de travail de SEM Milan ROCEN, Ministre des Affaires étrangères du Monténégro
- 25-27 février Visite de SAR la Princesse Maxima des Pays-Bas
- 26 février Visite de travail de SEM Geir H. HAARDE, Premier Ministre de la République d'Islande
- 28 février Visite de travail de SEM Robert FICO, Premier Ministre de la République slovaque
- 28 février Visite de Monsieur Ashraf E.M. AL AJRAMI, Ministre des prisonniers de Palestine

MARS

- 17-19 mars Conférence diplomatique
- 19 mars Visite de SEM Frank-Walter STEINMEIER, Ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne
- 21 mars Visite de Monsieur Marc OTTE, Représentant spécial de l'UE pour le Processus de paix au Moyen-Orient
- 31 mars Visite officielle de Monsieur Pieter DE CREM, Ministre de la Défense du Royaume de Belgique

AVRIL

- Avril Réunions des Conseils formels de l'Union européenne à Luxembourg
- 8 avril Visite de travail de SEM Yves LETERME, Premier Ministre du Royaume de Belgique
- 17 avril Visite de travail de Monsieur Erwin PRÖLL, Landeshauptmann von Niederösterreich
- 17 avril Visite de travail de Monsieur Tobias BILLSTRÖM, Ministre en charge des questions migratoires et de la politique d'asile du Royaume de Suède

18 avril Visite de travail de SEMme Kinga GÖNCZ, Ministre des Affaires étrangères de la République de Hongrie

24 avril Visite de travail de Monsieur Olivier CHASTEL, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères du Royaume de Belgique

27 avril Visite de travail de SEM Ahmed ABOUL GHEIT, Ministre des Affaires étrangères de la République Arabe d'Egypte

28 avril Visite de travail de SEM Marcos KYPRIANOU, Ministre des Affaires étrangères de la République de Chypre

29 avril Visite de travail de SEM Serguey Viktorovich LAVROV, Ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie

30 avril Visite du Général John CRADDOCK, Saceur

MAI

6 mai Rencontre de SEM Jean ASSELBORN avec les Ambassadeurs de l'ASEAN

27 mai Visite de travail de SEM Urmas PAET, Ministre des Affaires étrangères de la République d'Estonie

JUIN

Juin Réunions des Conseils formels de l'Union européenne à Luxembourg

11 juin Visite de travail de SEM Volodymyr KHANDOGIY, Premier Vice-Ministre des Affaires étrangères de l'Ukraine

17 juin Visite de travail de SEM Luís AMADO, Ministre des Affaires étrangères de la République du Portugal

18 juin Festivités pour le 50^e anniversaire de la NAMS/NAMSA

22-23 juin Visite de Monsieur Hervé MORIN et de Monsieur Franz-Josef JUNG, Ministres de la Défense de la République française et de la République fédérale d'Allemagne

23 juin Cérémonies de la Fête Nationale

26 juin Rencontre de SEM Jean ASSELBORN avec les Ambassadeurs de la Ligue arabe

JUILLET

10 juillet Visite de travail de SEM Léopold GNININVI, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration Régionale de la République Togolaise et de SEM Gilbert BAWARA Ministre de la Coopération et de l'Aménagement du Territoire de la République Togolaise

22-24 juillet 4^{ème} Commission de Partenariat entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République du Mali

AOÛT

SEPTEMBRE

24-27 septembre Visite de Monsieur Bogdan ZDROJEWSKI, Ministre de la Culture de la Pologne

OCTOBRE

Octobre Réunions des Conseils formels de l'Union européenne à Luxembourg

12 octobre Commémoration nationale

NOVEMBRE

- 12 novembre Visite de travail de SEM Abdelwaheb ABDALLAH, Ministre des Affaires étrangères de la République tunisienne
- 12-14 novembre Semaine européenne de la Microfinance
- 16-17 novembre Visite de travail du Dr. Peter PIOT, Directeur de l'ONUSIDA et du Dr. Michel KAZATCHKINE, Directeur du Fonds Mondial de Lutte contre le Sida
- 20-21 novembre Visite de travail de SEM José BRITO, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés de la République du Cap Vert
- 24-26 novembre Visite d'Etat de SEMme la Présidente de la République de Finlande et du Dr Pentti Arajärvi

DECEMBRE

- 3 décembre Visite de travail de SEM Brian COWEN, Premier Ministre d'Irlande
- 4 décembre Visite de SEM José Manuel BARROSO, Président de la Commission européenne dans le cadre de la Cérémonie d'Inauguration du nouveau Palais de la Cour de justice des Communautés européennes
- 8 décembre Visite de travail de SEM Thorbjørn JAGLAND, Président du Parlement norvégien et ancien Premier Ministre du Royaume de Norvège
- 15-18 décembre Séminaire Protocole et Etiquette pour les agents du MAE
- 17 décembre Visite de travail de SEM Vuk JEREMIĆ, Ministre des Affaires étrangères de la République de Serbie

ANNEXE II

Visites à l'étranger

AVRIL

15-17 avril Visite d'Etat de Leurs Altesses Royales au Royaume de Suède

ANNEXE III

Déjeuners de départ en l'honneur des Ambassadeurs accrédités et résidents à Luxembourg

MARS

12 mars Déjeuner de départ en l'honneur de Son Excellence Monsieur Mehmet Burhan ANT, Ambassadeur de Turquie

JUILLET

25 juillet Déjeuner de départ en l'honneur de Son Excellence Monsieur Gertjan STORM, Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas

NOVEMBRE

11 novembre Déjeuner de départ en l'honneur de Son Excellence Monsieur Rui FELIX ALVES, Ambassadeur de Portugal

ANNEXE IV

Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Immigration

JANVIER

08 – 09 janvier	Entrevue avec le Ministre des Affaires étrangères allemand, M. Frank-Walter Steinmeier à Berlin
15 – 16 janvier	Premier Forum de l'Alliance des Civilisations à Madrid
20 – 21 janvier	Colloque sur le statut avancé du Maroc avec l'Union européenne à Rabat
28 janvier	Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles

FEVRIER

08 – 09 février	Conférence de sécurité à Munich
11 – 13 février	Réunion ministérielle UE-Ligue arabe à La Valetta
18 février	Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles
25 février	Visite de travail en Pologne
26 – 27 février	Visite de travail en Suède

MARS

03 mars	Conseil des Droits de l'Homme à Genève
06 mars	Réunion informelle des Ministres des Affaires étrangères de l'OTAN à Bruxelles
10 mars	Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles
13 – 14 mars	Conseil européen à Bruxelles
24 – 27 mars	Visite de travail en Israël et en Egypte
28 – 29 mars	GYMNICH – réunion informelle des Ministres des Affaires Etrangères à Ljubljana

AVRIL

02 – 04 avril	Sommet OTAN à Bucarest
09 avril	Visite de travail au Pays-Bas
11 – 12 avril	Congrès PSE à Riga
15 – 17 avril	Visite d'Etat avec LL.AA.RR le Grand-Duc et la Grand-Duchesse en Suède
21 – 23 avril	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) XII au Ghana
23 – 24 avril	Visite de travail au Togo
30 avril	Karlspreis-Europa-Forum à Aix-la-Chapelle

MAI

01 mai	Verleihung Karlspreis à Aix-la-Chapelle
13 mai	Visite de travail à Paris
14 – 18 mai	Sommet UE-Amérique latine à Lima
23 mai	Visite à Athènes
26 mai	Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles
28 mai – 03 juin	Visite de travail en Indonésie, en Thaïlande et aux Philippines

JUIN

12 juin	Conférence sur l'Afghanistan à Paris
13 – 14 juin	Visite de travail en Suisse
19 – 20 juin	Conseil européen à Bruxelles
24 – 25 juin	Conférence Proche-Orient à Berlin
30 juin – 01 juillet	Visite de travail en Turquie

JUILLET

04 – 05 juillet	Conférence PSE à Vienne
21 juillet	Obsèques nationales de M. Bronislaw Geremek à Varsovie
22 juillet	Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles
24 juillet	Redaktionskonferenz von « Aachener Zeitung » et « Aachener Nachrichten » à Aix-la-Chapelle

AOUT

19 août	Réunion ministérielle OTAN à Bruxelles
25 août	Discours à la « Bucerius Summer School » à Berlin

SEPTEMBRE

01 septembre	Conseil européen à Bruxelles
05 – 06 septembre	GYMNICH – Réunion informelle des Ministres des Affaires étrangères à Avignon
15 septembre	Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles
17 septembre	Entrevue avec le secrétaire général du Conseil de l'UE et haut représentant pour la PESC, M. Javier Solana à Bruxelles
21 – 27 septembre	Assemblée Générale des Nations Unis à New York

OCTOBRE

01 – 02 octobre	Réunion des Ministres des Affaires étrangères du Benelux et des pays baltes en Estonie
03 octobre	« Verleihung der Quadriga » à Berlin
06 octobre	Discours à la « Schwarzkopf-Stiftung » à Berlin
07 octobre	Réunion des présidents des groupes socialistes et sociaux-démocrates à Paris
10 octobre	Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Luxembourg
16 – 17 octobre	Conseil européen à Bruxelles
18 octobre	« Bundesparteitag SPD » à Berlin
23 – 24 octobre	Visite de travail en Russie

NOVEMBRE

01 novembre	« Internationale Hubertusjagd » à Berlin
02 – 06 novembre	Visite de travail en Afrique du Sud et au Botswana
10 novembre	Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles
10 novembre	Podiumsdiskussion « 59. Forum Pariser Platz » à Berlin
18 novembre	Visite de travail à Berlin
27 novembre	Discours à la « Friedrich-Ebert-Stiftung » à Hanovre

DECEMBRE

01 décembre	Conseil Parti Socialiste Européen à Madrid
02 décembre	Réunion des Ministres des Affaires étrangères de l'OTAN à Bruxelles
03 décembre	Signature de la convention BASM à Oslo
04 décembre	Conseil ministérielle OSCE à Helsinki
08 décembre	Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles
11 – 12 décembre	Conseil européen à Bruxelles
12 décembre	Commémoration du 60 ^{ième} anniversaire de la déclaration universelle des Droits de l'Homme à Genève
21 – 22 décembre	Visite de travail au Vietnam
30 décembre	Réunion des Ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne à Paris

ANNEXE V

Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre délégué aux Affaires Etrangères et à l'Immigration

JANVIER

25-26 janvier Informelle JAI en Slovénie
28 janvier CAGRE à Bruxelles

FEVRIER

2 février HEC Europe Symposium à Chantilly en France
15 février Global Progressive Forum à Genève
17-18 février CAGRE à Bruxelles
20 février Entrevues au Parlement Européen à Strasbourg
28-29 février Conseil JAI à Bruxelles

MARS

10 mars Conseil CAGRE à Bruxelles
13-14 mars Conseil Européen à Bruxelles

AVRIL

8-11 avril Visite de travail en Thaïlande
16 avril Réunion de travail avec M. Billström, Ministre de l'Immigration à Stockholm
22 avril Conférence au Collège d'Europe à Bruges

MAI

7 mai Session ministérielle au Parlement Européen à Strasbourg
19-20 mai Conférence CVCE à Lisbonne
26 mai Conseil CAGRE à Bruxelles
28-30 mai Visite de travail en Croatie/Bosnie/Kosovo

JUIN

18-20 juin Conseil européen à Bruxelles
25-26 juin Colloque « Travailler ensemble au service de la construction européenne » à Paris

JUILLET

2-3 juillet Conférence ministérielle commerce Euromed à Marseille
5-8 juillet Informel JAI à Cannes
10-13 juillet Colloque « Crises of Globalization » à Barcelone
Réunion informelle des Ministres des affaires européennes à Brest
Réunion ministérielle « Union pour la Méditerranée » à Paris
18 juillet CAGRE extraordinaire à Bruxelles
24 juillet Conseil JAI à Bruxelles
29-30 juillet Réunions OMC à Genève

AOUT

SEPTEMBRE

1 ^{er} septembre	Sommet européen extraordinaire à Bruxelles
9 septembre	Conférence « Bâtir une Europe de l'Asile » à Paris
11-12 septembre	XVII Economic Forum in Krynica en Pologne
14-15 septembre	CAGRE à Bruxelles
18 septembre	Internationales Symposium « Städte, Kulturen, Sprachen » à Mannheim
19-20 septembre	« Forum de Libération – un nouveau monde » à Grenoble
25 septembre	Conseil JAI à Bruxelles

OCTOBRE

14-16 octobre	Conseil européen à Bruxelles
17-19 octobre	Réunion européenne des Etudiants Luxembourgeois à Paris
21 octobre	Entrevues au Parlement européen à Strasbourg
22 octobre	Table-ronde « L'Europe : histoire de crises » à Paris

NOVEMBRE

3-5 novembre	Réunion ministérielle « Processus de Barcelone : Union pour la méditerranée » à Marseille
10 novembre	CAGRE à Bruxelles
21 novembre	Conférence « Ces chers voisins » à Cologne
25 novembre	Conférence euro-africaine sur la migration et le développement à Paris
27 novembre	Conseil JAI à Bruxelles

DECEMBRE

2 décembre	Examen périodique universel des Droits de l'homme à Genève
8 décembre	CAGRE à Bruxelles
10 décembre	Conseil européen à Bruxelles
19-21 décembre	Conférence « Europe and the Arab World » à Vienne

ANNEXE VI

Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Ministre de la Défense

JANVIER

12-18 janvier Malte, Cap Vert et Sénégal avec Premier Ministre Juncker

FEVRIER

7-8 février Réunion informelle Défense OTAN à Vilnius
8-10 février Wehrkundetagung à Munich
12-13 février Visite au Liechtenstein
21 février Informelle UE Défense en Slovénie

MARS

3-6 mars Visite en Ouganda avec M. Guterres (HCR)

AVRIL

2-4 avril Sommet OTAN à Bucarest
28-29 avril Kosovo

MAI

4-6 mai Réunion des Gouverneurs de la ADB à Madrid
6-7 mai Paris : Défense et Communications
20-22 mai CAD Paris
26-27 mai CAGRE : Défense et Développement à Bruxelles

JUIN

2-3 juin CAD Paris: peer review
3-4 juin Sommet FAO à Rome
7-10 juin Afghanistan
12-13 juin Réunion OTAN à Bruxelles
23-25 juin Forum humanitaire, Genève
25-26 juin Visite Défense Suisse

JUILLET

1-3 juillet ECOSOC à New York

SEPTEMBRE

3-4 septembre Accra (Suivi de Paris)
17- 9 septembre Informelle OTAN à Londres
29-30 septembre Informelle Développement à Bordeaux

OCTOBRE

1-2 octobre	Informelle UE Défense à Deauville
9-10 octobre	Informelle OTAN Défense à Budapest
15-18 octobre	Visite à Washington (Défense)
26-28 octobre	Visite en Chine et en Mongolie avec le Premier Ministre Juncker

NOVEMBRE

3-6 novembre	Visite au Sénégal avec SAR (microfinance)
10-11 novembre	CAGRE: Défense et Développement
15-16 novembre	Journées européennes du Développement à Strasbourg

DECEMBRE

1-2 décembre	Réunion sur le financement du développement à Doha
2-4 décembre	Afghanistan

ANNEXE VII

Relevé des Traités

Traités signés au nom du Grand-Duché de Luxembourg au cours de la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2008 (y sont inclus 17 Accords, Protocoles et Programmes indicatifs de coopération au développement)	42
Nombre de projets de loi portant approbation de traités soumis à l'avis du Conseil d'Etat au cours de la même période	27
Nombre de projets de loi portant approbation de traités au sujet desquels le Conseil d'Etat a pris position au cours de la même période (avis et avis complémentaires)	23
Nombre de projets de loi portant approbation de traités déposés à la Chambre des Députés au cours de la même période	22
Nombre de projets de loi portant approbation de traités votés par la Chambre des Députés au cours de la même période	19
Traités entrés en vigueur à l'égard du Grand-Duché de Luxembourg au cours de la même période (non inclus les Accords et Protocoles de coopération au développement entrés en vigueur au cours de cette période)	17

.....

Les avis concernant les ratifications, adhésions, entrées en vigueur etc. des traités internationaux publiés au Mémorial A de 2008 par le Service des Traités se sont élevés à trois cent trente-trois (333). Y sont inclus les lois d'approbation et les textes des Accords et Conventions publiés à la suite des lois d'approbation.

En outre, le Service des Traités a établi au courant de l'année 2008 des pleins pouvoirs pour 41 réunions ou conférences internationales.

A côté de ce relevé statistique sur les activités du Service des Traités en ce qui concerne la procédure de ratification des Traités, il y a lieu d'attirer l'attention sur les 3 points importants suivants :

- Le Service des Traités est sollicité en moyenne une dizaine de fois par jour par des cabinets d'avocats, des fiduciaires, des bureaux de notaires, d'Ambassades étrangères et de personnes privées, qui demandent des renseignements en relation avec les traités internationaux. Les renseignements concernent essentiellement la procédure législative en vigueur au Luxembourg

pour les traités internationaux et l'état de ratification en cours pour le Luxembourg en ce qui concerne un Acte international précis. Le Service des Traités est censé pouvoir fournir, entre autre, toute information générale en matière de traités, tout renseignement sur l'état actuel des signatures et ratifications des Traités par d'autres Etats et mettre éventuellement à la disposition du demandeur les textes des Traités demandés.

- Il reste régulièrement en contact avec les Ministères compétents censés de constituer les dossiers, nécessaires pour entamer les procédures de ratification. Le Service des Traités est tenu de mettre à leur disposition toute information et toute pièce disponibles permettant de préparer les dossiers dans un délai raisonnable.

- Les relations avec le Ministère d'Etat (Conseil de Gouvernement) et le Service Central de Législation (Conseil d'Etat et Chambre des Députés) sont intenses, vu que toute correspondance avec ces institutions doit se faire, soit par l'intermédiaire du Ministère d'Etat, soit par l'intermédiaire du Service Central de Législation. A cette occasion il y a lieu de préciser que tout dossier, en vue de la procédure de ratification, comprenant le texte du projet de loi, l'exposé des motifs et le texte de la Convention (souvent volumineux) ainsi que toute autre pièce, qui pourrait compléter le dossier, doit être envoyé en 42 exemplaires au Conseil de Gouvernement et en 31 exemplaires au Conseil d'Etat. En plus toute pièce est envoyée par la voie électronique.

ANNEXE VIII

Activités de la Direction du Budget, des Finances et de l'Administration du département

La Direction du Budget, des Finances, de l'Administration et du Contrôle financier des Missions diplomatiques a géré, en 2009, 101 fonctionnaires détachés à l'étranger avec les membres de leur famille, ainsi que 215 employés locaux, soit en tout quelque 500 personnes. La très grande majorité des fonctionnaires luxembourgeois détachés à l'étranger dépend administrativement de la Direction du Budget du MAEI, quelque soit d'ailleurs leur ministère ou administration d'origine. Les services du MAEI se mettent ainsi au service de l'ensemble des départements ministériels et des administrations qui choisissent de détacher des collaborateurs à l'étranger, par exemple à la Représentation permanente près de l'Union Européenne.

En outre la Direction s'occupe, en coopération avec l'Administration des Bâtiments publics, de la gestion et de l'entretien de cinquante-quatre immeubles. Le Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration veille à l'entretien des immeubles appartenant à l'Etat à l'étranger et adapte continuellement ce patrimoine aux exigences du service. Ainsi, en janvier 2008, l'Etat a acquis une nouvelle résidence pour l'Ambassadeur à Madrid après avoir vendu l'ancienne résidence en décembre 2007. En mars, il a acheté une résidence pour le Représentant permanent auprès de l'Union Européenne à Bruxelles, l'ancienne ayant été vendue auparavant. En août il s'est porté acquéreur d'une nouvelle résidence pour le Représentant permanent du Luxembourg près de l'Organisation des Nations Unies à New York tout en autorisant la vente de la résidence précédente.

Le budget du MAEI, qui est de l'ordre de 50 millions d'Euros, fait également l'objet d'un processus de révision constant afin d'en rendre l'application aussi efficace que possible tout en garantissant un contrôle rigoureux des dépenses. Au chapitre des dépenses, il est à noter que l'Etat a acquis en 2008 un grand nombre de passeports biométriques. En outre, il y a lieu de signaler que les frais liés au rapatriement de ressortissants étrangers non autorisés à prolonger leur séjour au Luxembourg se fait également sur le budget du MAEI, Direction de l'Immigration.

Le contrôle financier des Missions diplomatiques se fait par la Direction du Budget et des Finances en collaboration étroite avec la Trésorerie de l'Etat et la Cour des Comptes. La complexité de la gestion financière et administrative de trente missions diplomatiques ou consulaires dans presque autant d'Etats, présentant toute leurs particularités, ne cesse d'augmenter. C'est pourquoi la Direction du Budget et des Finances veille à doter son système de gestion et de contrôle budgétaire d'un degré suffisant de flexibilité. En 2008, elle a de nouveau envoyé fréquemment des missions de soutien administratif et de formation du personnel dans de nombreuses missions à l'étranger. Elle a également introduit des éléments structurels dans le budget des missions à l'étranger qui doivent permettre à celles-ci d'appliquer davantage les principes d'une gestion séparée.

ANNEXE IX

Activités du Bureau des passeports, visas et légalisations du 01.01.2008 au 31.12.2008

A. Le Service des visas

En décembre, l'espace Schengen s'est élargi à la Suisse. Cette adhésion entraîne naturellement la levée des frontières avec les autres pays Schengen, même si ceci ne vaut, dans un premier temps,, pas encore pour les frontières aériennes, qui suivront le 29 mars 2009.

Il y a lieu de mentionner que le Service des visas a décidé comme en 2007, l'accès au système de visa belge. Le système « Visanet » permet aux agents visas de traiter en temps réel les demandes émanant des consulats belges lesquels nous représentant en matière de visa dans 75 pays tiers. Cette connexion électronique apporte un gain de temps non négligeable.

Suite à la l'entrée en vigueur de la loi du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration, à partir du 1^{er} octobre, le Service a reçu une nouvelle tâche, à savoir l'accord préalable des engagements de prise en charge.

En fin d'année, le projet BiodevII a été clôturé. Il y a lieu d'évaluer les résultats retenus dans le cadre de ce projet surtout en vue du nouveau projet (VIS) débutant 2010 et dont le règlement a été publié le 9 juillet 2008. Le projet a été discuté au sein des différentes groupes de travail auprès de la Commission européenne ou encore du Conseil européen (e.a. le groupe visa, l'art 6, le groupe Vision) et fut à l'origine de la création de plusieurs sous-groupes (le groupe VIS, VISmail, les Amis du VIS...)

Au niveau national il s'agit avant tout d'organiser la mise en œuvre et la réalisation des décisions prises par l'Union Européenne en 2009.

Une partie des préparations, surtout en ce qui concerne l'enrôlement des éléments biométriques dans la nouvelle génération des passeports biométriques, sera coordonnée avec le deuxième grand projet du Bureau des passeports, visas et légalisations.

B. Le Service des légalisations

Grâce au système « Leganet » (rappelons qu'il s'agit ici d'une nouvelle procédure pour légaliser les documents en apposant une vignette imprimée au lieu d'un cachet) a permis au Service des légalisations de réduire drastiquement les délais d'attente. Le Service est maintenant en mesure de légaliser les documents présentés pour le lendemain. Cependant, avec la nouvelle loi sur les passeports biométriques (voir sous point 3), la taxe à percevoir est passée de 1€ à 5€ à partir du 1^{er} novembre 2007. Ceci a une incidence directe sur les recettes du Service des Légalisations.

L'introduction d'une nouvelle vignette à l'apparence renouvelée et sécurisée est prévue pour début 2009.

C. Le service des passeports

L'année 2008 au service des passeports a été marquée par deux événements majeurs.

L'introduction de titres de voyage biométriques pour réfugiés, apatrides et étrangers à partir du 1^{er} février 2008, d'abord, précédée par la publication d'un nouveau règlement sur le passeport biométrique à savoir le « *règlement grand-ducal du 25 janvier 2008 fixant les modalités pour l'obtention d'un passeport biométrique, titre de voyage biométrique pour étrangers, apatrides et réfugiés ainsi que pour l'obtention de légalisations* » (Mémorial A-N°10).

Ensuite, conformément au règlement communautaire, les préparations se rapportant à la délivrance d'une nouvelle génération de passeports biométriques à partir du 28 juin 2009 ont avancé. Les Etats membres de l'Union européenne sont obligés d'incorporer, entre autres, les empreintes digitales dans la puce électronique de tous leurs documents de voyage, à partir de cette date.

Au cours de l'an 2008, le groupe de travail interministériel a projeté un plan d'action, s'occupant du budget et de la spécificité technique du projet en question.

Une première réunion des communes a eu lieu le 21 novembre 2008. Les ambassades et consulats généraux ont été informés des changements à venir.

De plus, le Bureau des passeports, visas et légalisations a procédé à la création d'un nouveau Laissez-passer sécurisé. L'envoi des spécimens et la distribution du document en question aux ambassades va avoir lieu début 2009.

D. Opérations réalisées par les trois services

Quant aux différentes opérations réalisées par les trois services au cours de l'année 2008, il y a lieu d'étudier, de plus près, les différents graphiques repris en annexe.

Pour le service des légalisations ⁽⁴⁾ les tendances des années passées se confirment, même si elles sont moins prononcées.

En effet, cette année le service a enregistré 54160 documents traités. Ceci constitue une augmentation de 168 unités par rapport à 2007.

Le service visas ⁽³⁾ a connu une légère baisse de demandes introduites, de 11.579 demandes en 2007 à 10.921 pour 2008. Cette baisse est due à l'introduction des accords de facilitation, lesquels favorisent la délivrance de visas de multiples entrées et d'une validité jusqu'à 5 ans. Cependant le service reste, du point de vue quantité toujours au-dessus des chiffres atteints en 2006 (9442).

Les statistiques des passeports ⁽¹⁾ connaissent, par rapport à 2007 une baisse, de 46 719 à 32 596. Or il faut considérer que l'année 2007 était une année exceptionnelle dont les statistiques étaient dominées par la situation exceptionnelle fin juillet et août.

Au niveau des titres de voyage ⁽²⁾, une augmentation du nombre de documents délivrés peut être constatée étant donné que le Bureau des Passeports, Visas et Légalisations applique la politique « une personne - un titre de voyage ».

En tout, nombre total de passeports, visas et légalisations établis par le BPVL est passé de 112 931 en 2007 à 98 269 en 2008 ⁽⁵⁾. Cette baisse est toujours liée à la situation exceptionnelle de l'été 2007.

Au niveau des recettes ⁽⁶⁾ il faut rappeler que la taxe pour les légalisations, augmenté à 5€, et que les accords de facilitation (entraînant une baisse de la taxe pour un certain nombre de pays à 35€ voire la gratuité pour certaines catégories) ont naturellement une influence négative sur les rentrées du Service visa.

En tout le Bureau des passeports, visas et légalisations a noté une baisse de recettes par rapport à 2007 de 198 913€.

Dans ce contexte il faut également mentionner que le Service visa a concédé environ 490 vignettes de visas à la Direction de l'Immigration (afin que celle-ci puisse imprimer des permis de séjour inférieurs à 3 mois).

Les taxes demandées pour ces vignettes dépendent de la législation de la Direction de l'Immigration et sont donc assez variables. Elles sont directement transmises aux comptes de l'Enregistrement par la Direction de l'Immigration sans constituer une recette pour le Bureau des passeports, visas et légalisations. Cette situation devrait être modifiée.

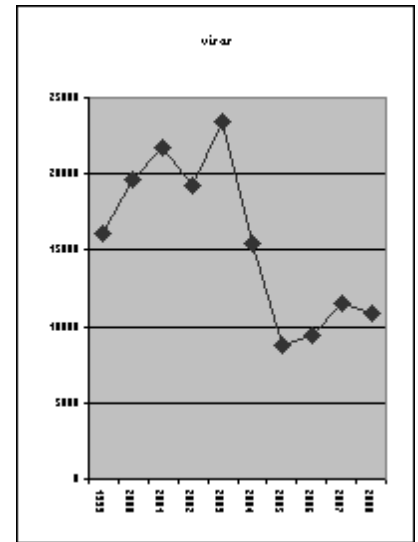
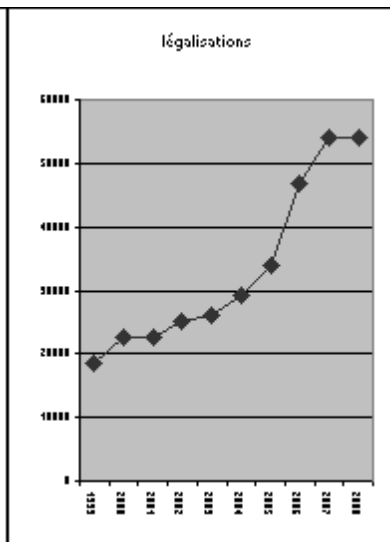
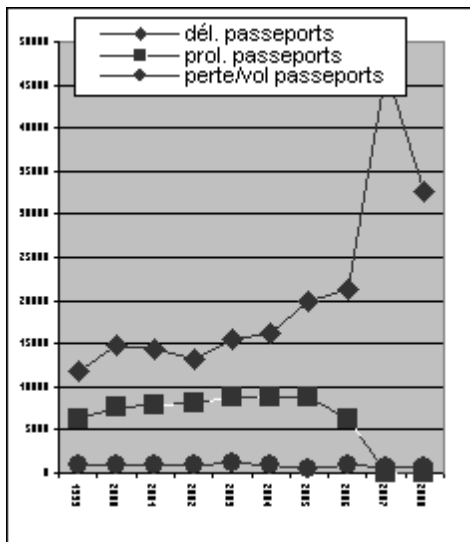
E. Médiateur et Questions parlementaires

En relation avec le Bureau des passeports, des visas et des légalisations du MAEI, le médiateur est intervenu au cours de l'année 2008 dans environ six cas ayant trait aux demandes de visas et notamment la prise en charge voire des titres de voyage pour étrangers.

Une question parlementaire a été posée par l'honorable député Schaaf en relation avec le règlement européen (CE) n° 2252/2004 du 13 décembre 2004 sur les documents de voyage biométriques émis par les Etats membres de l'Union européenne qui stipule que les empreintes digitales doivent être intégrées dans les puces électroniques des passeports susvisés et ceci à partir du 28 juin 2009.

Statistiques sur les dix dernières années

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
dél. passeports	11723	14717	14307	13114	15603	16152	19927	21326	46719	32596
prol. passeports	6149	7637	7978	8047	8862	8695	8788	6151	0	0
perte/vol passeports	821	839	924	879	1102	909	511	868	641	592
légalisations	18439	22673	22546	25116	26152	29261	33951	46890	53992	54160
visas	16072	19648	21692	19242	23478	15399	8834	9442	11579	10921
Total des opérations	53204	65514	67447	66398	75197	70416	72011	84677	112931	98269
	100%	123%	127%	125%	141%	132%	135%	159%	212%	185%



Recettes

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Total des opérations	53204	65514	67447	66398	75197	70403	72011	84677	112931	98269
Recettes	233901	297055	315663	411883	400356	264898	141734	286406	1421233	1222320

